



OBSERVATOIRE  
DE LA CULTURE ET DES  
COMMUNICATIONS  
**DU QUÉBEC**

# LES ARTISTES EN ARTS VISUELS

PORTRAIT STATISTIQUE DES CONDITIONS  
DE PRATIQUE AU QUÉBEC  
2010



Québec 

Pour tout renseignement concernant l'ISQ  
et les données statistiques qui y sont disponibles,  
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec)  
G1R 5T4  
Téléphone: 418 691-2401

ou

Téléphone: 1 800 463-4090  
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web: [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 2013  
ISBN 978-2-550-67646-1 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-67647-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2013

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle  
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm).

Mai 2013

# AVANT-PROPOS

---

Avec la présente publication, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique du Québec réalise le troisième volet d'un programme d'enquêtes sur les professions artistiques et de communication. Ces enquêtes visent à produire des statistiques détaillées sur la pratique de la création artistique au Québec.

Les résultats de l'*Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels*, qui sont présentés dans cette publication, permettent de dresser un portrait de la population des artistes en arts visuels et de décrire le plus précisément possible les conditions dans lesquelles s'exerce leur profession au Québec.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les partenaires de cette enquête, particulièrement le ministère de la Culture et des Communications pour son appui dans la mise en œuvre de ce programme d'enquêtes. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à la Société de développement des entreprises culturelles, au Conseil des arts et des lettres du Québec et au Conseil québécois des ressources humaines en culture pour leur contribution à la réalisation de cette troisième enquête. Enfin, nous devons souligner la précieuse collaboration des artistes en arts visuels qui ont répondu à l'enquête et qui ont ainsi contribué au succès de cette étude.

Cette monographie vise à offrir de l'information statistique utile à toute personne qui s'intéresse à la condition des artistes en arts visuels au Québec. Elle permettra, nous l'espérons, d'alimenter la réflexion sur diverses préoccupations culturelles, sociales et économiques relatives à leur profession.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SM', written over a white background.

Stéphane Mercier

Cette publication a été rédigée par : Christine Routhier, chargée de projet  
Observatoire de la culture et des communications du Québec  
Institut de la statistique du Québec

Direction des statistiques de la société du  
savoir et Observatoire de la culture et des  
communications du Québec :

Dominique Jutras, directeur

Ont apporté leur précieuse collaboration :

à la conception de l'étude et à sa mise en œuvre :  
Claude Fortier et Marie-Hélène Provençal  
Observatoire de la culture et des communications du Québec

à la collecte des données auprès des répondants :  
Sophie Bérubé et ses collègues de la Direction des stratégies  
et des opérations de collecte

aux analyses statistiques :  
Marie-Pier Labrie, Annie Parent et leurs collègues de  
la Direction de la méthodologie et de la qualité

à la production des données issues de l'EDTR : Stéphane Crespo  
Direction des statistiques sociodémographiques

à la production des figures : Catherine Hallé  
Observatoire de la culture et des communications du Québec

à la révision linguistique : Madeleine Fex

à la mise en page : Claudette D'Anjou et Anne-Marie Roy

à la coordination de l'édition : Danielle Laplante  
Direction des communications

Institut de la statistique du Québec

#### Notice suggérée pour mentionner cet ouvrage dans une bibliographie ou en reproduire un extrait :

ROUTHIER, Christine (2013). *Les artistes en arts visuels – Portrait statistique des conditions de pratique au Québec, 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 105 p., [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/observatoire](http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire)].

#### Abréviations

CAC	Conseil des arts du Canada
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (Statistique Canada)
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
OCCQ	Observatoire de la culture et des communications du Québec
RAAV	Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

#### Signes conventionnels

%	Pour cent ou pourcentage
n	Nombre
...	N'ayant pas lieu de figurer
..	Donnée non disponible
–	Néant ou zéro
\$	En dollars

#### Merci aux artistes en arts visuels participants ainsi qu'aux organismes collaborateurs

L'Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010 n'aurait pu être menée à bien sans la participation des artistes en arts visuels. L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) remercie chaleureusement ceux d'entre eux qui ont bien voulu consacrer de leur temps précieux à répondre au questionnaire de l'enquête.

L'Observatoire tient à remercier les organismes qui ont collaboré à l'étude soit le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Musée national des beaux-arts du Québec, la Direction des immobilisations et de l'intégration des arts à l'architecture du ministère de la Culture et des Communications, le centre d'artistes Arprim, le centre d'artistes Diagonale et la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC). Enfin, l'Observatoire remercie les membres de son Comité d'orientation sur les professions artistiques et de communication (voir l'annexe 2) ainsi que les membres du sous-comité chargé de la lecture du rapport d'étude (voir l'annexe 3).

# TABLE DES MATIÈRES

---

9	Faits saillants
13	Introduction
15	Contexte, objectifs et approche méthodologique
17	Six profils d'artiste en arts visuels
27	Profil sociodémographique
31	Revenus et protection sociale
53	Formation
57	Activités de production et de diffusion
69	Conditions de pratique
81	Motivation et perception de l'avenir professionnel
85	Conclusion
87	Aspects méthodologiques
95	Bibliographie
99	Annexe 1 – Tableaux supplémentaires
103	Annexe 2 – Comité d'orientation sur les professions artistiques et de communication
105	Annexe 3 – Comité de lecture

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	<b>Caractéristiques de six profils d'artiste en arts visuels, Québec, 2010</b>	22	Tableau 12	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu tiré de la création en arts visuels et selon le sexe, l'âge et la région de résidence, Québec, 2010</b>	37
Tableau 2a	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon leur revenu personnel, toutes sources confondues, Québec, 2010</b>	23	Tableau 13	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu tiré de la création en arts visuels et selon le diplôme en arts visuels, la pratique principale et la part du temps consacrée à la création, Québec, 2010</b>	39
Tableau 2b	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu qu'ils ont tiré de la création en arts visuels, Québec, 2010</b>	24	Tableau 14	<b>Proportion des artistes en arts visuels ayant tiré des revenus de la vente ou de la location de leurs œuvres au cours de l'année, Québec, 2010</b>	42
Tableau 3	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2010</b>	28	Tableau 15	<b>Proportion des artistes en arts visuels ayant tiré des revenus de bourses ou de prix au cours de l'année, Québec, 2010</b>	44
Tableau 4	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2010</b>	28	Tableau 16	<b>Proportion des artistes en arts visuels ayant tiré des revenus de droits d'auteur au cours de l'année, Québec, 2010</b>	45
Tableau 5	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon la région de résidence et selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2010</b>	29	Tableau 17	<b>Proportion des artistes en arts visuels ayant assumé divers types de dépenses liées aux activités professionnelles en arts visuels, Québec, 2010</b>	47
Tableau 6	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon la langue parlée à la maison et selon le sexe, le groupe d'âge et la région de résidence, Québec, 2010</b>	30	Tableau 18	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon la proportion de leur revenu personnel qui est consacrée aux dépenses liées aux activités professionnelles en arts visuels, Québec, 2010</b>	47
Tableau 7	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le lieu de naissance et selon le sexe, le groupe d'âge et la région de résidence, Québec, 2010</b>	30	Tableau 19	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu net tiré de la création en arts visuels, Québec, 2010</b>	48
Tableau 8	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu personnel et selon le sexe, l'âge et la région de résidence, Québec, 2010</b>	32	Tableau 20	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu de leur ménage, Québec, 2010</b>	50
Tableau 9	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu personnel et selon le diplôme en arts visuels, la pratique principale et la part du temps consacrée à la création, Québec, 2010</b>	33	Tableau 21	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon qu'ils sont couverts ou non par divers types d'assurances, Québec, 2010</b>	51
Tableau 10	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon leur principale source de revenu, Québec, 2010</b>	35	Tableau 22	<b>Proportion des artistes en arts visuels pouvant compter sur certains types de revenus à la retraite, Québec, 2010</b>	52
Tableau 11	<b>Proportion des artistes en arts visuels ayant, au cours de l'année, tiré des revenus de diverses activités rémunérées autres que la création en arts visuels, Québec, 2010</b>	36	Tableau 23	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le niveau du diplôme en arts visuels, Québec, 2010</b>	54



Figure 4	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon leur revenu personnel, Québec, 2010</b>	<b>32</b>	Figure 17	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le type de protection par la CSST, Québec, 2010</b>	<b>51</b>
Figure 5	<b>Revenu personnel moyen des artistes en arts visuels selon la part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>34</b>	Figure 18	<b>Schéma de la répartition des artistes en arts visuels selon les diplômes dont ils sont titulaires, Québec, 2010</b>	<b>55</b>
Figure 6	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon la nature de leur principale source de revenu, Québec, 2010</b>	<b>34</b>	Figure 19	<b>Proportion des artistes en arts visuels ayant participé à des activités de formation continue liées aux arts visuels depuis 2006 selon le sexe, l'âge, la région de résidence et le niveau du diplôme en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>56</b>
Figure 7	<b>Répartition de la population et des revenus tirés de la création, selon la catégorie de revenu des artistes en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>37</b>	Figure 20	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon leur pratique artistique principale, Québec, 2010</b>	<b>58</b>
Figure 8	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu tiré de la création en arts visuels et selon le sexe, Québec, 2010</b>	<b>38</b>	Figure 21	<b>Proportion d'artistes en arts visuels dont les œuvres ont été vendues ou exposées à l'extérieur du Québec au cours de l'année, Québec, 2010</b>	<b>68</b>
Figure 9	<b>Répartition de la population et des revenus tirés de la création, selon le sexe des artistes en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>38</b>	Figure 22	<b>Répartition moyenne du temps de travail de l'ensemble des artistes en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>70</b>
Figure 10	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon leur statut d'emploi relatif à leurs activités de création en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>40</b>	Figure 23	<b>Proportion moyenne du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels selon l'âge des artistes, Québec, 2010</b>	<b>70</b>
Figure 11	<b>Proportion des artistes en arts visuels ayant tiré, au cours de l'année, des revenus de divers types, Québec, 2010</b>	<b>40</b>	Figure 24	<b>Proportion des artistes en arts visuels ayant pratiqué, au cours de l'année, divers types d'activités rémunérées autres que la création en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>72</b>
Figure 12	<b>Répartition du revenu de création moyen des artistes en arts visuels ayant un tel revenu, Québec, 2010</b>	<b>41</b>	Figure 25	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le nombre d'heures de travail rémunéré par semaine, Québec, 2010</b>	<b>73</b>
Figure 13	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon qu'ils ont fait don ou non d'œuvres pour lesquelles un crédit d'impôt a été obtenu, Québec, 2010</b>	<b>43</b>	Figure 26	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon qu'ils ont déjà envisagé ou non d'abandonner la profession, Québec, 2010</b>	<b>82</b>
Figure 14	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon leur perception de la représentativité de leur revenu de création en 2010, comparativement au revenu de création moyen des années antérieures, Québec, 2010</b>	<b>46</b>	Figure 27	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon la principale raison pour laquelle ils ont déjà songé à abandonner la profession d'artiste en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>82</b>
Figure 15	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon le montant des dépenses qu'ils ont assumées dans l'année afin d'exercer leur profession, Québec, 2010</b>	<b>47</b>	Figure 28	<b>Répartition des artistes en arts visuels selon leur perception de leur avenir professionnel, Québec, 2010</b>	<b>83</b>
Figure 16	<b>Proportion du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels selon le revenu net tiré de la création en arts visuels, Québec, 2010</b>	<b>49</b>			

# FAITS SAILLANTS

---

## *Profil sociodémographique de la population des artistes en arts visuels*

- En 2010, selon une estimation statistique, on compte environ 3 632 artistes professionnels en arts visuels<sup>1</sup> au Québec, dont 60 % de femmes et 40 % d'hommes. La proportion de femmes est largement supérieure à celle que l'on observe dans la population active (47 %)² et à celle que l'on observe au sein de l'effectif de l'ensemble des professions culturelles au Québec (52 % en 2006)³.
- La répartition selon l'âge indique que les moins de 35 ans constituent seulement 12 % de l'effectif des artistes en arts visuels, alors que ce groupe d'âge représente 37 % de la population active québécoise et 38 % de l'effectif de l'ensemble des professions culturelles.
- Une part substantielle des artistes en arts visuels québécois (45 %) se concentre sur l'île de Montréal. La périphérie de Montréal⁴ accueille 22 % des artistes en arts visuels, la grande région de Québec⁵, 15 % et le reste du Québec, 19 %.

## *Revenu personnel total*

- En 2010, le quart des artistes en arts visuels (26 %) a un revenu personnel inférieur à 15 000 \$, 31 %, un revenu de 15 000 \$ à 29 999 \$, 30 %, un revenu de 30 000 \$ à 59 999 \$ et, enfin, 13 %, un revenu personnel de 60 000 \$ et plus. Le revenu personnel moyen des artistes, de l'ordre de 33 000 \$, est comparable au revenu moyen de la population québécoise touchant un revenu et ayant 16 ans et plus (35 400 \$)⁶. Cette comparaison doit toutefois être nuancée en tenant compte des caractéristiques propres à la population des artistes en arts visuels, notamment l'âge et la scolarité, qui y sont relativement élevés, de même que les dépenses professionnelles, qui sont plus importantes que chez les autres travailleurs.
- Les artistes dont l'essentiel du revenu personnel⁷ est tiré des activités de création en arts visuels représentent 20 % de la population étudiée.

---

1. La population à l'étude regroupe les artistes qui répondent aux critères suivants : a créé des œuvres en arts visuels pour son propre compte depuis 2006; a déjà exposé ses œuvres ou réalisé une performance dans un lieu ou un événement professionnel; compte au moins deux années de pratique à titre d'artiste en arts visuels et a sa résidence principale au Québec depuis au moins 12 mois. Sont exclus les artistes pratiquant les arts visuels exclusivement comme un loisir de même que les artistes dont la pratique principale est l'illustration, les métiers d'art, les arts médiatiques, le design graphique, la bande dessinée ou la caricature.

2. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM, tableau 282-0002, (Population active âgée de 15 ans et plus).

3. Benoit ALLAIRE, Annie CLOUTIER et Claude FORTIER (2010). « Les professions de la culture et des communications au Québec en 2006 », *Statistiques en bref*, n° 66, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, septembre, 24 p.

4. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

5. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

6. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_niv\\_vie/revenus\\_depense/revenus/mod1\\_p\\_1\\_2\\_4\\_1.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod1_p_1_2_4_1.htm)] (Consulté le 14 janvier 2013).

7. Soit 80 % ou plus du revenu personnel.

### Revenu de création

- En 2010, 20 % des artistes en arts visuels québécois n'ont touché aucun revenu de création<sup>8</sup>, le tiers (36 %) a tiré de la création un revenu inférieur à 5 000\$, 28 %, un revenu de 5 000\$ à 19 999\$ et 16 %, un revenu de 20 000\$ et plus. Le revenu moyen tiré de la création en arts visuels, avant déduction des dépenses inhérentes à la production d'œuvres, est de 10 600\$, mais le revenu médian n'est que de 3 300\$.
- Dans l'ensemble, le revenu de création des femmes est inférieur à celui des hommes. En effet, le revenu de création médian des artistes de sexe féminin est de 2 400\$, comparativement à 5 200\$ chez leurs confrères masculins. De plus, seulement 10 % des femmes ont un revenu de création supérieur à 20 000\$, comparativement à 24 % des hommes.
- Le montant total des revenus de création en arts visuels au Québec se répartit, parmi la population des artistes, en parts fort inégales. Les artistes ayant les revenus de création les plus faibles (0\$ ou moins de 5 000\$) constituent 56 % de l'effectif et se partagent 7 % du montant global des revenus tirés de la création en arts visuels au Québec. En revanche, les artistes ayant les revenus de création les plus élevés (20 000\$ et plus) ne constituent que 16 % de l'effectif, mais ils détiennent collectivement 66 % du total des revenus de création en arts visuels.
- Une fois soustraites les dépenses liées à l'exercice de leur art<sup>9</sup>, le revenu moyen que les artistes ont tiré de la création en arts visuels passe à 2 100\$<sup>10</sup> et le revenu médian, à – 162\$<sup>11</sup>. Ce revenu de création médian négatif s'explique par le fait que la moitié des artistes (56 %) n'ont tiré, après déduction des dépenses, aucun revenu de leur art en 2010 ou sont déficitaires. Les artistes qui ont un revenu de création net de 20 000\$ et plus ne constituent que 5 % de la population (soit environ 180 personnes).
- Il semble que plus un artiste investit une part importante de son temps dans la création en arts visuels, plus le revenu qu'il en tire est élevé. Toutefois, en ce qui concerne le revenu personnel total, la relation semble inverse, à savoir que plus un artiste consacre une part importante de son temps à la création en arts visuels, moins son revenu personnel total est élevé.

### Répartition du temps de travail

- En moyenne, les artistes ont consacré 61 % de leur temps de travail aux activités liées à la création en arts visuels<sup>12</sup>. Parmi les activités autres que la création mais qui sont reliées aux arts visuels, on trouve l'enseignement, dont un tiers des artistes (31 %) tire des revenus.
- Répartis selon la part de leur temps de travail qu'ils consacrent à la création en arts visuels, les artistes forment trois groupes. Le premier groupe (22 %) y consacre moins du tiers de son temps de travail, le deuxième groupe (34 %), du tiers aux deux tiers de son temps de travail et le troisième groupe (44 %), plus du deux tiers de son temps de travail.
- En 2010, 31 % des artistes ont travaillé au moins 45 heures par semaine, y compris le travail hors du domaine des arts visuels.

8. Aux fins de la présente étude, le «revenu de création» correspond au revenu tiré de la pratique de création et de production en arts visuels, y compris les bourses et les prix en argent, les cachets et les revenus de droits d'auteur.

9. Comprend, d'une part, les dépenses de conception et de fabrication des œuvres et, d'autre part, les dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation, à la participation à des colloques, à l'adhésion à des associations, etc.

10. Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

11. Estimation statistique d'une faible précision : donnée fournie à titre indicatif seulement.

12. Le temps consacré aux activités liées à la création en arts visuels inclut le temps consacré aux activités de conception et de production des œuvres ainsi qu'aux autres activités directement liées à la carrière artistique, telles que la préparation d'une exposition, les demandes de bourses, les relations d'affaires et la gestion, mais il exclut le temps consacré à l'enseignement des arts visuels et au travail à titre de chercheur.

## Formation

- La proportion des artistes en arts visuels qui sont diplômés universitaires, que ce soit en arts visuels ou dans une autre discipline, est de 69 %. À titre comparatif, mentionnons que 23 % de la population active québécoise était titulaire d'un diplôme universitaire en 2010<sup>13</sup>.
- Si l'on répartit les artistes selon le plus haut diplôme obtenu en arts visuels, on obtient quatre groupes. Le tiers des artistes (30 %) n'a aucun diplôme en arts visuels<sup>14</sup>, 15 % sont titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un certificat universitaire, le tiers (33 %) a un baccalauréat et 22 %, une maîtrise ou un doctorat en arts visuels.
- Le tiers des artistes (31 %) a un diplôme universitaire dans une autre discipline que les arts visuels, qu'il s'agisse de diplômés à la fois en arts visuels et dans une autre discipline ou de diplômés dans d'autres disciplines seulement.

## Profils types d'artiste en arts visuels

- Les résultats de l'étude montrent qu'on ne peut pas parler de la situation des artistes en arts visuels québécois, mais plutôt d'une diversité de situations. Il existe plusieurs profils d'artistes qui se distinguent quant au revenu et au degré d'engagement dans la profession. L'analyse statistique réalisée par l'OCCQ permet de dégager six grands profils d'artiste en arts visuels. Cette segmentation de la population en six sous-groupes se fonde sur les trois variables suivantes : la part du temps de travail consacrée à la carrière de créateur en arts visuels, le revenu personnel net<sup>15</sup> et l'indice de revenu artistique<sup>16</sup>. Dans l'analyse des sous-groupes obtenus, d'autres variables sociodémographiques et professionnelles sont également considérées.
1. *Occasionnels* (environ 21 % ou 760 personnes) – Les artistes de ce groupe consacrent une faible partie de leur temps de travail à leur carrière artistique. Ce profil se caractérise par un revenu personnel généralement faible et il est composé d'une forte proportion de femmes.
  2. *Polyvalents* (environ 15 % ou 550 personnes) – Ce groupe est composé d'artistes qui consacrent la plus grande part de leur temps de travail à des activités rémunérées autres que la création, dont ils tirent un revenu personnel supérieur à la moyenne des artistes.
  3. *Précaires* (environ 19 % ou 680 personnes) – Ce groupe comprend des artistes dont la carrière n'a pas encore atteint son plein essor, mais qui y consacrent des efforts importants sur le plan du temps. Le revenu personnel moyen de ce groupe est extrêmement faible, soit le plus faible parmi les six profils.
  4. *Prolifiques* (environ 28 % ou 1 020 personnes) – Ce groupe est composé d'artistes qui se consacrent à plein temps à leur carrière artistique et qui parviennent, quoique modestement, à vivre de leur art. Leurs revenus sont tirés essentiellement de leur pratique des arts visuels. Ce profil regroupe le quart des artistes en arts visuels et il s'agit de celui qui compte le plus grand nombre d'individus.
  5. *Séniors* (environ 12 % ou 440 personnes) – Ce groupe se distingue par la présence d'artistes plus âgés, qui ont un revenu personnel plus élevé que celui de la moyenne des artistes et qui manifestent un engagement fort envers la profession, visible par l'importance du temps qu'ils consacrent à leur carrière artistique.
  6. *Maîtres* (environ 5 % ou 180 personnes) – Ce petit groupe est composé d'artistes matures, souvent très scolarisés, bénéficiant d'un revenu personnel beaucoup plus élevé que celui de la moyenne des artistes. Les hommes y sont nettement majoritaires, alors que dans la population globale des artistes, ils sont minoritaires. Leur pratique d'artiste occupe la moitié de leur temps de travail. Une part substantielle de leur revenu personnel provient souvent de l'enseignement, collégial ou universitaire, des arts visuels.

13. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM, tableau 282-0003, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>].

14. Aucun diplôme d'un établissement offrant une formation reconnue en arts visuels.

15. Le revenu personnel net est le revenu personnel duquel on a soustrait les dépenses liées à la pratique artistique.

16. L'indice de revenu artistique correspond au ratio du revenu tiré de la création en arts visuels sur le revenu personnel total.



# INTRODUCTION

---

Comme le proclame l'Observatoire mondial sur la condition de l'artiste, qui réunit des experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les artistes et les créateurs sont les vecteurs de la diversité culturelle et artistique. Par leurs œuvres, les artistes apportent une contribution essentielle au développement des sociétés et peuvent exercer une influence sur la conception que la population tout entière peut avoir du monde<sup>1</sup>. Dans la *Recommandation relative à la condition de l'artiste*, approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO, on souligne qu'il est essentiel de rendre compte des conditions nécessaires au respect des garanties économiques auxquelles l'artiste a droit en tant que travailleur culturel. Conformément à ces principes, l'action ministérielle de l'enjeu 4 du Plan stratégique 2011-2015 du ministère de la Culture et des Communications se définit ainsi : « La consolidation de l'intervention en culture et en communications au sein de l'administration publique québécoise ». Au cœur de l'action interministérielle sous-jacente à cet enjeu, « la condition socioéconomique des artistes apparaît comme un secteur prioritaire dans le développement de la culture »<sup>2</sup>.

La présente étude sur les artistes en arts visuels constitue la troisième d'une série d'études sur les professions artistiques et de communication; elle succède à une enquête menée par l'OCCQ auprès des écrivains québécois<sup>3</sup> et une autre menée auprès des danseurs et chorégraphes<sup>4</sup>. Les données issues de cette série d'enquêtes constitueront une source de renseignements essentiels sur les conditions de pratique des créateurs québécois et permettront d'en saisir les caractéristiques. Elles favoriseront également la réflexion des divers acteurs concernés par la création artistique, tant au Québec qu'à l'étranger.

Nous souhaitons que l'information statistique contenue dans cette étude contribue à enrichir la connaissance. Nous croyons que, tout en informant la population sur la situation des artistes en arts visuels, les données de l'enquête, dont le potentiel d'exploitation est élevé, seront utiles aux divers acteurs de la société, en premier lieu aux artistes, de même qu'aux décideurs publics, aux agents culturels et aux chercheurs.

Tout comme les précédentes études de l'OCCQ sur les écrivains et les danseurs et chorégraphes, cette étude met en lumière des situations diversifiées. Cette diversité n'est pas étrangère à certaines caractéristiques atypiques des professions artistiques par rapport aux autres professions, à savoir la pluriactivité, l'importance du travail autonome, la formation continue, l'organisation par projets et l'impact de la notoriété<sup>5</sup>.

- 
1. UNESCO (1980). *Recommandation relative à la condition de l'artiste*, La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture réunie à Belgrade, du 23 septembre au 28 octobre 1980, en sa 21<sup>e</sup> session.
  2. MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2011). *Plan stratégique 2011-2015*.
  3. Marie-Hélène PROVENÇAL (2010). *Les écrivains québécois – Portrait des conditions de pratique de la profession littéraire au Québec, 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 83 p.
  4. Marie-Hélène PROVENÇAL (2012). *Les danseurs et chorégraphes québécois – Portrait des conditions de pratique de la profession de la danse au Québec, 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 91 p.
  5. Guy BELLAVANCE (2011). *Le secteur des arts visuels au Canada – Synthèse et analyse critique de la documentation récente*, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, Montréal, p. 89.

Bien sûr, la condition professionnelle des artistes en arts visuels est, en partie, tributaire de l'exploitation économique qui est faite des œuvres d'art. Celle-ci peut se faire dans un *marché de l'art*, où la valeur économique des œuvres est liée à leur mise en vente et où la rétribution de l'artiste consiste en une part du montant payé par l'acheteur. L'exploitation des œuvres se fait aussi dans ce que l'on pourrait appeler le *marché de la diffusion*, où la valeur économique des œuvres réside dans leur potentiel à être montrées au public pour son enrichissement culturel, sans que le but soit la vente de l'original (expositions dans les musées, les maisons de la culture, etc.). Dans le *marché de la diffusion*, la rétribution de l'artiste prend notamment la forme de droits d'auteur, qu'il touche en contrepartie de l'exposition publique de ses œuvres, de leur reproduction ou encore de l'utilisation de leur image sur divers supports.

Au Québec comme ailleurs, les caractéristiques du marché de l'art et du marché de la diffusion placent les artistes dans un contexte concurrentiel qui peut rendre difficile et imprévisible, pour nombre d'entre eux, l'obtention d'une rétribution qui correspond à la qualité de leur création et aux ressources qu'ils y ont investies. C'est donc avec beaucoup d'admiration pour nos artistes en arts visuels que nous avons réalisé cette troisième monographie sur les professions artistiques, en souhaitant qu'elle soit d'une grande utilité pour toute personne intéressée.

# CONTEXTE, OBJECTIFS ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

---

La présente publication expose l'analyse descriptive des résultats de la troisième d'une série d'enquêtes sur les professions artistiques et de communication réalisée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec. Ce programme a été lancé à l'initiative du ministère de la Culture et des Communications, auquel se sont associés le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et le Conseil québécois des ressources humaines en culture. Un comité d'orientation, formé des partenaires, d'experts (professeurs universitaires et consultants) et de représentants de l'OCCQ, a reçu le mandat de conseiller celui-ci dans la réalisation du projet, notamment en vue d'établir les lignes directrices et de préciser les objectifs propres aux enquêtes.

L'étude sur les artistes en arts visuels suit les traces des études réalisées précédemment sur la profession littéraire et sur la profession d'artiste de la danse; l'approche est semblable de même qu'une grande partie du questionnaire d'enquête.

## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette nouvelle étude vise principalement à documenter le profil socioéconomique et les conditions de pratique artistique dans le domaine des arts visuels. Plus précisément, l'*Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels* devait permettre de :

- dresser le profil sociodémographique de la population des artistes professionnels en arts visuels (âge, sexe, région de résidence, langue maternelle, lieu de naissance);
- établir le profil professionnel de ces travailleurs et documenter, à l'aide de données, les conditions de pratique des arts visuels;
- connaître leurs revenus en distinguant ceux qui proviennent des activités de création en arts visuels, ceux tirés d'activités non artistiques du domaine des arts visuels et les autres revenus de travail;
- énumérer et quantifier les dépenses engendrées par le travail en arts visuels;
- mesurer la participation à des activités de formation continue;
- évaluer le degré de motivation des artistes à poursuivre leur carrière et connaître la perception qu'ils ont de leur avenir professionnel;
- estimer le degré de protection des artistes par des régimes d'assurance et de retraite.

Afin d'atteindre les objectifs de l'étude, un questionnaire a été conçu et rédigé par l'OCCQ en collaboration avec les membres de son comité d'orientation sur les professions artistiques et de communication et le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV). De nombreux organismes ont collaboré à la composition d'une liste d'artistes ayant servi de base à l'étude, la multiplicité de ces sources visant à assurer une exhaustivité maximale, tout en délimitant bien la population ciblée.

## APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Cette étude quantitative dresse le portrait démographique, professionnel et socioéconomique des artistes du domaine des arts visuels qui résident au Québec. Les résultats présentés découlent d'une enquête par échantillonnage menée par l'OCCQ auprès de l'ensemble des artistes en arts visuels admissibles<sup>1</sup>.

L'admissibilité à l'enquête a été définie en suivant certaines des exigences du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) concernant ses membres individuels professionnels et en considérant des éléments de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01). Pour être admissible à l'enquête, un artiste devait avoir créé des œuvres en arts visuels pour son propre compte depuis 2006, avoir déjà exposé ses œuvres ou réalisé une performance dans un lieu ou un événement professionnel<sup>2</sup>, compter au moins deux années de pratique à titre d'artiste en arts visuels et avoir sa résidence principale au Québec depuis au moins 12 mois. Ont été exclus les artistes pratiquant les arts visuels exclusivement comme un loisir de même que les artistes dont la pratique principale<sup>3</sup> est l'illustration, les métiers d'art, les arts médiatiques, le design graphique, la bande dessinée ou la caricature.

Par ailleurs, comme l'*Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels* s'inscrit dans une série d'enquêtes sur les professions artistiques, nous avons tenu compte de la possibilité qu'un artiste en arts visuels fasse aussi partie de la population visée par une future enquête de l'OCCQ. Afin d'éviter qu'un artiste en arts visuels actif dans un second domaine artistique soit sollicité de participer à plus d'une enquête, il fallait, pour être admissible à l'enquête, considérer les arts visuels comme son domaine artistique principal. L'effet de cette exclusion sur la qualité des résultats est minime, compte tenu du nombre très restreint d'artistes concernés.

En respectant ces critères d'admissibilité, il a été possible d'établir que la population des artistes en arts visuels québécois comprend environ 3 632 personnes. Ce nombre résulte d'une estimation statistique<sup>4</sup>.

Précisons que, dans cette publication :

- à moins d'indication contraire, toutes les données présentées concernent l'année 2010;
- lorsqu'il est question du *revenu personnel* ou du *revenu de création*, à moins d'indication contraire, il s'agit du revenu avant la déduction des dépenses liées à la pratique artistique.

---

1. Une évaluation de la couverture de la base de sondage et une description détaillée de la stratégie et des instruments de collecte de données, des critères d'admissibilité ainsi que des traitements statistiques sont présentés dans la section « Aspects méthodologiques », à la fin du présent document.

2. Par exemple dans un musée, une galerie d'art commerciale, un centre d'artistes, un centre d'exposition, une maison de la culture, une galerie d'art municipale, une galerie en milieu universitaire ou collégial (à l'exclusion des expositions à titre d'étudiant) ou un événement où siège un comité de sélection.

3. Est considérée comme une pratique principale la pratique à laquelle l'artiste consacre le plus de temps.

4. De plus amples détails concernant le traitement statistique sont donnés dans la section « Aspects méthodologiques » à la fin du document.

# 1

## SIX PROFILS D'ARTISTE EN ARTS VISUELS

---

**T**ant sous l'angle des modes de rémunération que sous celui de l'engagement envers la profession, les artistes en arts visuels ne sont pas des travailleurs comme les autres. On ne peut décrire cette population sans évoquer la diversité des profils individuels qu'elle présente; il n'existe pas un profil général qui s'appliquerait à l'ensemble des artistes en arts visuels québécois, mais bien plusieurs profils qui se distinguent par l'importance, plus ou moins grande, du temps investi dans la carrière de créateur ainsi que par les conditions de travail et de pratique de l'art. En outre, afin de cerner la situation économique des artistes en arts visuels, il est nécessaire de connaître la portion que représentent les revenus tirés de la création artistique (*revenu de création*<sup>1</sup>) dans l'ensemble de leurs revenus, toutes sources confondues (*revenu personnel*). Le calcul de ce ratio fournit un indicateur appelé « indice de revenu artistique », qui peut s'appliquer à toutes les professions artistiques.

### SIX PROFILS TYPES

Afin d'illustrer la diversité des situations d'artiste en arts visuels, nous avons établi une typologie<sup>2</sup> composée de sous-groupes d'individus qui partagent un certain nombre de caractéristiques professionnelles. Six profils ont été construits à partir de critères qui, dans la mesure du possible, permettent à la fois de former des sous-groupes relativement homogènes, mais différents les uns des autres, et représentatifs d'une tendance.

Par exemple, le sous-groupe d'artistes que nous avons appelé *Occasionnels* (profil 1) se caractérise par une plus grande proportion de femmes par rapport à la proportion observée dans l'ensemble de la population des artistes en arts visuels. On y trouve aussi davantage d'artistes âgés de moins de 35 ans. Les artistes de ce groupe consacrent, en moyenne, une faible part de leur temps de travail à leur carrière d'artiste et leur revenu personnel net moyen (17 900\$) est inférieur à celui de l'ensemble de la population des

- 
1. Aux fins de la présente étude, le « revenu de création » correspond au revenu tiré de la pratique de création-production en arts visuels, y compris les bourses et les prix en argent, les cachets et les revenus de droits d'auteur.
  2. De plus amples explications sur la méthode appliquée dans l'analyse typologique sont présentées dans la section « Aspects méthodologiques ».

artistes en arts visuels. Soulignons que les caractéristiques établies résultent de tests statistiques de comparaison montrant un écart significatif et dont le risque d'erreur est inférieur à 5 %.

Cette typologie a été construite à partir de trois variables : 1) la part du temps de travail consacrée à la carrière de créateur en arts visuels, 2) l'indice de revenu artistique<sup>3</sup> et 3) le revenu

personnel net, c'est-à-dire le revenu personnel duquel on a soustrait les dépenses liées à la pratique artistique<sup>4</sup>. D'autres variables, secondaires ou illustratives, servent à différencier les sous-groupes. Cette typologie n'est pas la seule possible et les six types d'artiste en arts visuels qu'elle a mis en lumière ne sont pas exhaustifs, au sens où une autre analyse pourrait dégager des types différents. Il faut néanmoins

préciser que les deux axes à la base de notre analyse expliquent 83 % de la variabilité. Les profils présentés ont pour objet d'illustrer la diversité des situations d'artiste et des types de rapport entretenu avec la profession. Le tableau 1 présente des données statistiques relatives à chacun des six profils.

### 1. Occasionnels (Environ 21 % ou 760 personnes)

*Les artistes de ce groupe consacrent une faible partie de leur temps de travail à leur carrière artistique. Ce profil se caractérise par un revenu personnel généralement faible et il est composé d'une forte proportion de femmes.*

Chez ce groupe, la pratique artistique apparaît comme un « à côté », et ce, bien que la part de diplômés en arts visuels y soit similaire à celle de l'ensemble de la population des artistes. L'artiste de ce profil consacre seulement le tiers de son temps de travail à sa carrière artistique et son revenu de création est très faible. Ce revenu de création ne représente qu'une toute petite part du revenu personnel, lui-même faible en général. Les dépenses professionnelles en arts visuels sont supérieures au revenu de création.

#### □ Profil général

- Ce groupe compte beaucoup plus de femmes que d'hommes (70 %, comparativement à 30 % d'hommes).
- Ce groupe compte beaucoup de jeunes : 1 artiste sur 5 a moins de 35 ans.
- Revenu personnel net moyen de 17 900 \$

#### □ Profil professionnel

- L'artiste consacre en moyenne le tiers de son temps de travail à sa carrière artistique.
- Il produit relativement peu d'œuvres (nombre médian d'œuvres par année : 5).
- Revenu de création net moyen de -2 310 \$
- Indice de revenu artistique faible (moyenne de 0,1)
- Leurs dépenses professionnelles en arts visuels sont plus élevées que leur revenu de création.
- Ce groupe compte peu de boursiers du CALQ ou du CAC.

#### □ Caractéristiques complémentaires

- Les deux tiers de ces artistes ont des revenus tirés d'activités hors du domaine des arts visuels.
- Le revenu du ménage se situe sous la moyenne de celui de l'ensemble des artistes.

3. L'indice de revenu artistique correspond au ratio du revenu de création sur le revenu personnel total.

4. Il s'agit des dépenses liées à la création et à la production des œuvres et de celles liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation, à la participation à des colloques ou à des congrès, à l'adhésion à des associations, etc.

## 2. Polyvalents (Environ 15 % ou 550 personnes)

*Ce groupe est composé d'artistes qui consacrent la plus grande part de leur temps de travail à des activités rémunérées autres que la création, dont ils tirent un revenu personnel supérieur à la moyenne des artistes.*

Dans ce groupe, le revenu personnel est supérieur à celui de la moyenne des artistes en arts visuels, l'indice de revenu artistique est faible et on consacre en moyenne peu de temps à sa carrière artistique. L'artiste de ce groupe ne tire aucun profit financier direct de son activité artistique puisque ses dépenses professionnelles en arts visuels sont supérieures à son revenu de création.

### □ Profil général

- Même répartition d'âges et de sexes que dans la population globale des artistes en arts visuels
- Près des deux tiers de ces artistes sont titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat en arts visuels.
- L'artiste est susceptible d'être titulaire d'un diplôme universitaire dans un autre domaine que les arts visuels (c'est le cas de 4 artistes sur 10).
- Revenu personnel net moyen de 43 600 \$

### □ Profil professionnel

- L'artiste consacre en moyenne le tiers de son temps de travail à sa carrière artistique.
- Nombre médian d'œuvres produites par année : 6<sup>1</sup>
- Revenu de création net moyen de -1 560 \$<sup>2</sup>
- Indice de revenu artistique faible (moyenne de 0,1)
- Les dépenses professionnelles en arts visuels sont plus élevées que le revenu de création.
- Ce groupe compte peu de boursiers du CALQ ou du CAC.

### □ Caractéristiques complémentaires

- Six artistes sur dix ont des revenus tirés d'activités hors du domaine des arts visuels.
- Le revenu du ménage est supérieur à la moyenne de celui de l'ensemble des artistes..

1. Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

2. Estimation statistique d'une faible précision : donnée fournie à titre indicatif seulement.

## 3. Précaires (Environ 19 % ou 680 personnes)

*Ce groupe comprend des artistes dont la carrière n'a pas encore atteint son plein essor, mais qui y consacrent des efforts importants sur le plan du temps. Le revenu personnel moyen de ce groupe est extrêmement faible (le plus faible parmi les six profils).*

Chez les artistes de ce groupe, la volonté d'engagement dans la profession d'artiste se traduit par le fait qu'ils y consacrent environ les deux tiers de leur temps de travail, pour des revenus de création qui, bien que sous la moyenne en chiffres absolus, n'en représentent pas moins le tiers de leurs revenus personnels.

### □ Profil général

- Compte beaucoup de jeunes : 1 artiste sur 5 a moins de 35 ans.
- Même répartition hommes et femmes que dans la population globale des artistes en arts visuels
- Revenu personnel net moyen de 9 300 \$

### □ Profil professionnel

- L'artiste consacre en moyenne les deux tiers de son temps de travail à sa carrière artistique.
- Nombre médian d'œuvres produites par année : 9
- Revenu de création net moyen de -1 670 \$<sup>1</sup>
- Indice de revenu artistique plutôt moyen (moyenne de 0,3)
- Les dépenses professionnelles en arts visuels sont plus élevées que le revenu de création.

### □ Caractéristiques complémentaires

- Un peu plus de la moitié a des revenus tirés d'activités hors du domaine des arts visuels.
- Le revenu du ménage est sous la moyenne de celui de l'ensemble des artistes en arts visuels.

1. Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

#### 4. Prolifiques (Environ 28 % ou 1 020 personnes)

*Ce groupe est composé d'artistes qui se consacrent à plein temps à leur carrière artistique et qui parviennent, quoique modestement, à vivre de leur art. Ce profil regroupe le quart des artistes en arts visuels et il s'agit de celui qui compte le plus grand nombre d'individus.*

Composé en parts presque égales d'hommes et de femmes, ce groupe d'artistes se distingue par le fait que leurs revenus sont tirés essentiellement de leur carrière de créateur en arts visuels, à laquelle ils consacrent presque la totalité de leur temps. Parmi les six profils, c'est celui où l'artiste tire de la création en arts visuels le revenu le plus élevé.

##### □ Profil général

- Compte presque autant d'hommes que de femmes (46 % d'hommes et 54 % de femmes).
- La répartition des âges est similaire à celle dans la population globale des artistes.
- Compte une proportion substantielle d'artistes n'ayant aucun diplôme en arts visuels.
- Revenu personnel net moyen de 10 900 \$

##### □ Profil professionnel

- Pour les trois quarts des artistes, la principale source de revenu est la pratique artistique.
- L'artiste consacre en moyenne 89 % de son temps de travail à sa carrière artistique.
- Il produit beaucoup d'œuvres (nombre médian d'œuvres par année : 14).
- Revenu de création net moyen de 7 270 \$
- Indice de revenu artistique nettement plus élevé (0,8 en moyenne) que dans les autres profils
- La moitié des artistes sont représentés par une galerie ou un agent.
- Compte beaucoup de boursiers du CALQ ou du CAC.
- Plus de la moitié des artistes ont vendu ou exposé des œuvres hors du Québec en 2010.
- Plus d'un artiste sur dix a produit des œuvres en rapport avec la « politique du 1 %<sup>1</sup> ».

##### □ Caractéristiques complémentaires

- Peu d'entre eux enseignent les arts visuels (1 artiste sur 5).
- Le revenu du ménage est similaire à la moyenne de celui de l'ensemble des artistes.

1. Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

### 5. *Séniors* (Environ 12 % ou 440 personnes)

*Ce groupe se distingue par la présence d'artistes plus âgés, qui ont un revenu personnel plus élevé que celui de la moyenne des artistes et dont l'engagement envers la profession est fort, étant donné l'importance du temps qu'ils consacrent à leur carrière artistique.*

Les artistes de ce groupe consacrent la presque totalité de leur temps de travail à leur art, mais leur revenu de création ne compte que pour une faible part de leur revenu personnel. Le reste de leurs revenus vient donc d'autres activités (reliées ou non aux arts visuels), dont ils arrivent à tirer un revenu personnel au-dessus de la moyenne des artistes.

#### □ Profil général

- Les deux tiers sont âgés de 55 ans et plus.
- Même répartition hommes et femmes que dans la population globale des artistes en arts visuels
- L'artiste est susceptible d'avoir un diplôme universitaire dans un autre domaine que les arts visuels (c'est le cas de 4 artistes sur 10).
- Revenu personnel net moyen de 36 700 \$

#### □ Profil professionnel

- L'artiste consacre en moyenne 82 % de son temps de travail à sa carrière artistique.
- Nombre médian d'œuvres produites par année : 11
- Revenu de création net moyen de 2 810 \$<sup>1</sup>
- Environ la moitié de ces artistes sont représentés par une galerie ou un agent.
- Indice de revenu artistique faible (moyenne de 0,2)
- La moitié de ces artistes ont vendu ou exposé des œuvres hors Québec en 2010.

#### □ Caractéristiques complémentaires

- Le tiers de ces artistes tirent des revenus de l'enseignement des arts visuels et 1 sur 5, de l'enseignement collégial ou universitaire.
- Le revenu du ménage est supérieur à la moyenne de celui de l'ensemble des artistes.

1. Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

### 6. *Maîtres* (Environ 5 % ou 180 personnes)

*Ce petit groupe est composé d'artistes matures, souvent très scolarisés, bénéficiant du revenu personnel le plus élevé parmi les six profils. Leur pratique d'artiste occupe la moitié de leur temps de travail. Les hommes y sont nettement majoritaires, alors que dans la population globale des artistes, ils sont minoritaires.*

Les artistes de ce groupe ont un revenu personnel nettement au-dessus de ceux de leurs confrères des autres profils. Au sein de ce revenu personnel, ce qu'ils tirent de leur pratique artistique ne représente qu'une petite part. Une part substantielle de leur revenu personnel provient souvent de l'enseignement des arts visuels dans un programme collégial ou universitaire.

#### □ Profil général

- Groupe d'âge de 45 à 64 ans
- Compte seulement 38 % de femmes.
- La moitié de ces artistes sont titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat en arts visuels.
- Revenu personnel net moyen de 86 400 \$
- Six artistes sur dix résident sur l'île de Montréal (comparativement à 45 % de la population globale des artistes).

#### □ Profil professionnel

- L'artiste consacre en moyenne 43 % de son temps de travail à sa carrière artistique.
- Nombre médian d'œuvres produites par année : 5<sup>1</sup>
- Revenu de création net moyen de 5 350 \$ (médian de -290 \$)<sup>2</sup>
- Indice de revenu artistique faible (moyenne de 0,1)
- Compte beaucoup de boursiers du CALQ ou du CAC.
- La moitié de ces artistes sont représentés par une galerie ou un agent.
- Plus de la moitié ont vendu ou exposé des œuvres hors Québec en 2010.
- Plus de 1 artiste sur 10 a produit des œuvres en rapport avec la « politique du 1 % ».

#### □ Caractéristiques complémentaires

- Sept artistes sur dix enseignent les arts visuels au collégial ou à l'université.
- Le revenu du ménage est supérieur à la moyenne de celui de l'ensemble des artistes.

1. Estimation statistique d'une faible précision : donnée fournie à titre indicatif seulement.

2. Le revenu de création net moyen (5 350 \$) et net médian (-290 \$) sont des estimations statistiques d'une faible précision : ces deux données sont fournies à titre indicatif seulement.

Tableau 1

**Caractéristiques de six profils d'artiste en arts visuels, Québec, 2010**

	Unité	Profil 1 <i>Occasionnels</i>	Profil 2 <i>Polyvalents</i>	Profil 3 <i>Précaires</i>	Profil 4 <i>Prolifiques</i>	Profil 5 <i>Séniors</i>	Profil 6 <i>Maîtres</i>	Tous
Artistes présentant ce profil	% (n)	21 (756)	15 (546)	19 (680)	28 (1 022)	12 (441)	5 (177)	100 (3 622) <sup>1</sup>
Indice de revenu artistique <sup>2</sup> moyen		0,1	0,1*	0,3	0,8	0,2	0,1*	0,3
Part moyenne du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels	%	32	32	64	89	82	43	61
Revenu personnel	moyen	\$ 21 627	48 078	14 822	23 182	45 960	97 931	31 461
	médian	\$ 20 139	46 322	12 854	19 721	39 499	86 019	24 994
Revenu personnel net <sup>3</sup>	moyen	\$ 17 949	43 603	9 324	10 889	36 709	86 351	23 825
	médian	\$ 17 499	42 485	8 003	9 490	32 014	78 443	18 649
Revenu de création	moyen	\$ 1 371	2 918*	3 831	19 560	12 062	16 930**	9 261
	médian	\$ 486**	1 133*	2 010*	14 914	7 205	3 757**	3 306
Revenu de création net <sup>4</sup>	moyen	\$ -2 306	-1 557**	-1 667*	7 267	2 811*	5 350**	1 626*
	médian	\$ -1 355	-550**	-1 398**	4 995*	699**	-288**	-168**
Ont pour principale source de revenu la pratique artistique	%	1**	2**	11*	74	16*	12**	26
Femmes	%	70	59	62	54	61	38	60
Individus de moins de 35 ans	%	19	12*	18	10	5**	0	13
Individus de 55 ans et plus	%	41	46	42	46	65	60	47
Ont un diplôme universitaire en arts visuels	%	58	63	53	46	58	74	55
N'ont aucun diplôme en arts visuels	%	28	27	27	38	27	19**	30
Ont un diplôme universitaire dans une autre discipline	%	31	40	25*	24	39	37*	31
Nombre annuel médian d'œuvres produites	n	5	6*	9	14	11	5**	8
Ont réalisé des projets en rapport avec la « politique du 1 % » depuis 2006	%	4**	7**	5**	13	10*	14*	8
Ont vendu ou exposé hors Québec en 2010	%	21	29	42	56	53	56	42
Ont reçu une bourse du CALQ ou du CAC en 2010	%	4*	6*	7*	21	11*	25*	12
Sont représentés par une galerie ou un agent	%	23	23	30	51	43	49	36
Enseignent les arts visuels	%	31	36	28	21	35	74	31
Enseignent les arts visuels dans un programme collégial ou universitaire	%	11*	22	7*	6*	22	69	15
Ont des revenus d'activités hors du domaine des arts visuels	%	66	58	55	38	44	40	51

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Dans la population totale des artistes en arts visuels, quelques personnes ne peuvent être associées à aucun des six profils. C'est la raison pour laquelle, dans le présent tableau, l'addition des populations estimées de chacun des six profils ne donne pas 3 632 personnes, qui est la taille estimée de la population des artistes en arts visuels au Québec. C'est aussi la raison pour laquelle certaines données de la colonne "Tous" (notamment celles relatives aux revenus) diffèrent légèrement de celles présentées dans les autres tableaux de la publication.

2. L'indice de revenu artistique correspond au ratio du revenu de création sur le revenu personnel.

3. Le revenu personnel net est le revenu personnel duquel on a soustrait les dépenses liées à la pratique artistique.

4. Le revenu de création net est ce qui reste du revenu de création une fois que l'on a soustrait les dépenses liées à la pratique artistique.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## REVENU PERSONNEL ET REVENU DE CRÉATION

Aux fins de la présente étude, nous avons distingué deux types de revenu des artistes en arts visuels. Premièrement, on considère l'ensemble de leurs revenus peu importe la source; c'est ce que nous appelons le *revenu personnel*. Deuxièmement, dans ce *revenu personnel*, on considère le revenu qu'ils ont tiré de la création en arts visuels (*revenu de création*<sup>5</sup>). En 2010, le revenu personnel moyen des artistes en arts visuels est estimé à environ 33 000 \$ et leur revenu tiré de la création en arts visuels, à environ 10 600 \$. On observe donc un écart relativement important entre ces deux catégories de revenus, ce qui révèle

qu'une bonne part des revenus des artistes provient de l'exercice d'activités autres que la création en arts visuels.

Comme le montre le tableau 2a, 1 artiste en arts visuels sur 4 (26 %) a gagné, en 2010, un revenu personnel inférieur à 15 000 \$, 31 %, un revenu de 15 000 \$ à 29 999 \$, 30 %, un revenu de 30 000 \$ à 59 999 \$ et 13 %, un revenu de 60 000 \$ et plus.

Le tableau 2b présente la répartition de la population des artistes selon le revenu tiré de la création en arts visuels : 20 % des artistes n'ont obtenu aucun revenu de création en 2010, 36 %, un revenu de moins de 5 000 \$, 28 %, un revenu de 5 000 \$ à 19 999 \$ et 16 %, un revenu de 20 000 et plus.

Il est important de souligner que, contrairement à d'autres types d'artistes dont les écrivains, les compositeurs ou encore les interprètes, les artistes en arts visuels ont une activité créatrice qui consiste à fabriquer des objets matériels, à savoir des œuvres d'art. Il est impossible de pratiquer les arts visuels sans acquérir les matériaux et les outils qui sont à la base des œuvres, ce qui implique des dépenses parfois importantes. Or, si l'on soustrait du revenu personnel et du revenu de création le montant des dépenses de création et de production des œuvres<sup>6</sup> et les autres dépenses professionnelles<sup>7</sup>, on obtient les données suivantes : le revenu personnel net moyen n'est plus que de 24 500 \$ (tableau 2a) et le revenu net moyen de création, de 2 110 \$<sup>8</sup> (tableau 2b).

Tableau 2a

### Répartition des artistes en arts visuels selon leur revenu personnel, toutes sources confondues, Québec, 2010

	Moins de 15 000 \$	De 15 000 \$ à 29 999 \$	De 30 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ et plus	Total	Revenu personnel moyen	Revenu personnel médian
	%					\$	
Revenu personnel brut	25,9	30,7	30,4	13,0	100,0	32 962	24 998
Revenu personnel net <sup>1</sup>	41,7	28,1	22,7	7,5	100,0	24 492	18 766

1. Il s'agit du revenu personnel après déduction des dépenses de création et de production des œuvres et des dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation continue, à la participation à des colloques, à l'adhésion à des associations, aux soins de santé en rapport avec la pratique artistique.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

- Aux fins de la présente étude, le « revenu de création » correspond au revenu tiré de la pratique de création et production en arts visuels, y compris les bourses et les prix en argent, les cachets et les revenus de droits d'auteur.
- Inclut les dépenses relatives aux matériaux, aux outils, à l'atelier, à la recherche et à l'expérimentation.
- Inclut les dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation continue, à la participation à des colloques, à l'adhésion à des associations et aux soins de santé en rapport avec la pratique artistique.
- Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

Tableau 2b

**Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu qu'ils ont tiré de la création en arts visuels<sup>1</sup>, Québec, 2010**

	Aucun revenu	De 1 \$ à 4 999 \$	De 5 000 \$ à 19 999 \$	20 000 \$ et plus	Total	Revenu de création moyen <sup>2</sup>	Revenu de création médian <sup>2</sup>
	%					\$	
Revenu de création brut	20,3	36,2	27,9	15,6	100,0	10 575	3 320
Revenu de création net <sup>3</sup>	56,0	23,4	15,2	5,4	100,0	2 105*	- 162**

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Le « revenu de création » correspond au revenu tiré de la pratique de création et de production en arts visuels, y compris les bourses et les prix en argent, les cachets et les revenus de droits d'auteur.

2. La moyenne et la médiane tiennent compte du fait que certains artistes n'ont eu aucun revenu de création en 2010.

3. Le revenu de création net est ce qui reste du revenu de création après déduction des dépenses de création et de production des œuvres et des dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation continue, à la participation à des colloques, à l'adhésion à des associations, aux soins de santé en rapport avec la pratique artistique.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

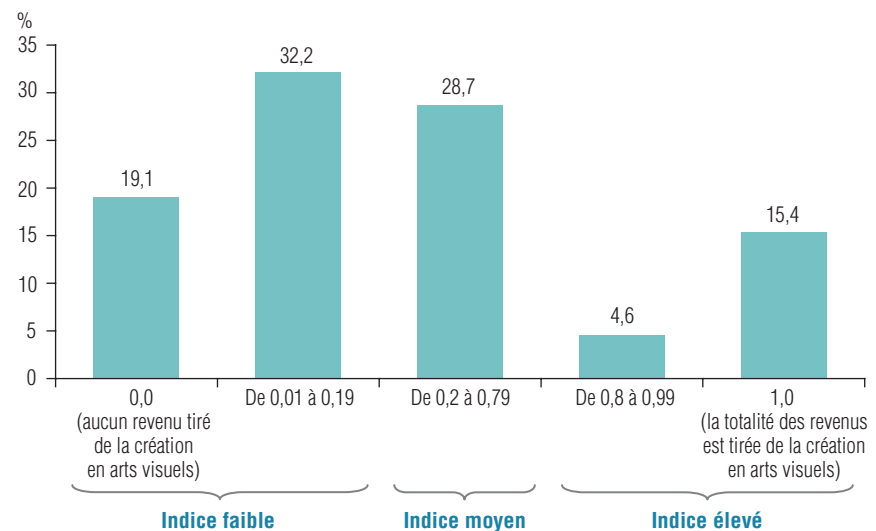
## INDICE DE REVENU ARTISTIQUE

Puisque seule une minorité d'artistes vit essentiellement des arts visuels, il est intéressant d'examiner le ratio du revenu tiré de la création en arts visuels sur le revenu personnel toutes sources confondues. Aux fins de notre étude, nous appelons ce ratio « indice de revenu artistique », lequel est calculé selon la formule suivante : [indice de revenu artistique = revenu de création / revenu personnel]. Plus l'indice de revenu artistique est élevé, plus la part du revenu personnel provenant de la création en arts visuels est importante.

Dans le cas de la moitié des artistes en arts visuels (51 %), l'indice de revenu artistique est inférieur à 0,2, ce qui signifie que le revenu tiré de la création représente moins du cinquième de leur revenu personnel (figure 1). Un indice de revenu artistique élevé, c'est-à-dire

Figure 1

### Répartition des artistes en arts visuels selon l'indice de revenu artistique<sup>1</sup>, Québec, 2010



1. L'indice de revenu artistique correspond au ratio du revenu de création en arts visuels sur le revenu personnel total.

Note de lecture : Pour 15,4 % des artistes en arts visuels, l'indice de revenu artistique est égal à 1,0, ce qui signifie que l'ensemble de leur revenu personnel est tiré de la création en arts visuels. Pour 4,6 % des artistes, l'indice de revenu artistique se situe entre 0,8 et 0,99, ce qui signifie que plus de 80 % de leur revenu personnel est tiré de la création en arts visuels.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

supérieur à 0,8, signifie que les activités de création en arts visuels génèrent plus de 80 % du revenu personnel, ce qui est le cas de 20 % des artistes. Mentionnons que les artistes dont les revenus, en 2010, ont été entièrement tirés de la création en arts visuels (indice de 1) constituent 15 % de la population, soit environ 560 personnes.

Bien sûr, l'indice de revenu artistique ne rend compte que partiellement de la situation économique des artistes en arts visuels. Afin de nuancer l'interprétation de cet indice, on peut le mettre en relation avec l'échelle des revenus personnels. Ainsi, la condition d'un artiste ayant un indice de revenu artistique et un revenu personnel élevés diffère considérablement de celle d'un artiste dont l'indice de revenu artistique est élevé, mais dont le revenu personnel est faible. Il importe donc d'examiner le rapport entre ces deux facteurs afin de comprendre la situation économique des artistes en arts visuels.

La figure 2 montre la relation entre, d'une part, l'indice de revenu artistique combiné à la part de temps de travail consacré à la carrière de créateur en arts visuels (sur l'axe horizontal) et, d'autre part, le revenu personnel net<sup>9</sup> (sur l'axe vertical). Les halos pâles représentent, dans chaque sous-groupe, la dispersion des individus dans cet espace « à deux dimensions ». Les cercles foncés à l'intérieur des halos correspondent, par leur position, à une concentration d'individus. De plus, la taille des cercles varie en fonction du nombre d'individus dans chacun des sous-groupes.

La répartition de l'effectif des artistes dans l'espace défini par les deux axes illustre de fortes disparités et l'existence de différents sous-groupes. Ainsi, dans la portion gauche du schéma, on trouve les artistes dont l'indice de revenu artistique est faible et qui consacrent peu de leur temps de travail à la création et, vers la droite, ceux dont l'indice est élevé et qui consacrent davantage de temps à la création.

L'axe vertical oppose, vers le haut, les artistes dont le revenu personnel net est élevé et, vers le bas, ceux dont le revenu personnel net est faible. Le revenu personnel net est la principale variable expliquant la position d'un artiste sur l'axe vertical mais pas la seule, car le temps consacré aux arts visuels influence aussi cette position. S'il ne s'agissait que du revenu personnel net, plus celui d'un artiste serait élevé, plus cet artiste se situerait dans le haut de l'axe et plus le revenu personnel net serait faible, plus l'artiste se situerait dans le bas de l'axe. Cette représentativité est exacte dans la mesure où le temps consacré aux arts visuels est semblable, mais elle peut varier si ce temps diffère. Par exemple, deux artistes au salaire personnel net identique ne seront pas situés au même endroit sur l'axe vertical si leur temps respectif consacré aux arts visuels diffère. Précisons que malgré ce phénomène, nous avons préféré, à des fins de clarté, n'indiquer sur le graphique que « revenu personnel net » concernant l'axe vertical.

On peut repérer, dans la figure 2, les concentrations correspondant aux six profils décrits précédemment.

- Dans le profil 1 (*Occasionnels*), l'indice de revenu artistique combiné au temps consacré à la création est faible et le revenu personnel net est faible.
- Le profil 2 (*Polyvalents*) se caractérise par le fait que l'indice de revenu artistique combiné au temps consacré à la création est faible, alors que le revenu personnel net est plutôt élevé<sup>10</sup>.
- Le profil 3 (*Précaires*) se trouve plus près du centre du graphique; l'indice de revenu artistique combiné au temps consacré à la création est moyen et le revenu personnel net est le plus faible.
- Le profil 4 (*Prolifiques*) affiche un indice très élevé de revenu artistique combiné au temps consacré à la création, mais un revenu personnel net plutôt faible<sup>11</sup>.
- Le profil 5 (*Séniors*) regroupe les artistes qui présentent un indice de revenu artistique combiné au temps consacré à la création moyen, et un revenu personnel net relativement élevé.
- Enfin, dans le profil 6 (*Maîtres*), l'indice de revenu artistique combiné au temps de travail consacré à la création est faible alors que le revenu personnel net est le plus élevé des six profils.

9. Le revenu personnel net correspond au revenu personnel duquel on a soustrait les dépenses liées à la pratique artistique, soit les dépenses de création et de production des œuvres et les dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation, à la participation à des colloques ou à des congrès, à l'adhésion à des associations, etc.

10. Dans le graphique, le groupe 2 est situé plus bas qu'on ne s'y attendrait, à cause de l'influence exercée par le peu de temps consacré aux arts visuels.

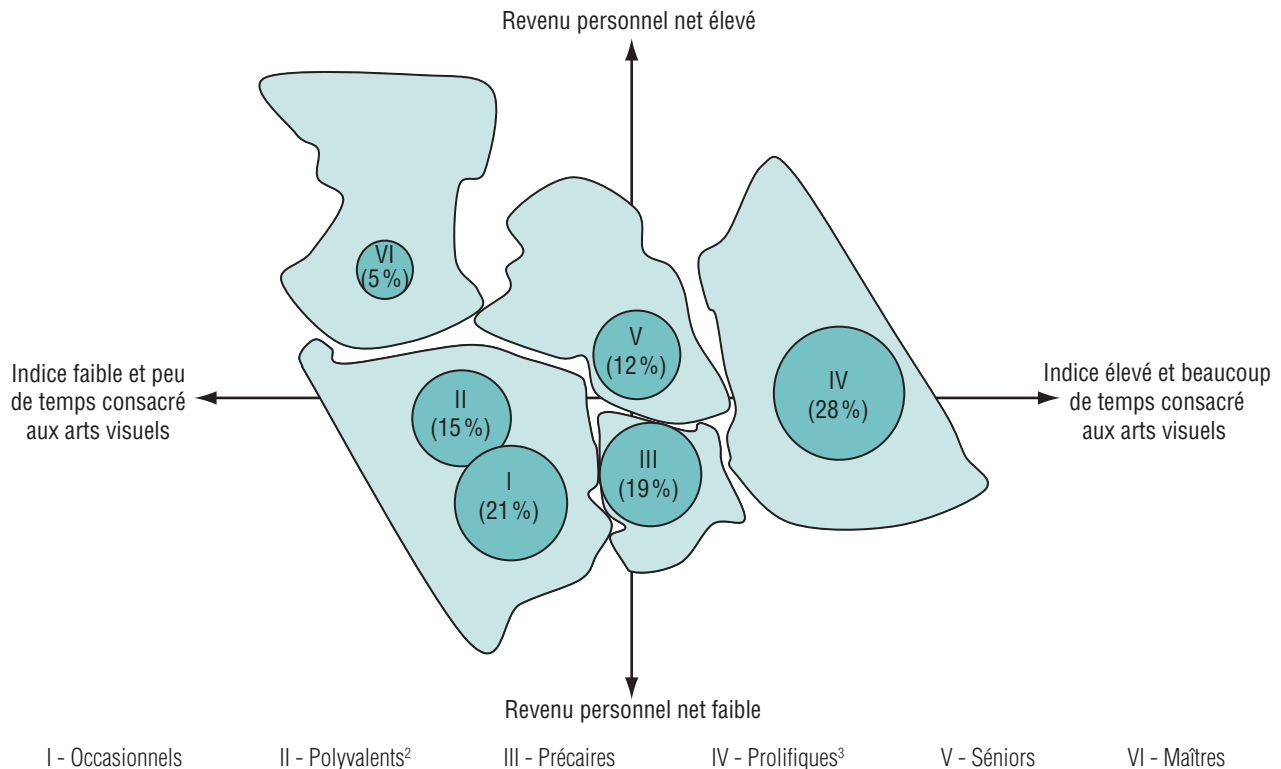
11. Dans le graphique, le groupe 4 est situé plus haut qu'on ne s'y attendrait, à cause de l'influence exercée par la proportion élevée de temps consacrée aux arts visuels.

Cette représentation de la population des artistes en arts visuels met en relief la multiplicité des situations que l'on rencontre dans la profession lorsqu'il est question du montant des revenus et du temps consacré à la pratique artistique. Vue sous cet angle, la popu-

lation des artistes en arts visuels est « composite », c'est-à-dire qu'elle est faite de diverses sous-populations caractérisées par des modalités distinctes d'inscription de la *condition d'artiste* dans les conditions de vie.

Figure 2

### Schéma de la répartition des artistes en arts visuels selon leur appartenance à six profils types<sup>1</sup>, Québec, 2010



1. Les six profils sont basés sur une segmentation de la population des artistes faite à partir de trois variables : l'indice de revenu artistique, la part du temps de travail consacrée à la carrière en arts visuels et le revenu personnel net (soit le revenu personnel duquel sont soustraites toutes les dépenses relatives à la carrière en arts visuels).

2. Le groupe II (*Polyvalents*) est situé plus bas qu'on ne s'y attendrait, à cause de l'influence exercée par le peu de temps consacré aux arts visuels.

3. Le groupe IV (*Prolifiques*) est situé plus haut qu'on ne s'y attendrait, à cause de l'influence exercée par la proportion élevée de temps consacrée aux arts visuels.

Note de lecture : Par exemple, le profil III (*Précaires*) regroupe des artistes dont l'indice de revenu artistique combiné à la part de temps de travail consacré à la carrière en arts visuels est moyen et dont le revenu personnel net est faible. La position du noyau correspond à une concentration d'individus et sa taille moyenne indique que ce groupe est moyennement nombreux. Quant au halo, il représente la dispersion des individus du groupe dans l'espace défini par les deux axes.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

# 2

## PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

---

La présente section porte sur les principales caractéristiques socio-démographiques de la population des artistes en arts visuels du Québec. Dans ses grandes lignes, ce portrait révèle une population où les femmes et les travailleurs de plus de 45 ans sont surreprésentés.

### ÂGE ET SEXE

En 2010, selon les estimations statistiques, la profession d'artiste en arts visuels compte environ 3 632 personnes, dont 60 % de femmes et 40 % d'hommes. La proportion de femmes est largement supérieure à celle que l'on observe dans la population active (47 %)<sup>1</sup> et aussi à celle que l'on observe dans de l'effectif de l'ensemble des professions culturelles (52 % en 2006)<sup>2</sup> (tableau 3).

En ce qui concerne l'âge, la composition de la population des artistes en arts visuels est bien différente de celle de la population active québécoise. Chez les artistes en arts visuels, on trouve seulement 12 % de travailleurs de moins de 35 ans, comparativement à 37 % dans la population active. À l'opposé, le groupe des 55 ans et plus constitue environ la moitié (47 %) des artistes en arts visuels, comparativement à 16 % de la population active (tableau 4).

- 
1. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM, tableau 282-0002, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Population active âgée de 15 ans et plus).
  2. Benoit ALLAIRE, Annie CLOUTIER et Claude FORTIER (2010). « Les professions de la culture et des communications au Québec en 2006 », *Statistiques en bref*, n° 66, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, septembre, p. 5.

On peut affirmer que les artistes en arts visuels constituent une population plutôt âgée de travailleurs, comme on l'a d'ailleurs remarqué au sujet des écrivains dans une étude précédente.

Parmi les hypothèses permettant d'expliquer la sous-représentation des plus jeunes dans la profession, mentionnons différents phénomènes, peut-être combinés: 1) il s'agirait d'une profession dans laquelle on entrerait plus tard dans la vie; 2) il s'agirait d'une profession qu'une part des jeunes artistes abandonnerait en début de carrière; 3) les arts visuels seraient un choix de carrière qui attirerait moins les jeunes qu'autrefois. Par ailleurs, la forte présence des 55 ans et plus se comprend aisément lorsque l'on songe au fait que pour un artiste, qui est généralement un travailleur autonome et qui est motivé par un besoin de création, le concept de retraite n'existe pas vraiment. Dans la mesure où l'on exerce une forme d'art où les exigences physiques ne sont pas particulières, la pratique des arts visuels est une activité qui peut

se prolonger jusqu'à un âge avancé. Dans certains cas, il peut aussi s'agir d'une seconde carrière.

Sur la question de l'âge des artistes, il convient de mentionner qu'en général,

il faut du temps pour peaufiner une technique et développer une démarche et que la renommée, qui joue un rôle clé dans la carrière d'un artiste en arts visuels, peut être longue à acquérir.

Tableau 3

**Répartition des artistes en arts visuels selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2010**

	Unité	Femmes	Hommes	Total
Artistes de moins de 35 ans	%	54,4	45,6	100,0
Artistes de 35 à 44 ans	%	65,2	34,8	100,0
Artistes de 45 à 54 ans	%	61,4	38,6	100,0
Artistes de 55 à 64 ans	%	57,6	42,4	100,0
Artistes de 65 ans et plus	%	59,2	40,8	100,0
<b>Tous</b>	<b>n</b>	<b>2 165</b>	<b>1 467</b>	<b>3 632</b>
	<b>%</b>	<b>59,6</b>	<b>40,4</b>	<b>100,0</b>
Effectif de l'ensemble des professions culturelles <sup>1</sup>	%	52,2	47,8	100,0
Ensemble de la population active <sup>2</sup>	%	47,2	52,8	100,0

1. Statistique Canada, recensement de 2006 (97-559-X2006012). Compilation : Institut de la Statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

2. Population active du Québec âgée de 15 ans et plus. Données provenant de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>), tableau 282-0002.

Tableau 4

**Répartition des artistes en arts visuels selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2010**

	Unité	Moins de 35 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
		%					
Femmes	%	11,3	16,1	26,3	29,7	16,5	100,0
Hommes	%	14,0	12,7	24,4	32,2	16,7	100,0
<b>Tous</b>	<b>%</b>	<b>12,4</b>	<b>14,7</b>	<b>25,5</b>	<b>30,7</b>	<b>16,6</b>	<b>100,0</b>
Effectif de l'ensemble des professions culturelles <sup>1</sup>	%	38,4	25,5	23,5	11,2	2,4	100,0
Ensemble de la population active <sup>2</sup>	%	37,1	21,4	25,5	13,7	2,3	100,0

1. Statistique Canada, recensement de 2006 (97-559-X2006012). Compilation : Institut de la Statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

2. Population active du Québec âgée de 15 ans et plus. Données provenant de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

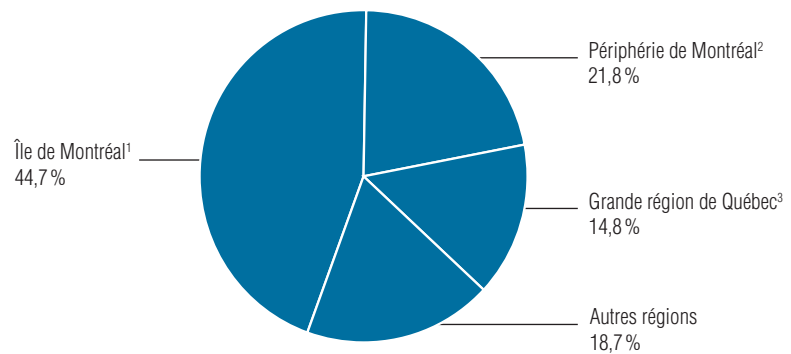
Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>), tableau 282-0002.

## RÉGION DE RÉSIDENCE

Les artistes en arts visuels sont particulièrement nombreux à vivre sur l'île de Montréal; c'est le cas de 45 % d'entre eux, comparativement à 25 % de la population active du Québec. Néanmoins, lorsque l'on considère aussi les régions périphériques de Montréal<sup>3</sup>, on constate que les artistes en arts visuels sont à peine plus concentrés autour de (et à) Montréal (66 %) que ne l'est la population active du Québec (62 %), comme le montre le tableau 5. Une bonne part des artistes (le tiers) vit ailleurs sur le territoire québécois (figure 3). À cet égard, le domaine des arts visuels se distingue d'autres domaines artistiques, comme les arts de la scène ou l'audiovisuel, où la nature de l'activité créatrice nécessite une proximité avec l'industrie, laquelle est fortement concentrée à Montréal.

Figure 3

### Répartition des artistes en arts visuels selon la région de résidence, Québec, 2010



1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Le tableau 5 montre que le fait d'habiter l'île de Montréal est plus marqué chez les jeunes artistes (les moins de 35 ans et les 35 à 44 ans). Les jeunes sont

par contre sous-représentés dans les régions administratives en périphérie de Montréal.

Tableau 5

### Répartition des artistes en arts visuels selon la région de résidence et selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2010

	Unité	Île de Montréal <sup>1</sup>	Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	Grande région de Québec <sup>3</sup>	Autres régions	Total
<b>Sexe</b>						
Femmes	%	42,0	24,5	13,1	20,4	100,0
Hommes	%	48,5	17,9	17,3	16,2	100,0
<b>Âge</b>						
Moins de 35 ans	%	58,2	7,0*	16,2	18,6	100,0
35 à 44 ans	%	56,9	12,1*	10,0	21,1	100,0
45 à 54 ans	%	45,3	19,4	16,1	19,2	100,0
55 à 64 ans	%	39,3	27,3	14,1	19,3	100,0
65 ans et plus	%	32,3	35,0	17,6*	15,1*	100,0
<b>Tous</b>	<b>%</b>	<b>44,7</b>	<b>21,8</b>	<b>14,8</b>	<b>18,7</b>	<b>100,0</b>
Ensemble de la population active <sup>4</sup>	%	24,7	37,0	14,4	23,8	100,0

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

4. Population active du Québec âgée de 15 ans et plus. Données provenant de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>), tableau 282-0055.

3. Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

## LANGUE ET ORIGINE

Chez la grande majorité des artistes en arts visuels (85 %), le français est la langue le plus souvent parlée à la maison (tableau 6). Cette proportion est similaire à celle que l'on trouve dans l'ensemble de la population québécoise<sup>4</sup>. Par ailleurs, dans la population des artistes en arts visuels, on trouve une part de personnes nées hors Canada (15 %) semblable à celle qui existe dans la population québécoise en général<sup>5</sup>. Il faut souligner que sur l'île de Montréal, le tiers des artistes (31 %) sont nés à l'extérieur du Québec (tableau 7), tout comme dans le groupe des 35 à 44 ans (32 %).

Tableau 6

### Répartition des artistes en arts visuels selon la langue parlée à la maison et selon le sexe, le groupe d'âge et la région de résidence, Québec, 2010

	Français	Autres langues	Total
	%		
<b>Sexe</b>			
Femmes	84,8	15,2	100,0
Hommes	85,3	14,7	100,0
<b>Âge</b>			
Moins de 35 ans	85,8	14,2*	100,0
35 à 44 ans	74,9	25,1	100,0
45 à 54 ans	84,4	15,6	100,0
55 à 64 ans	88,2	11,8	100,0
65 ans et plus	88,3	11,7*	100,0
<b>Région de résidence</b>			
Île de Montréal <sup>1</sup>	74,1	25,9	100,0
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	92,6	7,4*	100,0
Grande région de Québec <sup>3</sup>	97,4	2,6**	100,0
Autres régions	91,8	8,2*	100,0
<b>Tous</b>	<b>85,0</b>	<b>15,0</b>	<b>100,0</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 7

### Répartition des artistes en arts visuels selon le lieu de naissance et selon le sexe, le groupe d'âge et la région de résidence, Québec, 2010

	Au Québec	Ailleurs au Canada	À l'étranger	Total
	%			
<b>Sexe</b>				
Femmes	79,0	6,8	6,8	100,0
Hommes	77,2	7,0	15,8	100,0
<b>Âge</b>				
Moins de 35 ans	85,4	6,1**	8,4*	100,0
35 à 44 ans	67,7	9,6*	22,7	100,0
45 à 54 ans	78,0	9,9*	12,1*	100,0
55 à 64 ans	79,9	5,6*	14,5	100,0
65 ans et plus	79,3	3,1**	17,6*	100,0
<b>Région de résidence</b>				
Île de Montréal <sup>1</sup>	69,3	10,4	20,3	100,0
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	84,5	2,9*	12,7*	100,0
Grande région de Québec <sup>3</sup>	90,1	2,3**	7,7*	100,0
Autres régions	82,7	7,1*	10,2*	100,0
<b>Tous</b>	<b>78,3</b>	<b>6,9</b>	<b>14,8</b>	<b>100,0</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

4. Selon le recensement de 2011, 80 % de la population québécoise n'ayant qu'une seule langue maternelle a le français pour langue maternelle.

5. Cette part était de 14 % en 2006 dans la population québécoise âgée de 15 ans et plus, selon les données du recensement.

# 3

## REVENUS ET PROTECTION SOCIALE

---

L'un des principaux objectifs des enquêtes de l'OCCQ sur les professions artistiques consiste à documenter les revenus des artistes, à savoir le revenu personnel qu'ils tirent de différentes sources et la part spécifique des revenus qu'ils tirent de leurs activités de création. Le présent chapitre traite d'abord du revenu personnel des artistes en arts visuels, toutes sources confondues. Puis, il aborde leur revenu de création, les dépenses engagées pour exercer leurs activités professionnelles, le revenu du ménage ainsi que les mesures de protection sociale dont ils bénéficient.

### REVENU PERSONNEL

En 2010, au Québec, le revenu personnel moyen des artistes en arts visuels est de l'ordre de 33 000\$, ce qui est comparable au revenu moyen de l'ensemble de la population touchant un revenu et ayant 16 ans et plus (35 400\$ en 2010)<sup>1</sup>. Cette comparaison doit toutefois être nuancée en tenant compte des caractéristiques propres à la population des artistes en arts visuels, notamment l'âge et la scolarité, qui y sont relativement élevés, de même que les dépenses professionnelles, qui sont plus importantes que chez les autres travailleurs.

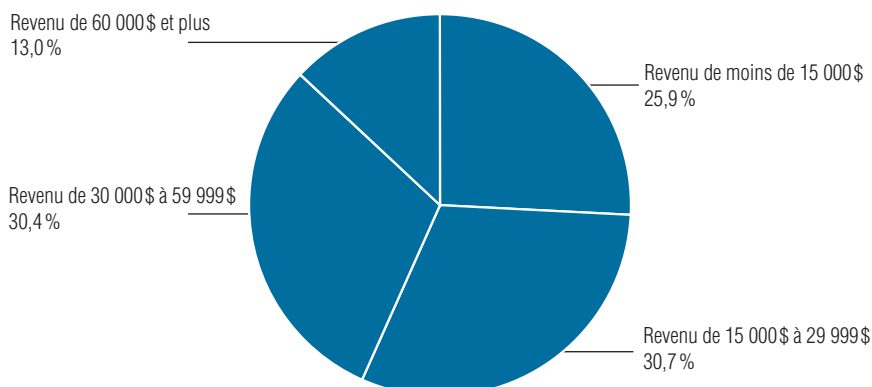
Le revenu personnel médian des artistes en arts visuels est de 25 000\$ en 2010, selon les estimations. Ce revenu est légèrement inférieur au revenu médian estimé de la population du Québec touchant un revenu et ayant 16 ans et plus (27 400\$<sup>2</sup> en 2010). Rappelons que la médiane est une mesure qui n'est pas influencée par les valeurs extrêmes, contrairement à la moyenne.

- 
1. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_niv\\_vie/revenus\\_depense/revenus/mod1\\_p\\_1\\_2\\_4\\_1.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod1_p_1_2_4_1.htm)] (Consulté le 14 janvier 2013).
  2. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_niv\\_vie/revenus\\_depense/revenus/mod1\\_p\\_1\\_2\\_5\\_1.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod1_p_1_2_5_1.htm)] (Consulté le 14 janvier 2013).

Dans le cas du revenu personnel des artistes en arts visuels, l'écart entre le revenu moyen (33 000 \$) et le revenu médian (25 000 \$) indique qu'il existe des disparités dans la population des artistes en arts visuels, certains d'entre eux ayant un revenu personnel particulièrement élevé.

Lorsqu'on répartit la population des artistes, selon leur revenu personnel, entre quatre tranches de revenu, on obtient les données suivantes : le quart des artistes (26 %) a gagné un revenu inférieur à 15 000 \$ en 2010, 31 %, un revenu de 15 000 \$ à 29 999 \$, 30 %, un revenu de 30 000 \$ à 59 999 \$ et 13 %, un revenu de 60 000 \$ et plus (figure 4).

Figure 4

**Répartition des artistes en arts visuels selon leur revenu personnel, Québec, 2010**

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 8

**Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu personnel et selon le sexe, l'âge et la région de résidence, Québec, 2010**

	Revenu de moins de 30 000 \$	Revenu de 30 000 \$ à 59 999 \$	Revenu de 60 000 \$ et plus	Total	Revenu personnel moyen	Revenu personnel médian
	%				\$	
<b>Sexe</b>						
Féminin	63,7	26,7	9,7	100,0	27 581	23 767
Masculin	46,2	35,9	17,8	100,0	40 884	29 973
<b>Âge</b>						
Moins de 35 ans	65,9	32,4	1,7**	100,0	24 925	21 110
35 à 44 ans	56,5	30,5	13,0*	100,0	29 705	26 623
45 à 54 ans	55,8	28,7	15,6	100,0	33 228	25 847
55 à 64 ans	56,1	26,1	17,8	100,0	37 235	25 979
65 ans et plus	52,3	39,6	8,1*	100,0	33 373	26 243
<b>Région de résidence</b>						
Île de Montréal <sup>1</sup>	51,8	32,6	15,7	100,0	34 543	27 879
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	61,1	27,9	11,0*	100,0	34 267	24 926
Grande région de Québec <sup>3</sup>	57,3	33,5	9,2*	100,0	31 257	24 823
Autres régions	61,9	26,0	12,2*	100,0	29 231	22 555
<b>Tous</b>	<b>56,6</b>	<b>30,4</b>	<b>13,0</b>	<b>100,0</b>	<b>32 962</b>	<b>24 998</b>
Ensemble de la population québécoise touchant un revenu <sup>4</sup>	54,2	31,5	14,3	100,0	35 400	27 400

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

4. Population du Québec touchant un revenu et ayant 16 ans et plus. Données provenant de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, microdonnées des fichiers maîtres. Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le tableau 8 permet d'établir des comparaisons entre différents sous-groupes d'artistes selon leur revenu personnel. Ainsi, on constate que les artistes de sexe féminin ont un revenu personnel moyen (27 600\$) bien inférieur à celui de leurs confrères masculins (40 900\$). Cette disparité des sexes dans la profession n'est pas propre au Québec;

on l'observe également ailleurs au Canada<sup>3</sup>. On voit aussi que le revenu personnel tend à croître avec l'âge, pour redescendre chez le groupe des plus âgés (65 ans et plus).

En ce qui a trait aux caractéristiques professionnelles (tableau 9), les données tendent à montrer que les artistes qui

sont titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat en arts visuels ont un revenu personnel moyen (40 100\$) plus élevé que celui de leurs confrères. Les artistes qui ont un diplôme en arts visuels d'un autre type (DEC, baccalauréat) ne semblent pas avantagés, sur le plan du revenu personnel, lorsqu'on les compare aux artistes n'ayant aucun

Tableau 9

**Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu personnel et selon le diplôme en arts visuels, la pratique principale et la part du temps consacrée à la création, Québec, 2010**

	Revenu de moins de 30 000\$	Revenu de 30 000\$ à 59 999\$	Revenu de 60 000\$ et plus	Total	Revenu personnel moyen	Revenu personnel médian
	%				\$	
<b>Niveau du diplôme en arts visuels</b>						
Aucun diplôme en arts visuels <sup>1</sup>	60,7	29,2	10,1*	100,0	32 798	24 697
Diplôme collégial ou certificat universitaire en arts visuels	63,7	26,9	9,4**	100,0	26 628	22 598
Baccalauréat en arts visuels	59,6	28,4	12,0	100,0	31 275	23 986
Maîtrise ou doctorat en arts visuels	41,4	37,7	21,0	100,0	40 132	34 840
<b>Pratique principale</b>						
Peinture	61,7	26,5	11,8	100,0	31 858	24 289
Sculpture	45,3	41,1	13,6*	100,0	37 579	30 283
Dessin ou estampe	52,2	33,3	14,5*	100,0	33 949	27 807
Photographie	41,4	36,1	22,5	100,0	38 880	32 686
Installation	47,8	34,0	18,2	100,0	35 239	29 962
Pratique principale autre	73,6	20,6 *	5,9**	100,0	24 028	19 161
N'indique pas de pratique principale	63,3	30,9	5,8*	100,0	28 108	22 556
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>						
Moins du tiers	41,4	36,6	22,0	100,0	37 387	33 981
Du tiers aux deux tiers	56,2	30,4	13,5	100,0	33 303	24 959
Plus des deux tiers	64,6	27,3	8,1	100,0	30 477	23 115
<b>Tous</b>	<b>56,6</b>	<b>30,4</b>	<b>13,0</b>	<b>100,0</b>	<b>32 962</b>	<b>24 998</b>
Ensemble de la population québécoise touchant un revenu <sup>2</sup>	54,2	31,5	14,3	100,0	35 400	27 400

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Aucun diplôme d'un établissement offrant une formation en arts visuels reconnue.

2. Population du Québec touchant un revenu et ayant 16 ans et plus. Données provenant de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, microdonnées des fichiers maîtres. Compilation : Institut de la statistique du Québec.

3. HILL STRATÉGIES RECHERCHE Inc. (2009). « Profil statistique des artistes au Canada basé sur le recensement de 2006 », *Regards statistiques sur les arts*, vol. 7, n° 4, p. 14. L'étude de Hill Stratégies révèle qu'en 2005, en ce qui concerne les artistes en arts visuels de l'ensemble du Canada, le revenu moyen des femmes (11 421\$) est inférieur de 34 % à celui des hommes (17 271\$). Aucune des neuf professions artistiques examinées dans cette étude n'affiche un revenu féminin qui serait égal ou supérieur au revenu masculin. Parmi ces neuf professions, la profession d'artiste en arts visuels présente le plus fort écart femmes/hommes (-34 %), avec la profession d'artisan (-37 %).

diplôme en arts visuels. Enfin, il semble que plus les artistes consacrent une part importante de leur temps de travail aux activités liées à la création en arts visuels, moins leur revenu personnel est élevé (figure 5).

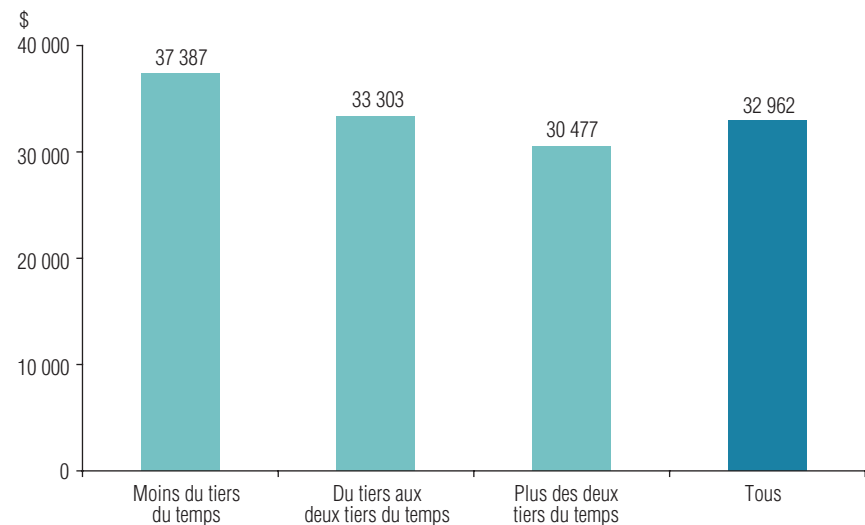
### Principale source de revenu

Nous avons demandé aux artistes en arts visuels quelle avait été, en 2010, leur principale source de revenu (sachant qu'une source *principale* n'est pas nécessairement une source *majoritaire*). Près de la moitié d'entre eux (46 %) affirme qu'il s'agit des revenus de travail ne provenant pas de la pratique artistique; le quart (26%), des revenus liés à la pratique artistique et 18 %, des prestations gouvernementales (figure 6). Comme le montre le tableau 10, les artistes pour qui la pratique artistique est la principale source de revenu consacrent en moyenne une part beaucoup plus importante de leur temps de travail aux arts visuels.

Parmi les six profils d'artiste présentés dans le chapitre 1, celui des *Prolifiques* se démarque très nettement des cinq autres profils en ce qui concerne la source principale de revenu. En effet, 74 % des artistes de ce profil ont pour principale source de revenu la pratique des arts visuels alors que, rappelons-le, cette part n'est que de 26 % dans l'ensemble de la population des artistes (tableau 1).

Figure 5

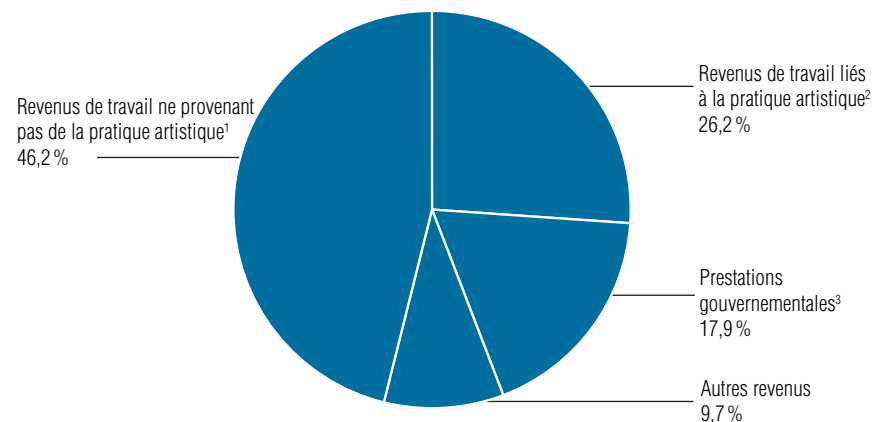
### Revenu personnel moyen des artistes en arts visuels selon la part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels, Québec, 2010



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Figure 6

### Répartition des artistes en arts visuels selon la nature de leur principale source de revenu, Québec, 2010



1. Inclut les revenus tirés de l'enseignement des arts visuels.

2. Inclut les bourses.

3. Prestations d'assurance-emploi, d'assurance-parentale, d'aide sociale, de la CSST, du Régime des rentes du Québec, du Régime de pensions du Canada, etc.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 10

**Répartition des artistes en arts visuels selon leur principale source de revenu, Québec, 2010**

	Répartition des artistes	Proportion moyenne du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels <sup>1</sup> par ces artistes	Revenu personnel moyen
	%	%	\$
Revenus de travail ne provenant pas de la pratique artistique <sup>2</sup>	46,2	43,6	37 665
Revenus de travail liés à la pratique artistique <sup>3</sup>	26,2	83,1	34 888
Prestations gouvernementales	17,9	65,6	23 016
Autres types de revenu	9,7	70,5	25 063
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>60,5<sup>4</sup></b>	<b>33 094<sup>4</sup></b>

1. Pourcentage moyen du temps de travail, y compris les 0 %.

2. Y compris les revenus tirés de l'enseignement des arts visuels.

3. Y compris les bourses.

4. Précisons que quelques artistes n'ont pas indiqué, lors de l'enquête, quelle était leur principale source de revenu. C'est la raison pour laquelle, dans le présent tableau, la proportion moyenne du temps de travail consacrée à la carrière en arts visuels ainsi que le revenu personnel moyen diffèrent légèrement des valeurs affichées dans les tableaux 8 et 34 concernant les mêmes variables.

Note de lecture : Par exemple, les artistes dont la principale source de revenu est constituée de prestations gouvernementales ont consacré en moyenne 65,6 % de leur temps de travail à leur carrière artistique et leur revenu personnel moyen est de 23 016 \$. Ces artistes représentent 17,9 % de la population des artistes en arts visuels.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## Nature des activités rémunérées

Le tableau 11 donne un aperçu des activités rémunérées des artistes, outre la création en arts visuels. Ces activités peuvent être dans le domaine des arts visuels ou non. En ce qui concerne les activités dans le domaine, on constate que le tiers des artistes (31 %) enseigne les arts visuels et que ceux qui le font ont un revenu personnel moyen de 39 300 \$, ce qui est un peu plus élevé que le revenu personnel moyen de l'ensemble des artistes (33 000 \$).

Il semble que ce soit surtout l'enseignement des arts visuels au collégial ou à l'université qui offre un avantage financier; 15 % des artistes pratiquent cette activité et leur revenu personnel moyen est de 54 200 \$. Quant aux activités de gestion, d'organisation et d'animation du milieu professionnel des arts visuels<sup>4</sup>, 16 % des artistes en ont tiré des revenus en 2010.

Par ailleurs, la moitié des artistes (51 %) a déclaré avoir tiré des revenus d'activités hors du domaine des arts visuels. Cette proportion est particulièrement

grande (66 %) chez les artistes du profil *Occasionnels* (tableau 1). Les activités hors du domaine des arts visuels peuvent être très diversifiées. On y trouve notamment les activités de création dans un autre domaine artistique que les arts visuels; 24 % des artistes ont tiré des revenus de ce type d'activités en 2010 (tableau 11).

4. Par exemple : présentation de conférences, recherche, rédaction, organisation d'expositions, gestion d'organismes ou d'associations, participation à des jurys ou à des comités d'évaluation.

Tableau 11

**Proportion des artistes en arts visuels ayant, au cours de l'année, tiré des revenus de diverses activités rémunérées<sup>1</sup> autres que la création en arts visuels, Québec, 2010**

	Proportion des artistes ayant tiré des revenus de ce type d'activité	Revenu personnel moyen des artistes pratiquant ce type d'activité
	%	\$
<b>Enseignement des arts visuels</b>	<b>30,9</b>	<b>39 273</b>
Enseignement collégial ou universitaire dans des programmes d'arts visuels	14,6	54 152
Autres activités d'enseignement ou de formation en arts visuels	18,6	27 226
<b>Activités de gestion, d'organisation ou d'animation du milieu professionnel des arts visuels<sup>2</sup></b>	<b>16,3</b>	<b>33 864</b>
<b>Activités hors du domaine des arts visuels</b>	<b>51,0</b>	<b>30 628</b>
Activités de création dans un autre domaine artistique que les arts visuels <sup>3</sup>	24,4	29 425
Activités non artistiques dans un autre domaine artistique que les arts visuels <sup>3</sup>	10,2	29 598
Activités ni artistiques ni liées à un domaine artistique <sup>4</sup>	31,3	31 580

1. Un même artiste peut pratiquer plusieurs des activités indiquées dans le tableau.

2. Par exemple : conférences, rédaction, organisation d'expositions, gestion d'organismes ou d'associations, jurys, comités d'évaluation.

3. Aux fins de l'enquête, ces domaines incluent par exemple l'illustration, le design graphique, la littérature, la danse, la musique, le cinéma, le théâtre et les métiers d'art.

4. Par exemple : travail de menuiserie, exploitation d'un restaurant, emploi d'infirmier ou de comptable.

Note de lecture : Par exemple, parmi les artistes, 14,6 % ont enseigné les arts visuels dans un programme collégial ou universitaire au cours de l'année 2010. Le revenu personnel moyen des artistes ayant enseigné dans ces programmes est de 54 152 \$.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## REVENU TIRÉ DE LA CRÉATION EN ARTS VISUELS

Afin de bien cerner la situation économique des artistes en arts visuels au Québec, il importe de distinguer les revenus qu'ils tirent de la création en arts visuels des revenus qu'ils tirent d'autres sources. Dans cette optique, nous avons demandé aux artistes quel était, en 2010, le montant du revenu provenant de l'ensemble de leurs activités de création et de production en arts visuels. Nous leur avons aussi demandé d'indiquer les montants relatifs aux composantes de ce revenu de création, par exemple la vente d'œuvres, les bourses et les droits d'auteur.

### Montant du revenu de création

En 2010, le revenu que les artistes ont tiré de la création en arts visuels, avant la déduction des dépenses liées à la pratique de leur art, est en moyenne de 10 600 \$. Toutefois, le revenu médian n'est que de 3 300 \$. L'écart important entre le revenu de création moyen et le revenu de création médian indique qu'il existe de fortes disparités dans la population; certains artistes ont un revenu de création très élevé, ce qui « tire » la moyenne vers le haut.

Il importe donc de mentionner qu'un artiste sur cinq (20 %) n'a touché aucun revenu de création en 2010, que le tiers (36 %) a touché un montant inférieur

à 5 000 \$, 28 %, un revenu de 5 000 \$ à 19 999 \$ et 16 %, 20 000 \$ ou plus (tableau 12). Précisons que le *revenu de création* exclut les revenus tirés d'activités telles que l'enseignement des arts visuels, le travail de chercheur en arts visuels, de conférencier ou de commissaire d'exposition, les activités de gestion d'organisme culturel ou encore la participation à des jurys.

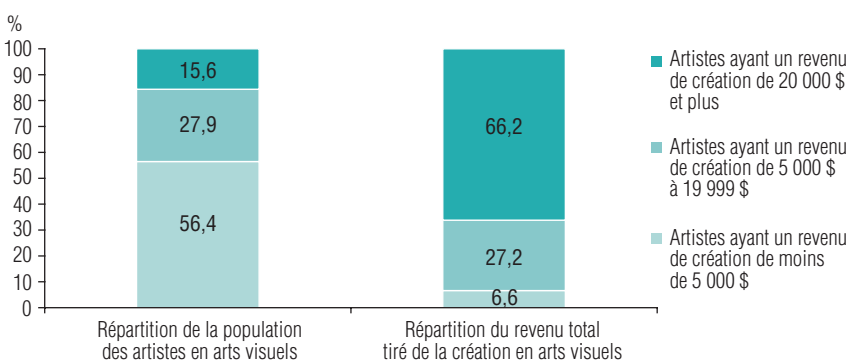
La figure 7 permet de comparer, dans la colonne de gauche, la répartition de la population des artistes selon trois tranches de revenu de création avec, dans la colonne de droite, la répartition du montant total des revenus de création que touche l'ensemble de cette population. On constate que les artistes

qui ont les revenus les plus faibles (0 \$ ou moins de 5 000 \$) constituent 56 % de l'effectif et se partagent 7 % du montant global des revenus tirés de la création en arts visuels au Québec. En revanche, les artistes ayant les revenus de création les plus élevés (20 000 \$ et plus) ne constituent que 16 % de l'effectif, mais ils se partagent collectivement 66 % du total des revenus de création en arts visuels.

Comme dans le cas du revenu personnel, on constate que les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes en ce qui concerne le revenu de création. Le revenu de création médian des artistes de sexe féminin

Figure 7

### Répartition de la population et des revenus tirés de la création, selon la catégorie de revenu des artistes en arts visuels, Québec, 2010



Note de lecture : Par exemple, les artistes qui ont tiré de la création en arts visuels des revenus inférieurs à 5 000 \$ représentent 56,4 % de la population des artistes et ils se sont partagé 6,6 % du montant global des revenus de création tandis que les 15,6 % d'artistes les mieux rémunérés ont perçu 66,2 % de ce montant global.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 12

### Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu tiré de la création en arts visuels<sup>1</sup> et selon le sexe, l'âge et la région de résidence, Québec, 2010

	Aucun revenu de création	Revenu de 1 \$ à 4 999 \$	Revenu de 5 000 \$ à 19 999 \$	Revenu de 20 000 \$ et plus	Total	Revenu moyen <sup>2</sup> tiré de la création en arts visuels	Revenu médian <sup>2</sup> tiré de la création en arts visuels
	%					\$	
<b>Sexe</b>							
Femmes	18,9	44,0	27,2	9,9	100,0	7 025	2 371
Hommes	22,2	24,7	29,0	24,0	100,0	15 801*	5 197
<b>Âge</b>							
Moins de 35 ans	19,8*	34,7	33,1	12,3*	100,0	7 733	3 922
35 à 44 ans	23,2	31,2	26,5	19,2	100,0	9 350	3 236**
45 à 54 ans	18,7	31,2	32,1	17,9	100,0	10 875	4 861
55 à 64 ans	19,1	40,9	25,5	14,4	100,0	13 308*	2 748*
65 ans et plus	22,4	40,2	23,8	13,6*	100,0	8 356	2 416*
<b>Région de résidence</b>							
Île de Montréal <sup>3</sup>	24,2	32,6	26,0	17,2	100,0	9 923	3 249
Périphérie de Montréal <sup>4</sup>	17,4	41,5	29,6	11,5*	100,0	12 943**	2 977*
Grande région de Québec <sup>5</sup>	16,2	34,2	31,2	18,5	100,0	11 428	4 498*
Autres régions	17,4	40,0	27,9	14,7	100,0	8 831	2 884*
<b>Tous</b>	<b>20,3</b>	<b>36,2</b>	<b>27,9</b>	<b>15,6</b>	<b>100,0</b>	<b>10 575</b>	<b>3 320</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Le « revenu de création » correspond au revenu tiré de la pratique de création et de production en arts visuels, y compris les bourses et les prix en argent, les cachets et les revenus de droits d'auteur.

2. Cette moyenne et cette médiane tiennent compte du fait que certains artistes n'ont eu aucun revenu de création en 2010.

3. Région administrative de Montréal.

4. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

5. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

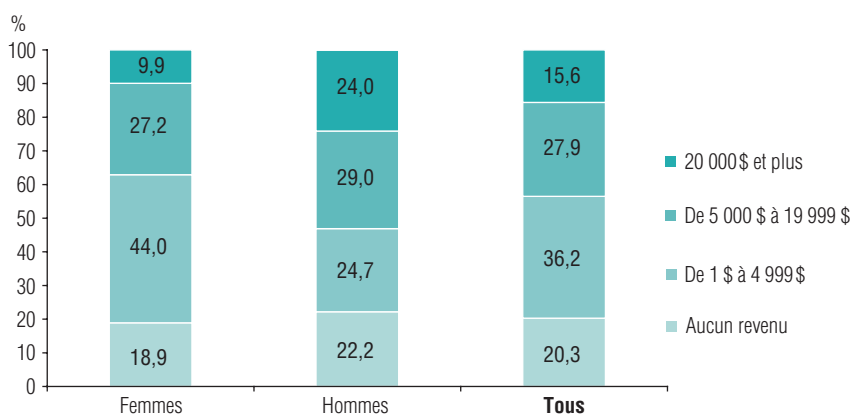
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

est de 2 400\$, comparativement à 5 200\$ chez leurs confrères masculins (tableau 12). Seulement 10 % des femmes ont un revenu de création supérieur à 20 000\$, comparativement à 24 % des hommes (figure 8). La disparité hommes/femmes est également illustrée dans la figure 9 où l'on peut voir que les femmes – qui sont pourtant majoritaires dans l'effectif – ne se partagent collectivement que 40 % du total des revenus tirés de la création en arts visuels au Québec.

En ce qui concerne les groupes d'âge, on constate, sans étonnement, que le revenu de création médian varie. Il tend à croître jusqu'au groupe des 45 à 54 ans, puis il tend à redescendre chez les plus âgés (tableau 12). Le revenu de création médian varie aussi selon le type d'art qui est pratiqué. Ainsi, les artistes qui ont le dessin ou l'estampe pour pratique principale ont un revenu de création médian plus faible (1 500\$) que les artistes dont la pratique principale est la sculpture (5 000\$). L'étude de l'OCCQ montre aussi que le revenu médian tiré de la création tend à croître suivant l'augmentation de la part du temps de travail que les artistes consacrent aux arts visuels (tableau 13).

Figure 8

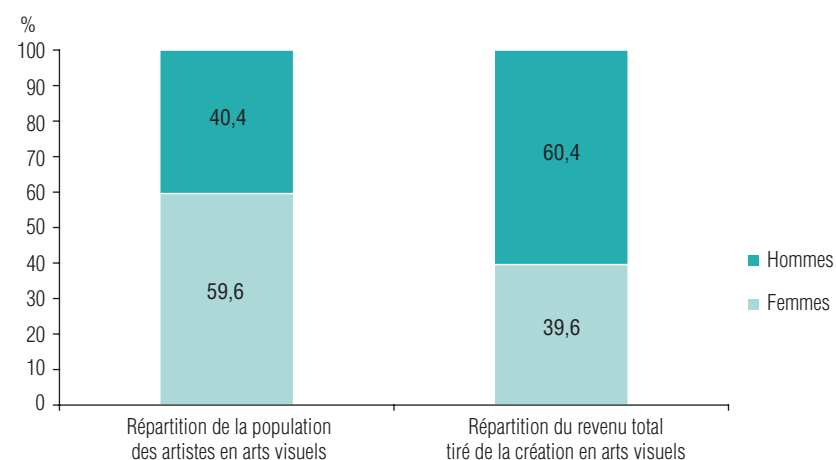
### Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu tiré de la création en arts visuels et selon le sexe, Québec, 2010



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Figure 9

### Répartition de la population et des revenus tirés de la création, selon le sexe des artistes en arts visuels, Québec, 2010



Note de lecture : Les femmes représentent 59,6 % des artistes en arts visuels et elles se partagent 39,6 % du montant global des revenus tirés de la création en arts visuels.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 13

**Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu tiré de la création en arts visuels<sup>1</sup> et selon le diplôme en arts visuels, la pratique principale et la part du temps consacrée à la création, Québec, 2010**

	Aucun revenu de création	Revenu de 1 \$ à 4 999 \$	Revenu de 5 000 \$ à 19 999 \$	Revenu de 20 000 \$ et plus	Total	Revenu moyen <sup>2</sup> tiré de la création en arts visuels	Revenu médian <sup>2</sup> tiré de la création en arts visuels
	%					\$	
<b>Niveau du diplôme en arts visuels</b>							
Aucun diplôme en arts visuels <sup>3</sup>	18,0	36,7	29,2	16,1	100,0	13 513*	3 880*
Diplôme collégial ou certificat universitaire en arts visuels	18,9*	38,4	26,5	16,2*	100,0	9 282	3 128*
Baccalauréat en arts visuels	24,2	36,2	27,4	12,2	100,0	8 545	2 493*
Maîtrise ou doctorat en arts visuels	18,7	33,1	28,2	19,9	100,0	10 563	4 034
<b>Pratique principale</b>							
Peinture	19,3	35,4	31,7	13,6	100,0	11 668*	3 900
Sculpture	13,9	34,4	25,4	26,3	100,0	13 416	4 986
Dessin ou estampe	17,7*	53,4	22,3	6,6*	100,0	5 142	1 457
Photographie	24,5	24,9	27,2	23,4	100,0	12 203	4 480**
Installation	21,5	32,7	28,4	17,4*	100,0	9 051	3 523*
Pratique principale autre	29,7*	42,7	19,9*	7,8**	100,0	5 158*	1 583**
N'indique pas de pratique principale	26,3*	35,1	21,1*	17,5*	100,0	9 082	2 683**
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>							
Moins du tiers	34,2	51,9	12,2*	1,8**	100,0	2 661	981*
Du tiers aux deux tiers	19,6	41,5	26,5	12,3	100,0	7 195	2 400
Plus des deux tiers	13,8	24,1	36,9	25,2	100,0	17 178	8 476
<b>Tous</b>	<b>20,3</b>	<b>36,2</b>	<b>27,9</b>	<b>15,6</b>	<b>100,0</b>	<b>10 575</b>	<b>3 320</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Le « revenu de création » correspond au revenu tiré de la pratique de création et de production en arts visuels, y compris les bourses et les prix en argent, les cachets et les revenus de droits d'auteur.

2. Cette moyenne et cette médiane tiennent compte du fait que certains artistes n'ont eu aucun revenu de création en 2010.

3. Aucun diplôme d'un établissement offrant une formation en arts visuels reconnue.

Note de lecture : Par exemple, 13,9 % des artistes ayant la sculpture pour pratique principale n'ont tiré aucun revenu de la création en arts visuels. Les artistes sculpteurs ont tiré de la création en arts visuels un revenu de 13 416 \$ en moyenne.

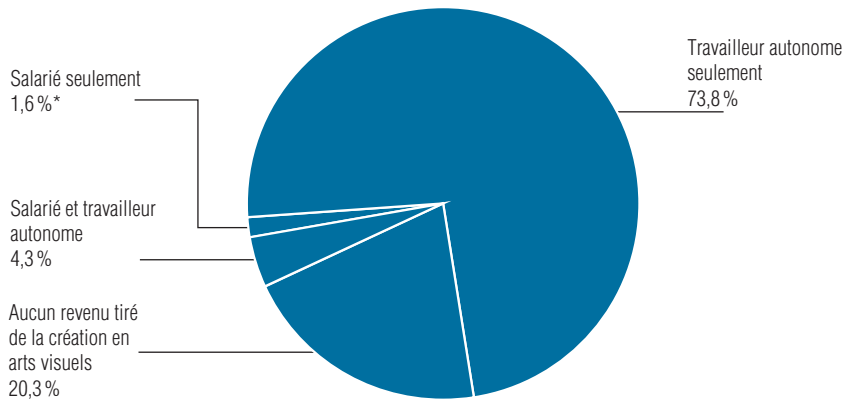
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## Statut d'emploi et types de revenus de création

Le travail artistique en arts visuels consiste, dans son essence, à concevoir et à réaliser des œuvres plastiques (sculptures, estampes, peintures, installations, œuvres photographiques, œuvres textiles, etc.) puis à voir à leur diffusion. Ce travail génère des *revenus de création* qui sont de différents types. Des revenus peuvent provenir de la vente des œuvres, faite avec ou sans l'intermédiaire d'une galerie ou d'un agent, parfois à la suite d'une commande. Les œuvres peuvent aussi avoir été louées. D'autres revenus consistent en des droits d'auteur versés aux artistes lorsque leurs œuvres sont exposées au public, lors des

Figure 10

### Répartition des artistes en arts visuels selon leur statut d'emploi relatif à leurs activités de création en arts visuels, Québec, 2010

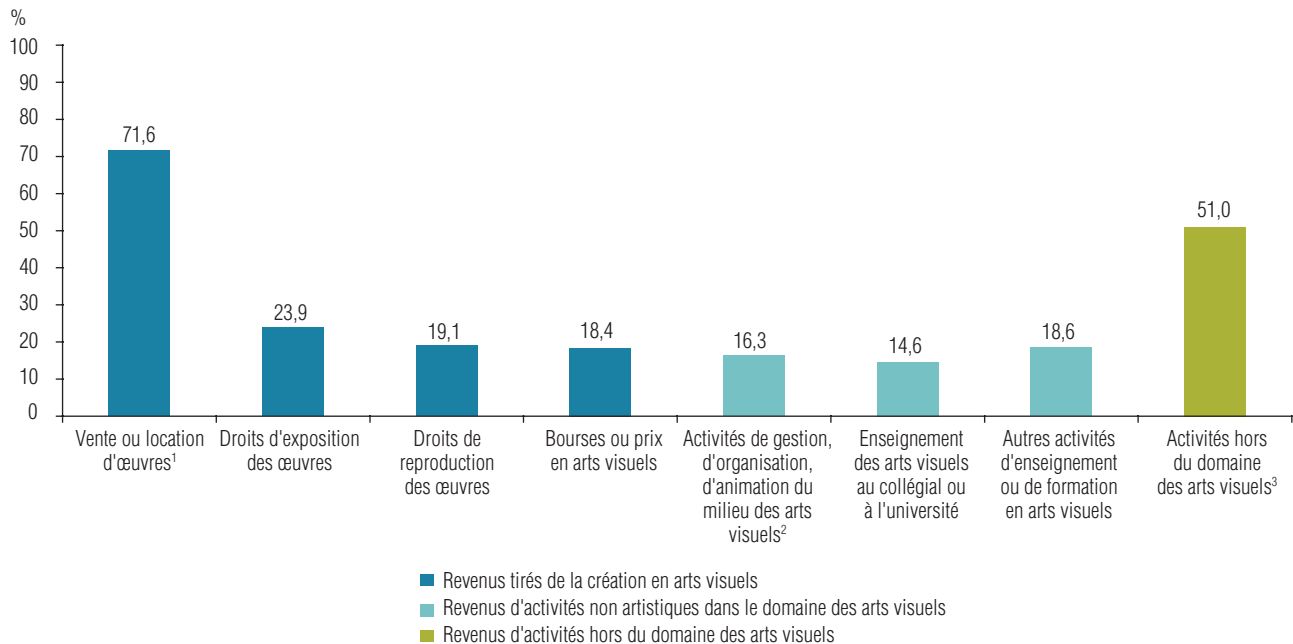


\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable: à interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Figure 11

### Proportion des artistes en arts visuels ayant tiré, au cours de l'année, des revenus de divers types, Québec, 2010



1. Inclut la rémunération pour des performances

2. Par exemple, conférences, rédaction, organisation d'expositions, gestion d'organismes ou d'associations, participation à des jurys ou à des comités d'évaluation.

3. Inclut entre autres les activités dans des domaines artistiques autres que les arts visuels.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

images de celles-ci sont reproduites dans des publications, sur Internet ou sur d'autres supports, ou encore pour d'autres types d'exploitation. Les revenus de création peuvent prendre la forme de bourses versées par des organismes publics ou privés afin de soutenir financièrement les artistes dans leur démarche de création. Un artiste peut aussi recevoir des prix en argent en récompense de son travail, recevoir un cachet pour certains types de prestation, par exemple une performance devant un public, ou encore toucher des honoraires pour avoir réalisé, en sous-traitance, des parties d'œuvres.

Étant donné la nature du travail d'artiste en arts visuels et la nature des rémunérations touchées en contrepartie de ce travail, on ne s'étonnera pas de constater qu'en grande majorité (74 %), les artistes ont agi à titre de travailleur autonome pour la totalité du *revenu de création* qu'ils ont gagné en 2010 (figure 10). À titre indicatif, mentionnons que l'on compte 30 % de travailleurs autonomes dans l'ensemble des professions culturelles au Québec et 11 % dans l'ensemble de la population active expérimentée québécoise en 2006<sup>5,6</sup>.

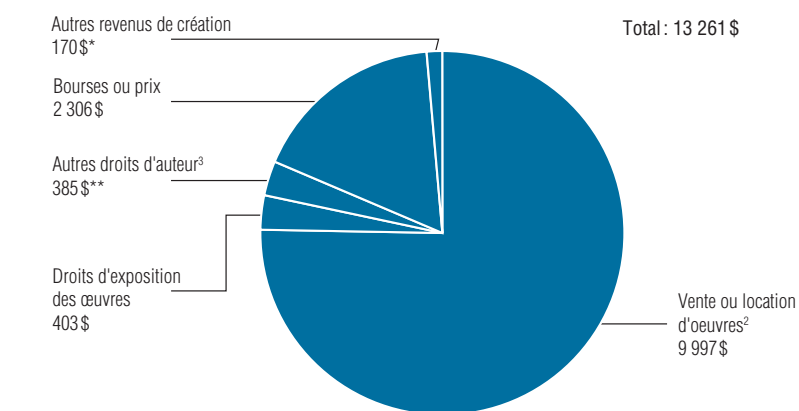
Les revenus tirés des activités de création en arts visuels sont de différents types mais certains de ces types ne concernent qu'une minorité d'artistes chaque année. Ainsi, au cours de l'année 2010, environ 1 artiste sur 5

(18 %) a touché des revenus provenant de bourses ou de prix en arts visuels<sup>7</sup>. Des droits d'auteur relatifs à l'exposition des œuvres ont été perçus par le quart des artistes (24 %) et des droits de reproduction des œuvres, par 19 % (figure 11). En fait, dans le domaine des arts visuels, c'est la vente

ou la location d'œuvres qui constitue la principale source de revenu artistique. Les revenus de vente et de location d'œuvres constituent en moyenne les trois quarts du revenu de création des artistes ayant gagné un revenu de création en 2010 (figure 12).

Figure 12

### Répartition du revenu de création moyen des artistes en arts visuels ayant un tel revenu<sup>1</sup>, Québec, 2010



\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable: à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision: donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Cette figure ne tient pas compte des artistes dont le montant total du revenu de création en 2010 est 0 \$.

2. Inclut la rémunération pour des performances.

3. Par exemple, droits de reproduction ou de télécommunication des œuvres.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

5. Benoit ALLAIRE, Annie CLOUTIER et Claude FORTIER (2010). « Les professions de la culture et des communications au Québec en 2006 », *Statistiques en bref*, n° 66, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, septembre, p. 10.

6. Ces données comparatives sur la proportion de travailleurs autonomes chez les travailleurs culturels et dans l'ensemble de la population active proviennent du recensement 2006 de Statistique Canada. La question du recensement relative au statut de travailleur autonome se rapporte à l'emploi auquel l'individu a accordé le plus de temps au cours de la semaine du 7 au 13 mai 2006.

7. Précisons que ce ne sont pas tous les artistes qui font des demandes de bourse ou qui peuvent participer à des concours pour l'obtention de prix.

## Vente, location et don d'œuvres

En 2010, 72% des artistes en arts visuels ont touché des revenus provenant de la vente ou de la location de leurs œuvres et le montant médian de ce type de revenu, chez ceux qui en ont eu, est estimé à 4 000\$. Le tableau 14 montre que les artistes qui consacrent moins du tiers de leur temps de travail à la pratique artistique sont proportionnellement moins nombreux (55%) à avoir eu des revenus de ce type en 2010. On voit aussi que le montant médian tiré de la vente ou de la location d'œuvres est significativement plus élevé chez les hommes (6 300\$) que chez les femmes (2 700\$).

Tableau 14

### Proportion des artistes en arts visuels ayant tiré des revenus de la vente ou de la location de leurs œuvres<sup>1</sup> au cours de l'année, Québec, 2010

	Proportion des artistes	Montant moyen tiré de la vente ou de la location d'œuvres par les artistes concernés	Montant médian tiré de la vente ou de la location d'œuvres par les artistes concernés
	%	\$	
<b>Sexe</b>			
Femmes	73,0	7 049	2 684
Hommes	69,6	17 443*	6 259
<b>Âge</b>			
Moins de 35 ans	66,4	4 678	2 032*
35 à 44 ans	64,9	7 884	3 484*
45 à 54 ans	74,1	11 566	4 691
55 à 64 ans	74,5	14 707*	3 899
65 ans et plus	72,0	10 862	4 705
<b>Région de résidence</b>			
Île de Montréal <sup>2</sup>	64,7	9 582	3 390
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	78,7	14 489**	4 309
Grande région de Québec <sup>4</sup>	76,2	12 908*	5 526*
Autres régions	76,0	8 972	3 393*
<b>Pratique principale</b>			
Peinture	78,1	13 476*	4 978
Sculpture	78,3	13 290	6 001
Dessin ou estampe	72,8	4 674*	1 441
Photographie	59,0	11 006	4 964*
Installation	51,1	6 448**	1 968*
Pratique principale autre	53,6	2 613	1 518*
N'indique pas de pratique principale	64,3	6 762*	2 174**
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>			
Moins du tiers	55,3	3 631*	1 491*
Du tiers aux deux tiers	70,4	6 091	2 365
Plus des deux tiers	80,7	17 143*	7 490*
<b>Tous</b>	<b>71,6</b>	<b>11 133</b>	<b>3 989</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Inclut la rémunération pour des performances.

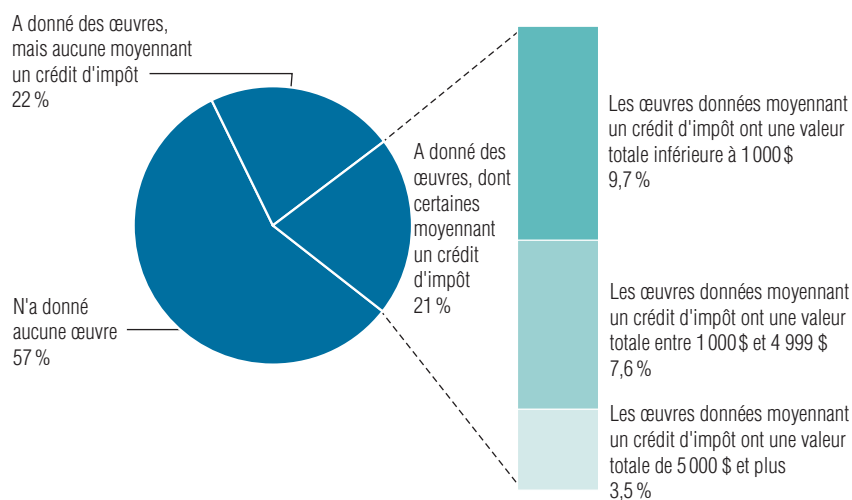
2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Figure 13

**Répartition des artistes en arts visuels selon qu'ils ont fait don ou non d'œuvres pour lesquelles un crédit d'impôt a été obtenu, Québec, 2010**


Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Mentionnons que les artistes en arts visuels peuvent tirer un bénéfice non seulement de la vente ou de la location de leurs œuvres mais aussi, dans certains cas, de leur don. Ils peuvent en effet, à certaines conditions, bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'ils font don d'une œuvre. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un revenu, mais cette pratique a des conséquences financières sur le revenu personnel après impôts. En 2010, 43% des artistes en arts visuels ont fait don d'une ou de plusieurs de leurs œuvres et la moitié de ceux qui l'ont fait ont obtenu un crédit d'impôt (figure 13).

## Bourses ou prix en argent

Les bourses ou prix en argent représentent une part relativement importante du revenu de création moyen (figure 12), mais ne concernent qu'une minorité d'artistes chaque année (figure 11). En 2010, 18 % des artistes en arts visuels ont reçu des bourses ou des prix en argent et le montant médian de ce type de revenu, pour ceux qui en ont eu cette année-là, est estimé à 7 000 \$ (tableau 15). Si la proportion de boursiers est pratiquement la même chez les hommes (20 %) que chez les femmes (17 %), le revenu médian que les boursières ont obtenu grâce à cette source (4 900 \$) est plus faible que celui des boursiers masculins (10 000 \$). Par ailleurs, la proportion de boursiers décline à mesure que l'on passe du groupe des plus jeunes artistes (37 % de boursiers) au groupe des plus vieux (6 % de boursiers). Mentionnons aussi que les données du tableau 15 semblent indiquer que la part de boursiers est plus forte chez les résidents de l'île de Montréal et le montant médian reçu, plus élevé.

Tableau 15

### Proportion des artistes en arts visuels ayant tiré des revenus de bourses ou de prix au cours de l'année, Québec, 2010

	Proportion des artistes	Montant moyen tiré des bourses et prix par les artistes concernés	Montant médian tiré des bourses et prix par les artistes concernés
	%	\$	
<b>Sexe</b>			
Femmes	17,4	8 303	4 923*
Hommes	19,8	12 234	9 981
<b>Âge</b>			
Moins de 35 ans	36,7	9 603	7 495*
35 à 44 ans	28,3	12 158	9 680
45 à 54 ans	18,4	8 846	5 157*
55 à 64 ans	12,7	10 878	6 488**
65 ans et plus	6,3*	4 580*	776**
<b>Région de résidence</b>			
Île de Montréal <sup>1</sup>	22,8	12 859	10 660
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	12,4	6 046	939**
Grande région de Québec <sup>3</sup>	14,7	6 201*	3 656**
Autres régions	18,0	7 063	3 544*
<b>Pratique principale</b>			
Peinture	9,3	6 650*	2 330**
Sculpture	20,1	10 892	9 516*
Dessin ou estampe	21,1	6 050*	1 392**
Photographie	29,0	13 228	11 266*
Installation	40,5	10 987	8 455
Pratique principale autre	31,8	9 594*	3 931**
N'indique pas de pratique principale	28,1	14 342	9 521**
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>			
Moins du tiers	10,2*	3 540	2 255*
Du tiers aux deux tiers	22,1	10 095	7 594*
Plus des deux tiers	19,5	11 630	9 684
<b>Tous</b>	<b>18,4</b>	<b>10 013</b>	<b>7 045</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## Droits d'auteur

Dans l'ensemble, les droits d'auteur ne représentent qu'une faible part du revenu de création des artistes en arts visuels, comme le montre la figure 12. En 2010, seulement le tiers (32 %) des artistes en arts visuels a touché des revenus de droits d'auteur<sup>8</sup>. Ceux qui ont eu de tels revenus ont obtenu un montant médian d'environ 890 \$. Le montant médian des droits d'auteur perçus est plus élevé chez les hommes, chez les moins de 35 ans, chez les Montréalais et chez les artistes dont la pratique principale est « photographie », « installation » ou « dessin ou estampe » (tableau 16).

## Représentativité des revenus tirés de la création en 2010

Dans la présente étude, nous avons examiné le revenu de création pour une année de référence donnée, soit 2010. Toutefois, le revenu de création d'un artiste en arts visuels peut varier considérablement d'une année à une autre selon, par exemple, qu'il a obtenu une bourse ou non, qu'il y a eu ou non une exposition de ses œuvres. Pour cette raison, nous avons demandé aux artistes si leur revenu de création de 2010, lorsqu'il est comparé à la moyenne de leur revenu de création annuel des années 2006 à 2010, s'avérait particulièrement élevé, particulièrement faible ou plutôt représentatif. Les réponses obtenues montrent que la population est partagée et que les résultats de l'étude auraient pu être différents s'ils avaient porté sur une autre année. En

Tableau 16

### Proportion des artistes en arts visuels ayant tiré des revenus de droits d'auteur<sup>1</sup> au cours de l'année, Québec, 2010

	Proportion des artistes	Montant moyen reçu en droits d'auteur par les artistes concernés	Montant médian reçu en droits d'auteur par les artistes concernés
	%	\$	
<b>Sexe</b>			
Femmes	31,3	1 210*	693
Hommes	32,5	3 058**	1 199
<b>Âge</b>			
Moins de 35 ans	37,0	1 653	1 147
35 à 44 ans	36,3	1 950	771**
45 à 54 ans	31,7	1 782*	929
55 à 64 ans	31,9	2 704**	783
65 ans et plus	24,2	946	507*
<b>Région de résidence</b>			
Île de Montréal <sup>2</sup>	36,0	1 859	1 078
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	25,8	2 794**	397*
Grande région de Québec <sup>4</sup>	29,1	2 162	731*
Autres régions	30,9	1 370	593
<b>Pratique principale</b>			
Peinture	21,6	1 914**	486
Sculpture	34,9	1 578*	813
Dessin ou estampe	37,8	1 177	785*
Photographie	50,1	3 259	1 958
Installation	59,0	2 114	1 245*
Pratique principale autre	31,5	2 089*	1 348
N'indique pas de pratique principale	37,0	1 399	731
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>			
Moins du tiers	24,7	1 037	722*
Du tiers aux deux tiers	33,5	1 569	773
Plus des deux tiers	34,1	2 624**	978
<b>Tous</b>	<b>31,8</b>	<b>1 974*</b>	<b>890</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Par exemple : droits d'exposition, de reproduction ou de télécommunication des œuvres.

2. Région administrative de Montréal.

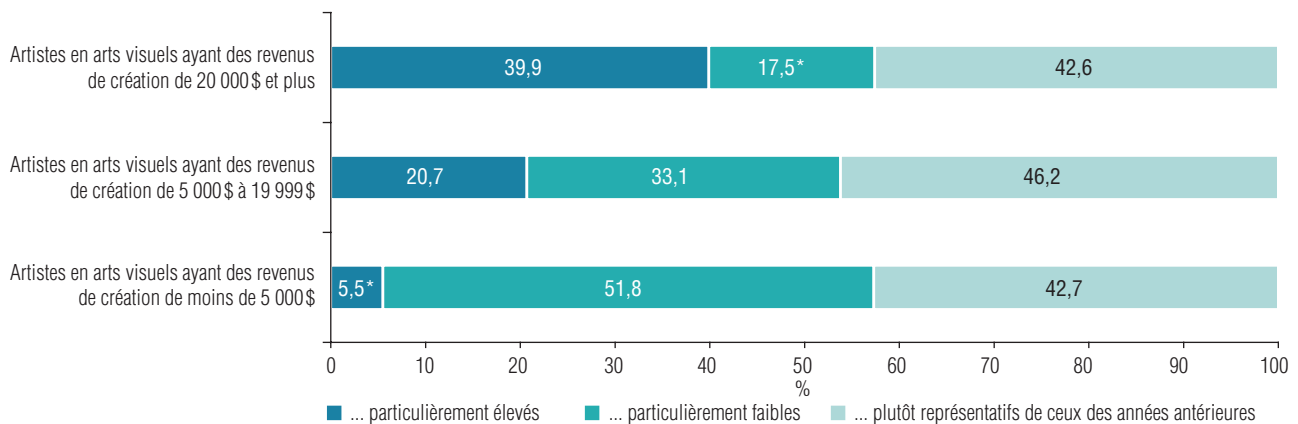
3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

8. Des droits d'auteur sont versés aux artistes en arts visuels en contrepartie de l'usage de leurs œuvres (ou d'images de leur œuvres) à diverses fins et dans divers contextes, par divers types d'utilisateur. Ils incluent notamment les droits d'exposition, les droits de reproduction, les droits de télécommunication, les droits de communication publique, les droits de suite, les droits de reprographie et les droits de prêt public.

Figure 14

**Répartition des artistes en arts visuels selon leur perception de la représentativité de leur revenu de création en 2010, comparativement au revenu de création moyen des années antérieures, Québec, 2010**


\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

effet, les revenus de 2010 ne sont représentatifs que chez 44 % des artistes. Ils sont particulièrement faibles chez 41 % des artistes et particulièrement élevés chez 15 % d'entre eux. Précisons que la part d'artistes dont le revenu est représentatif des années antérieures est sensiblement la même, quel que soit le niveau de revenu, comme le montre la figure 14.

## DÉPENSES LIÉES À LA CRÉATION EN ARTS VISUELS

Les œuvres d'art étant des objets matériels, il faut, pour les produire, disposer des divers biens et services qui permettent leur fabrication : matériaux, outils, ressources énergétiques, ateliers, équipements, déplacements, sous-traitance, etc. Les déboursés sont, à la base, incontournables et les coûts de production des œuvres peuvent s'avérer importants. De plus, en amont de la fabrication des œuvres, différentes activités d'exploration, de recherche et de documentation permettent d'alimenter le travail de création

et ces activités impliquent des coûts pour les artistes. Par ailleurs, l'activité professionnelle d'un artiste en arts visuels ne se limite pas à la production d'œuvres; il lui faut également travailler à la gestion de sa carrière ainsi qu'à la promotion et à la diffusion de sa production artistique. Cela implique des dépenses diverses : activités de perfectionnement, adhésion à des associations professionnelles, frais de déplacement et de représentation, participation à des colloques, visite d'expositions, frais de gestion des droits d'auteur, de services de comptabilité, de services d'agent d'artiste, etc. Bref, pour analyser les revenus que les artistes tirent de la création en arts visuels, il faut tenir compte des frais qu'ils ont assumés afin de produire leurs œuvres et d'exercer leur profession.

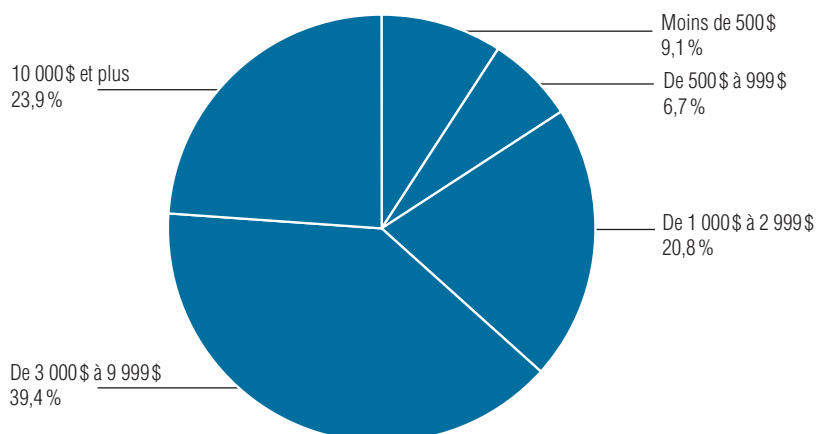
Contrairement au contexte de production entourant la plupart des autres produits culturels (livres, musique enregistrée, spectacles, films), dans le cas des œuvres d'art, les artistes financent non seulement la création des œuvres, mais

aussi leur fabrication sous forme de produit final. Ce n'est qu'à l'étape de la vente ou de la diffusion que d'autres agents de la chaîne économique (par exemple les marchands d'art) assument des risques financiers.

L'étude de l'OCCQ montre qu'en 2010, les deux tiers (63 %) des artistes ont déboursé plus de 3 000 \$ afin d'exercer leur profession de créateur en arts visuels (figure 15). Au total, en 2010, il en coûte en moyenne 8 800 \$ pour se livrer à l'activité d'artiste professionnel en arts visuels (tableau 17). Les dépenses assumées par les artistes sont principalement liées à la création et à la production des œuvres; le montant moyen de ce type de dépenses est de 7 200 \$. Les dépenses liées à la gestion de la carrière de même qu'à la diffusion, à la promotion, à la formation et à la participation à des colloques ou à des congrès concernent 64 % des artistes, lesquels y ont consacré en moyenne 2 200 \$.

Pour comprendre l'importance du montant dépensé afin de pratiquer les arts

Figure 15

**Répartition des artistes en arts visuels selon le montant des dépenses qu'ils ont assumées dans l'année afin d'exercer leur profession<sup>1</sup>, Québec, 2010**


1. Inclut notamment les dépenses de création/production d'œuvres, les dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation, à la participation à des colloques et les autres frais liés aux arts visuels tels que l'adhésion à des associations ou les soins de santé en lien avec la pratique artistique.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 17

**Proportion des artistes en arts visuels ayant assumé divers types de dépenses liées aux activités professionnelles en arts visuels, Québec, 2010**

	Proportion des artistes ayant eu des dépenses de ce type	Dépense moyenne des artistes ayant eu des dépenses de ce type
	%	\$
Dépenses liées à création et à la production des œuvres	94,2	7 175
Dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation et à la participation à des colloques ou à des congrès	64,0	2 170
Frais divers tels que l'adhésion à des associations et les soins de santé en rapport avec la pratique artistique	59,5	542
<b>Dépenses liées aux activités professionnelles en arts visuels</b>	<b>96,0</b>	<b>8 826</b>

Note de lecture : Par exemple, les artistes en arts visuels qui ont eu des frais divers ont dépensé en moyenne 542 \$ pour ce type de frais.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 18

**Répartition des artistes en arts visuels selon la proportion de leur revenu personnel qui est consacrée aux dépenses liées aux activités professionnelles en arts visuels, Québec, 2010**

	%
Ces dépenses représentent moins de 10 % de leur revenu personnel	30,3
Ces dépenses représentent 10 % à 24,9 % de leur revenu personnel	27,0
Ces dépenses représentent 25 % à 49,9 % de leur revenu personnel	22,7
Ces dépenses représentent 50 % ou plus de leur revenu personnel	20,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

visuels, il faut le mettre en rapport avec le revenu personnel total des artistes. Le tableau 18 permet de voir que chez 43 % des artistes, les dépenses professionnelles représentent au moins le quart du revenu personnel.

### Revenu de création net

Les dépenses professionnelles, on le voit, sont importantes et elles ont pour effet de réduire considérablement le revenu de création des artistes en arts visuels. Après soustraction des dépenses liées à l'exercice de leur profession de créateur, le revenu

médian qu'ils en tirent passe de 3 300 \$ (tableau 12) à -162 \$<sup>9</sup> (tableau 19). Ce revenu médian négatif s'explique par le fait que la moitié des artistes (56 %) n'ont réalisé aucun gain avec leur art en 2010 ou sont déficitaires. Chez environ le quart des artistes (23 %), le revenu net tiré de la création<sup>10</sup> est un montant inférieur à 5 000 \$, chez 15 %, il est de

Tableau 19

#### Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu net<sup>1</sup> tiré de la création en arts visuels, Québec, 2010

	Revenu de 0 \$ ou négatif	Revenu de 1 \$ à 4 999 \$	Revenu de 5 000 \$ à 19 999 \$	Revenu de 20 000 \$ et plus	Total	Revenu net <sup>1</sup> moyen <sup>2</sup> tiré de la création en arts visuels	Revenu net <sup>1</sup> médian <sup>2</sup> tiré de la création en arts visuels
	%					\$	
<b>Sexe</b>							
Femmes	60,5	25,1	11,2	3,3	100,0	685**	-299*
Hommes	49,4	21,0	21,1	8,6*	100,0	4 195*	53**
<b>Âge</b>							
Moins de 35 ans	53,2	24,6	20,9	1,3**	100,0	1 141**	-210**
35 à 44 ans	61,2	19,1	14,5*	5,2*	100,0	912**	-319**
45 à 54 ans	53,7	24,6	14,0	7,7*	100,0	2 616**	-154**
55 à 64 ans	56,1	23,2	15,8	4,9*	100,0	2 848**	-115**
65 ans et plus	56,1	25,4	12,3*	6,3**	100,0	1 814**	-132**
<b>Région de résidence</b>							
Île de Montréal <sup>3</sup>	61,5	20,5	13,1	5,0*	100,0	1 069**	-433**
Périphérie de Montréal <sup>4</sup>	53,6	27,1	14,1*	5,2**	100,0	2 937**	-22**
Grande région de Québec <sup>5</sup>	50,5	22,5	19,5*	7,6*	100,0	3 353**	-11**
Autres régions	50,0	26,8	18,3	5,0*	100,0	2 699*	7**
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>							
Moins du tiers	72,0	23,9	3,2**	0,9**	100,0	-1 336**	-504**
Du tiers aux deux tiers	62,8	23,5	11,1	2,6**	100,0	70**	-719**
Plus des deux tiers	42,7	23,1	24,3	9,9	100,0	5 416*	1 453**
<b>Tous</b>	<b>56,0</b>	<b>23,4</b>	<b>15,2</b>	<b>5,4</b>	<b>100,0</b>	<b>2 105*</b>	<b>-162**</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Le revenu net de création est ce qui reste du revenu de création une fois que l'on a soustrait les dépenses de création et de production des œuvres et les dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation continue, à la participation à des colloques, à l'adhésion à des associations ou aux soins de santé en rapport avec la pratique artistique.
2. Cette moyenne et cette médiane tiennent compte du fait que a) certains artistes n'ont eu aucun revenu de création en 2010 et b) certains artistes ont un revenu de création négatif une fois leurs dépenses soustraites.
3. Région administrative de Montréal.
4. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.
5. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

9. Estimation statistique d'une faible précision : donnée fournie à titre indicatif seulement.

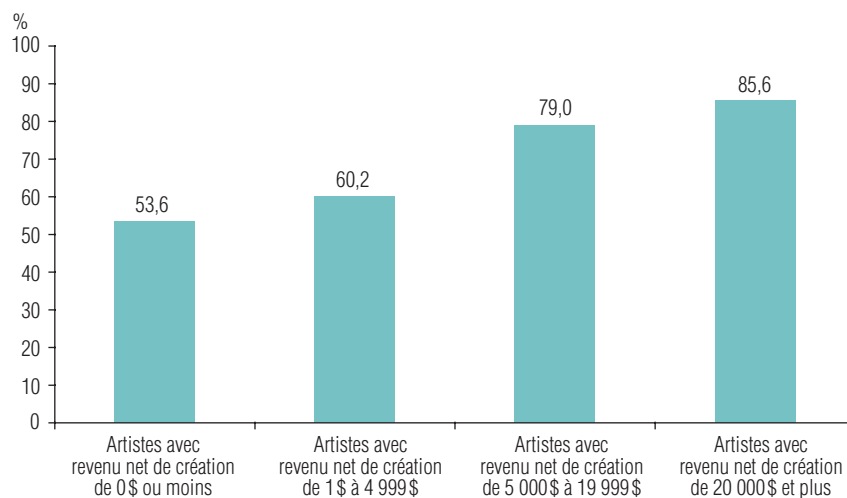
10. Aux fins de la présente étude, le revenu de création net est ce qui reste du revenu de création une fois que l'on a soustrait les dépenses liées à la création et à la production des œuvres, les dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation continue, à la participation à des colloques et les autres frais tels que l'adhésion à des associations ou les soins de santé en rapport avec la pratique artistique.

5 000 \$ à 19 999 \$ et seulement 5 % des artistes ont un revenu de création net de 20 000 \$ et plus. Mentionnons aussi que l'on observe un écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le revenu net médian tiré de la création; celui-ci est plus faible chez les femmes (-300 \$)<sup>11</sup> que chez les hommes (50 \$)<sup>12</sup>.

Par ailleurs, il semble y avoir une relation entre le revenu de création net et la part de temps de travail que les artistes consacrent aux activités liées à la création en arts visuels. Les artistes qui n'ont tiré, au final, aucun revenu de la création en arts visuels consacrent en moyenne la moitié de leur temps (54 %) à cette activité, tandis que ceux qui ont tiré un revenu de création net de 20 000 \$ et plus y consacrent en moyenne 86 % de leur temps (figure 16). Vraisemblablement, plus un artiste investit une part importante de son temps dans la création en arts visuel, plus le revenu net qu'il en retire est élevé (tableau 19). Rappelons qu'en ce qui concerne le revenu personnel total, la relation semble inverse : plus on consacre une part importante de son temps de travail à la création en arts visuels, moins son revenu personnel est élevé (figure 5 et tableau 9).

Figure 16

### Proportion du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels selon le revenu net tiré de la création en arts visuels, Québec, 2010



Note de lecture : Par exemple, les artistes en arts visuels qui ont perçu un revenu net de création en arts visuels se situant entre 5 000 \$ et 19 999 \$ ont consacré en moyenne 79,0 % de leur temps de travail à leur carrière en arts visuels en 2010.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

11. Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

12. Estimation statistique d'une faible précision : donnée fournie à titre indicatif seulement.

## REVENU DU MÉNAGE

Le quart des artistes en arts visuels (25 %) vit dans un ménage ayant un revenu inférieur à 30 000 \$, le tiers (35 %), dans un ménage gagnant 30 000 \$ à 59 999 \$ et 40 % dans un ménage gagnant 60 000 \$ et plus. Ces proportions sont très similaires à celles que l'on trouve dans l'ensemble de la population québécoise et, de plus, le revenu moyen du ménage des artistes (61 700 \$) est comparable au revenu moyen des ménages québécois (65 400 \$<sup>13</sup>). Le tableau 20 montre par ailleurs qu'une part importante (39 %) des artistes de moins de 35 ans vit dans un ménage gagnant moins de 30 000 \$. On voit aussi que les artistes de sexe féminin vivent dans un ménage dont le revenu est en moyenne moins élevé (57 300 \$) que celui du ménage où vivent les artistes de sexe masculin (68 000 \$).

## PROTECTION SOCIALE

Comme c'est le cas dans d'autres professions artistiques, la population des artistes en arts visuels est relativement peu couverte par des régimes complémentaires de protection sociale ou de sécurité du revenu. Afin de documenter dans quelle mesure ils bénéficient d'une protection complémentaire à celle qu'offre l'État, nous avons questionné les artistes sur les diverses formes de protection dont ils bénéficient et, aussi, sur la perception qu'ils ont de leur avenir financier.

Tableau 20

### Répartition des artistes en arts visuels selon le revenu de leur ménage, Québec, 2010

	Revenu de moins de 30 000 \$	Revenu de 30 000 \$ à 59 999 \$	Revenu de 60 000 \$ et plus	Total	Revenu moyen du ménage
	%				\$
<b>Sexe</b>					
Femmes	23,9	38,5	37,6	100,0	57 308
Hommes	26,9	28,6	44,4	100,0	67 984
<b>Âge</b>					
Moins de 35 ans	39,4	35,6	24,9	100,0	44 163
35 à 44 ans	24,4	35,0	40,6	100,0	54 147
45 à 54 ans	25,2	27,2	47,6	100,0	66 447
55 à 64 ans	25,7	32,3	42,0	100,0	69 597
65 ans et plus	14,4	48,4	37,2	100,0	59 195
<b>Région de résidence</b>					
Île de Montréal <sup>1</sup>	30,7	29,7	39,6	100,0	55 365
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	15,2	43,6	41,3	100,0	76 058
Grande région de Québec <sup>3</sup>	25,7	35,6	38,6	100,0	62 136
Autres régions	22,9	35,1	42,0	100,0	58 913
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>					
Moins du tiers	19,3	32,5	48,2	100,0	62 817
Du tiers aux deux tiers	28,9	30,4	40,7	100,0	58 734
Plus des deux tiers	25,1	38,7	36,2	100,0	59 958
<b>Tous</b>	<b>25,1</b>	<b>34,5</b>	<b>40,4</b>	<b>100,0</b>	<b>61 652</b>
Ensemble de la population active <sup>4</sup>	26,1	32,9	41,0	100,0	65 400

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

4. Population active du Québec âgée de 15 ans ou plus. Données provenant de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM (<http://cansim2.statcan.gc.ca>), tableau 282-0004.

13. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_niv\\_vie/revenus\\_depense/revenus/mod1\\_hh\\_1\\_2\\_4\\_0.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod1_hh_1_2_4_0.htm)] (Consulté le 14 janvier 2013).

## Protection par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

En grande majorité (91 %), les artistes en arts visuels déclarent ne pas être protégés par la CSST dans leurs activités de travailleurs en arts visuels. Les rares qui sont protégés par la CSST le sont presque toujours à titre de salariés (figure 17). Selon les résultats de notre étude, environ 1 % des artistes en arts visuels auraient déjà fait une réclamation à la CSST dans le passé.

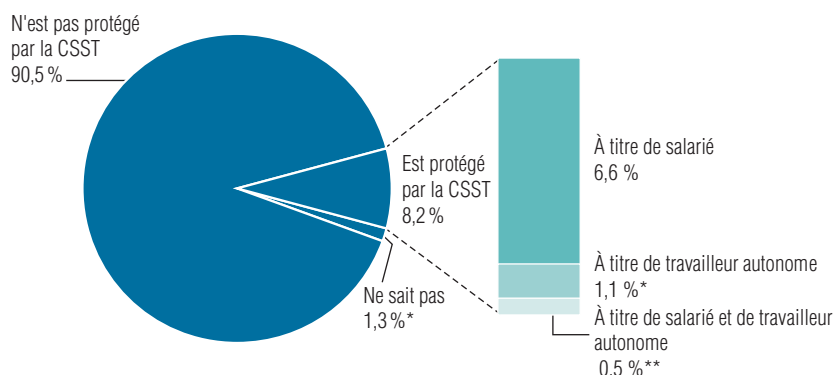
## Assurance santé et assurance salaire

Nous avons interrogé les artistes en arts visuels sur les trois types d'assurance suivants : l'assurance santé complémentaire à celle qu'offre la Régie de l'assurance maladie du Québec, l'assurance salaire en cas d'invalidité de courte durée et l'assurance salaire en cas d'invalidité de longue durée (tableau 21). Le type de protection le plus courant chez les artistes en arts visuels est l'assurance santé complémentaire; la moitié (48 %) d'entre eux en bénéficie, le plus souvent grâce à une assurance du conjoint ou à un emploi salarié.

L'assurance salaire<sup>14</sup> en cas d'invalidité de courte durée est une mesure dont profite 23 % des artistes en arts visuels et l'assurance en cas d'invalidité de longue durée touche quant à elle 19 % d'entre eux.

Figure 17

### Répartition des artistes en arts visuels selon le type de protection par la CSST<sup>1</sup>, Québec, 2010



\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable: à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision: donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 21

### Répartition des artistes en arts visuels selon qu'ils sont couverts ou non par divers types d'assurances, Québec, 2010

	Assurance santé complémentaire <sup>1</sup>	Assurance salaire en cas d'invalidité de courte durée	Assurance salaire en cas d'invalidité de longue durée
	%		
Bénéficiaire d'une protection	48,3	22,7	19,4
Assurance du conjoint	19,6	...	...
Assurance privée	5,1	4,8	4,1
Assurance contractée à titre de membre d'une association	3,6	0,9**	0,6**
Assurance contractée grâce à un emploi salarié	19,0	17,0	14,7
Ne bénéficient pas d'une protection	51,8	77,3	80,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Couverture qui complète celle qu'offre la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

14. L'assurance salaire d'un artiste est liée à un emploi salarié qu'il occupe et non à sa pratique des arts visuels. En effet, comme le montre la figure 10, la pratique des arts visuels se fait à titre de travailleur autonome plutôt que dans le contexte d'un emploi salarié.

## Sources de revenu prévues à la retraite

Lors de l'étude, l'OCCQ a voulu savoir quelle proportion des artistes en arts visuels peut prévoir compter, à la retraite, sur d'autres sources de revenu que les régimes offerts par l'État. À cette fin, deux questions ont été posées, l'une sur le fait d'avoir ou non des placements financiers (y compris les régimes enregistrés d'épargne retraite) et l'autre, sur le fait d'avoir ou non déjà cotisé à des régimes de retraite d'employés en vertu desquels ils recevraient un jour une rente.

En ce qui concerne les placements financiers, 59 % des artistes ont déclaré en avoir (tableau 22). Chez les artistes les plus âgés (65 ans et plus), cette proportion est de 73 %, ce qui revient à dire que le quart d'entre eux n'a aucun placement et ne touche peut-être aucun autre revenu que celui des régimes publics de base.

Par ailleurs, le tiers des artistes (32 %) ont déjà cotisé à un ou plusieurs régimes de retraite d'employés au cours de leur vie. Cette proportion n'est pas négligeable. Toutefois, cette statistique, de même que celle sur les placements, ne nous renseigne pas sur le montant des rentes que toucheront les artistes lorsqu'ils seront à la retraite, ni sur la nature de leur principale source de revenu à cette étape de leur vie.

Quoi qu'il en soit, il est important de souligner qu'en très grande majorité (92 %), les artistes ont déclaré vouloir prendre leur retraite des arts visuels le plus tard possible (figure 28), ce qui

revient sans doute à dire que la plupart envisagent de rester actifs en tant que créateurs après 65 ans et d'en tirer un certain revenu. Comme le montre le tableau 8, le revenu personnel moyen des artistes de 65 ans et plus est de

33 400 \$, ce qui est comparable au revenu moyen de l'ensemble des artistes (33 000 \$). Il faut toutefois préciser que 55 % des artistes de 65 ans et plus ont pour principale source de revenu les prestations gouvernementales<sup>15</sup>.

Tableau 22

### Proportion des artistes en arts visuels pouvant compter sur certains types de revenus à la retraite, Québec, 2010

	A des placements financiers <sup>1</sup> en prévision de la retraite	A déjà cotisé à un ou plusieurs régimes de retraite d'employés
	%	
<b>Sexe</b>		
Femmes	62,3	32,2
Hommes	52,9	30,9
<b>Âge</b>		
Moins de 35 ans	33,4	34,0
35 à 44 ans	49,3	35,1
45 à 54 ans	62,2	35,7
55 à 64 ans	62,4	33,4
65 ans et plus	73,1	16,9*
<b>Région de résidence</b>		
Île de Montréal <sup>2</sup>	54,9	33,9
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	66,5	26,6
Grande région de Québec <sup>4</sup>	59,4	31,0
Autres régions	56,4	32,4
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>		
Moins du tiers	64,7	48,5
Du tiers aux deux tiers	57,9	39,9
Plus des deux tiers	55,9	16,7
<b>Tous</b>	<b>58,5</b>	<b>31,6</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

1. Y compris, par exemple, des placements dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou dans un compte libre d'impôt (CELI).

2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

15. Dans l'ensemble de la population des artistes, cette proportion est de 18 % (tableau 10).

# 4

## FORMATION

---

Pour beaucoup d'artistes, la formation collégiale ou universitaire spécialisée en arts visuels est une étape préalable à l'exercice de la profession. Au Québec, une trentaine d'établissements collégiaux offrent le *programme d'études préuniversitaires en arts visuels* d'une durée de deux ans, défini par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il est ainsi possible d'obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en arts plastiques ou en arts visuels dans la plupart des régions du Québec, notamment dans certaines villes de régions éloignées telles que Sept-Îles, Rivière-du-Loup, Rouyn-Noranda et Chicoutimi.

Concernant l'enseignement universitaire, cinq établissements offrent un programme de baccalauréat en arts visuels et parfois aussi de maîtrise ou de doctorat, soit l'Université du Québec à Montréal, l'Université Concordia, l'Université McGill, l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que l'Université Laval à Québec. L'Université du Québec à Chicoutimi offre quant à elle un baccalauréat et une maîtrise *interdisciplinaires* en arts, avec *concentration en arts plastiques*. Ajoutons que des programmes de certificat, de majeure ou de mineure en arts visuels ou en arts plastiques sont offerts dans plusieurs établissements universitaires, notamment ceux du réseau de l'Université du Québec.

Ce bref portrait des établissements qui, au Québec, offrent de la formation en arts visuels serait incomplet si l'on ne mentionnait pas les écoles privées qui contribuent à former des artistes professionnels, sans toutefois offrir un diplôme reconnu par le MELS ou par une instance universitaire. Il faut également signaler que certains artistes québécois ont acquis leur formation en arts dans des écoles situées à l'extérieur du Québec, ce qui est le cas de 14 % d'entre eux.

### DIPLÔMES EN ARTS VISUELS

En 2010, la majorité des artistes (70 %) sont titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire en arts visuels. La moitié des artistes (55 %) ont au moins un baccalauréat en arts visuels, parmi lesquels certains ont aussi une maîtrise ou un doctorat en arts visuels (ces diplômés des cycles supérieurs représentent 22 % de la population des artistes<sup>1</sup>) (tableau 23). Les artistes qui ont seulement un diplôme collégial ou un certificat universitaire en arts visuels sont assez peu nombreux (15 %).

---

1. Selon une étude de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), intitulée *Les conditions de pratique des artistes en arts visuels – Rapport d'enquête, phase 1*, la proportion d'artistes titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat en arts visuels était de 22 % en 2000. Dans la mesure où les résultats de la présente étude pourraient être comparés à ceux de l'INRS, il semblerait donc qu'en dix ans, la part de diplômés des cycles supérieurs n'a pas augmenté dans la population des artistes en arts visuels du Québec.

Le profil de la scolarité en arts visuels varie selon le groupe d'âge : plus le groupe examiné est âgé, plus la part de diplômés universitaires en arts visuels est faible. Ainsi, la proportion de diplômés universitaires (y compris les titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat) est de 74 % chez les moins de 35 ans et de 48 % chez les 65 ans et plus<sup>2</sup> (tableau 23). On constate aussi un écart significatif entre les artistes qui habitent l'île de Montréal, dont 21 % n'ont aucun diplôme en arts visuels, et les artistes des régions en périphérie de Montréal, où cette proportion est de 42 %.

Tableau 23

**Répartition des artistes en arts visuels selon le niveau du diplôme en arts visuels, Québec, 2010**

	Aucun diplôme en arts visuels <sup>1</sup>	Diplôme collégial ou certificat universitaire en arts visuels	Baccalauréat en arts visuels	Maîtrise ou doctorat en arts visuels	Total
	%				
<b>Sexe</b>					
Femmes	26,6	16,6	33,5	23,3	100,0
Hommes	35,2	12,1	31,9	20,7	100,0
<b>Âge</b>					
Moins de 35 ans	10,0*	16,1*	41,4	32,5	100,0
35 à 44 ans	13,4*	18,1*	40,8	27,8	100,0
45 à 54 ans	36,3	14,2	21,8	27,7	100,0
55 à 64 ans	38,0	12,3	33,3	16,4	100,0
65 ans et plus	36,4	15,6*	35,9	12,1*	100,0
<b>Région de résidence</b>					
Île de Montréal <sup>2</sup>	20,8	11,2	36,7	31,4	100,0
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	41,9	22,4	24,4	11,4	100,0
Grande région de Québec <sup>4</sup>	41,7	11,3*	27,2	19,8	100,0
Autres régions	29,6	16,6	38,7	15,1	100,0
<b>Pratique principale</b>					
Peinture	40,8	16,1	30,2	12,8	100,0
Sculpture	27,7	11,0*	32,5	28,9	100,0
Dessin ou estampe	15,3*	15,0*	44,6	25,1	100,0
Photographie	27,2	24,2	21,3	27,3	100,0
Installation	11,8*	4,6**	29,5	54,2	100,0
Pratique principale autre	15,0**	11,0**	50,6	23,4*	100,0
N'indique pas de pratique principale	15,2*	10,9**	41,4	32,6	100,0
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>					
Moins du tiers	32,0	10,8*	36,1	21,1	100,0
Du tiers aux deux tiers	22,9	15,7	33,4	27,9	100,0
Plus des deux tiers	34,7	16,0	30,8	18,5	100,0
<b>Tous</b>	<b>30,1</b>	<b>14,8</b>	<b>32,9</b>	<b>22,3</b>	<b>100,0</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Aucun diplôme d'un établissement offrant une formation en arts visuels reconnue.

2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

2. Précisons qu'aux fins de l'étude, les artistes diplômés des anciennes École des beaux-arts de Québec (1922-1967) et de Montréal (1922-1969) ont été considérés comme des bacheliers en arts visuels.

## DIPLÔMES D'AUTRES DOMAINES

Afin de dresser un portrait précis de la formation des artistes en arts visuels, nous leur avons posé deux questions. La première portait sur le plus haut diplôme obtenu dans le domaine des arts visuels (tableau 23) et la deuxième, sur l'obtention d'un diplôme universitaire dans un autre domaine d'études. La combinaison des réponses aux deux questions montre que 21 % des artistes sont titulaires à la fois d'un diplôme collégial ou universitaire en arts visuels et d'un diplôme universitaire dans un autre domaine. De plus, 10 % sont simplement titulaires d'un diplôme universitaire dans un autre domaine (figure 18). Au total donc, un tiers des artistes (31 %) ont un diplôme universitaire dans une autre discipline que les arts visuels.

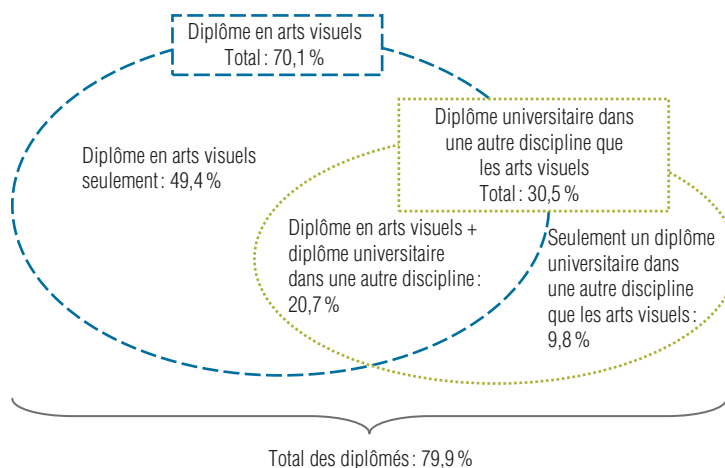
Mentionnons que parmi les six profils d'artiste présentés dans le chapitre 1, deux affichent une proportion relativement importante de titulaires d'un diplôme universitaire dans un autre domaine que les arts visuels, soit les *Polyvalents* (40 % de titulaires d'un tel diplôme) et les *Séniors* (39 %) (tableau 1).

## SCOLARITÉ GLOBALE

Chez les artistes en arts visuels du Québec, la proportion de diplômés universitaires est de 69 % (tableau 24). À titre comparatif, mentionnons que 23 % de la population active québécoise était titulaire d'un diplôme universitaire<sup>3</sup> en 2010. On peut donc affirmer que les artistes en arts visuels constituent une population très scolarisée. Toutefois,

Figure 18

**Schéma de la répartition des artistes en arts visuels selon les diplômes dont ils sont titulaires, Québec, 2010**



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 24

**Répartition des artistes en arts visuels selon les diplômes dont ils sont titulaires, Québec, 2010**

	Répartition des artistes	Proportion moyenne du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels par ces artistes <sup>1</sup>
	%	%
Aucun diplôme en arts visuels ni de diplôme universitaire dans une autre discipline	20,1	67,4
Diplôme collégial ou certificat universitaire en arts visuels <sup>2</sup>	10,7	64,1
Baccalauréat en arts visuels <sup>2</sup>	22,6	58,1
Maîtrise ou doctorat en arts visuels <sup>2</sup>	16,1	59,6
Diplôme <sup>3</sup> en arts visuels ET diplôme universitaire dans une autre discipline	20,7	57,0
Diplôme universitaire dans une autre discipline <sup>4</sup>	9,8	57,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>60,7</b>

1. Proportion moyenne du temps de travail consacrée à la carrière en arts visuels, y compris les 0 %.

2. Ces artistes sont diplômés en arts visuels seulement (et pas dans d'autres disciplines).

3. Diplôme collégial ou universitaire.

4. Ces artistes sont des diplômés universitaires dans une ou plusieurs autres disciplines, mais pas en arts visuels.

Note de lecture : La proportion de diplômés universitaires est de 69,2 % (soit 22,6 % + 16,1 % + 20,7 % + 9,8 %).

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

3. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM, tableau 282-0003, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>].

cette forte scolarisation semble apporter relativement peu de bénéfices financiers lorsque l'on considère la population des artistes dans sa globalité. Ainsi, le revenu personnel moyen des artistes ayant un DEC en arts visuels, un certificat en arts visuels ou encore un diplôme universitaire quel qu'il soit (33 300 \$) est inférieur à celui des Québécois de 16 ans et plus touchant un revenu et titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire (45 100 \$ en 2010<sup>4</sup>). Cette comparaison doit être faite, précisons-le, en tenant compte des traits distinctifs de la population des artistes en arts visuels, notamment le fait qu'elle est globalement plus âgée que la population des travailleurs québécois.

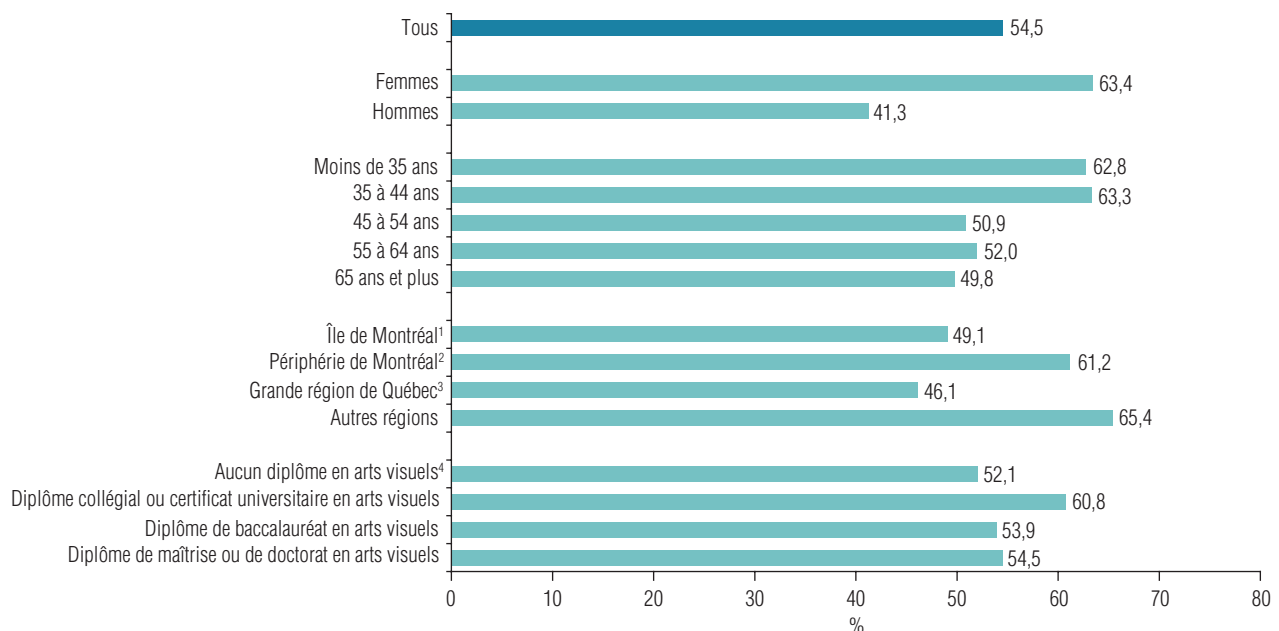
## FORMATION CONTINUE

Que ce soit par des stages, des ateliers de formation ou des activités de perfectionnement liées aux arts visuels, les artistes ont accès à diverses activités visant à parfaire leur compétence artistique ou leur connaissance des différents aspects de la profession (fiscalité, droits d'auteur, présentation de dossier d'artiste, etc.). L'étude de l'OCCQ montre que la moitié des artistes en arts visuels (55 %) ont suivi une ou plusieurs activités de formation continue depuis 2006 (figure 19). On peut observer des variations en fonction du sexe, de l'âge et de la région. Ainsi, comparativement à leurs confrères masculins, les artistes de

sexe féminin ont participé dans une plus grande proportion à des activités de formation continue. C'est aussi le cas des artistes de moins de 45 ans et des artistes vivant ailleurs que sur l'Île de Montréal ou dans la grande région de Québec. Il est intéressant de souligner que les artistes n'ayant aucun diplôme en arts visuels ne semblent pas plus susceptibles que leurs confrères de s'adonner à des activités de formation continue.

Figure 19

**Proportion des artistes en arts visuels ayant participé à des activités de formation continue liées aux arts visuels depuis 2006 selon le sexe, l'âge, la région de résidence et le niveau du diplôme en arts visuels, Québec, 2010**



1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

4. Aucun diplôme d'un établissement offrant une formation en arts visuels reconnue.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

4. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

# 5

## ACTIVITÉS DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION

---

**A**fin d'être admissibles pour participer à l'enquête, les personnes interrogées devaient notamment avoir déjà exposé leurs œuvres dans un contexte professionnel et compter au moins deux ans de pratique professionnelle à titre d'artiste en arts visuels. Mais au-delà de ces critères de base, les artistes présentent une grande diversité quant à leur degré d'implication dans la pratique artistique et quant à la manière dont ils exercent leur profession. Dans les pages qui suivent, nous allons examiner des données permettant de qualifier et de quantifier les activités de production artistique et de diffusion des artistes en arts visuels. Il sera question des disciplines artistiques pratiquées, du nombre d'œuvres produites et vendues ainsi que du nombre et du lieu des expositions.

### DISCIPLINES ARTISTIQUES PRATIQUÉES

Il n'est pas rare que des artistes en arts visuels se définissent par la ou les discipline(s) artistique(s) qu'ils pratiquent, par exemple la photographie, la sculpture, la peinture, l'estampe ou la performance. Certains décrivent leur pratique artistique en la qualifiant de *multidisciplinaire*. Il faut souligner qu'en arts visuels, les formes d'expression sont multiples, très personnelles et souvent « décloisonnées », en ce sens qu'elles peuvent relever de plusieurs disciplines à la fois. Une installation, par exemple, peut inclure des éléments d'arts médiatiques. La question des disciplines artistiques est importante dans la tradition des arts visuels au Québec; voilà pourquoi nous avons voulu la documenter dans la présente étude.

Au sujet des disciplines artistiques, nous avons posé deux questions aux artistes en arts visuels. Nous leur avons d'abord demandé de nous indiquer toutes les disciplines qu'ils ont pratiquées dans leurs créations depuis 2006, puis nous leur avons demandé d'indiquer laquelle de celles-ci pouvait être considérée comme leur pratique principale, à savoir celle à laquelle ils avaient accordé le plus de temps. Les résultats révèlent que les disciplines le plus largement pratiquées par les artistes sont la peinture (69 %), le dessin (56 %), la sculpture (40 %) et la photographie (36 %). Précisons que l'installation est pratiquée par le tiers des artistes et les arts médiatiques<sup>1</sup>, par le quart (tableau 25).

En ce qui concerne la discipline que les artistes désignent comme leur *pratique principale*, on peut diviser la population en sept groupes, comme le montre la figure 20. La moitié des artistes en arts visuels pratique principalement la peinture et le reste de la population se répartit assez équitablement entre les sculpteurs (11 %), les spécialistes du dessin ou de l'estampe (10 %), les photographes (10 %), les spécialistes de l'installation (7 %), les spécialistes d'une discipline autre (5 %) et les artistes sans discipline principale (9 %)<sup>2</sup>.

Tableau 25

### Proportion des artistes pratiquant différentes disciplines des arts visuels<sup>1</sup>, Québec, 2010

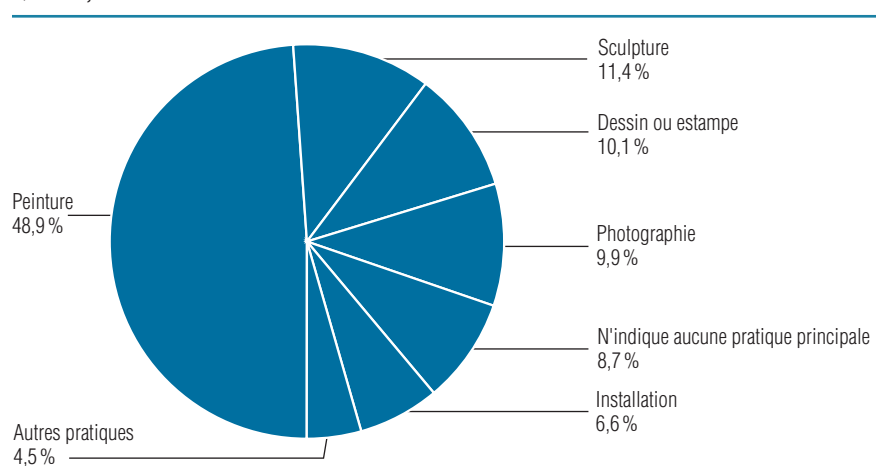
	%
Peinture	68,8
Dessin	55,7
Sculpture	40,2
Photographie	35,9
Installation	31,9
Arts médiatiques	25,8
Estampe, gravure	24,1
Performance	12,3
Arts textiles	8,2
Autres pratiques	5,7

1. Lors de l'enquête, l'artiste devait indiquer toutes les disciplines pratiquées à travers ses créations depuis 2006.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Figure 20

### Répartition des artistes en arts visuels selon leur pratique artistique principale, Québec, 2010



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

1. Rappelons que les artistes dont la pratique principale est les arts médiatiques ne font pas partie de la population à l'étude.
2. Précisons que la catégorie « multidisciplinaire » ne faisait pas partie des choix de réponse proposés dans le questionnaire lorsqu'il s'agissait de cocher les différentes disciplines pratiquées. Si ce choix avait été proposé, la proportion d'artistes « sans discipline principale » (ou « multidisciplinaires ») aurait sans doute été supérieure à 9 %. Dans une étude réalisée en 2000 par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), intitulée *Les conditions de pratique des artistes en arts visuels – Rapport d'enquête, phase 1*, la proportion d'artistes se désignant sans discipline principale ou multidisciplinaires était établie à 25 %.

Il semble que ces sept groupes ne présentent pas tous le même profil sociodémographique. Ainsi, chez les peintres, les artistes de la périphérie de Montréal sont surreprésentés alors que les artistes de moins de 45 ans sont sous-représentés. Parmi les sculpteurs, il y a une surreprésentation des hommes. Chez les photographes, les hommes et les Montréalais sont sur-

représentés, alors que les artistes de 65 ans ou plus sont sous-représentés (tableau 26).

Comme on l'a vu au chapitre 3, le revenu que les artistes tirent de la création en arts visuels varie selon la discipline qu'ils pratiquent principalement. Ainsi, le revenu de création médian d'un peintre est de 3 900\$,

celui d'un sculpteur, de 5 000\$ et celui d'un spécialiste du dessin ou de l'estampe, de 1 500\$ (tableau 13). Ces disparités peuvent être dues, en partie, au fait que certains types d'œuvres se vendent plus cher étant donné qu'elles coûtent cher à produire pour les artistes. Par exemple, une sculpture se vend, en moyenne, plus cher qu'une œuvre sur papier<sup>3</sup>.

Tableau 26

**Répartition des artistes en arts visuels selon leur pratique artistique principale, Québec, 2010**

	Peinture	Sculpture	Dessin ou estampe	Photographie	Installation	Pratique principale autre <sup>1</sup>	N'indique aucune pratique principale <sup>2</sup>	Total
	%							
<b>Sexe</b>								
Femmes	50,6	8,5	11,7	6,3	6,5	5,3	11,0	100,0
Hommes	46,4	15,6	7,6	15,1	6,6	3,3*	5,2*	100,0
<b>Âge</b>								100,0
Moins de 35 ans	27,4	11,8*	13,5*	16,0	10,7*	10,0*	10,7*	100,0
35 à 44 ans	38,9	9,9	9,7*	14,5	11,3	4,5*	11,2*	100,0
45 à 54 ans	53,9	12,1	6,1*	9,7	7,2	4,3*	6,7*	100,0
55 à 64 ans	53,7	11,1	9,9	8,7	4,4*	3,4*	8,7*	100,0
65 ans et plus	57,4	12,0	14,2*	3,7**	2,0*	2,6**	8,0*	100,0
<b>Région de résidence</b>								
Île de Montréal <sup>3</sup>	40,7	8,8	11,0	14,3	7,5	6,3	11,5	100,0
Périphérie de Montréal <sup>4</sup>	64,1	11,1	8,7*	5,1*	3,1**	2,9**	5,0**	100,0
Grande région de Québec <sup>5</sup>	50,5	15,5	11,4	3,9*	7,1*	2,9*	8,7*	100,0
Autres régions	49,9	14,9	8,7	9,1	7,6	3,3*	6,5*	100,0
<b>Tous</b>	<b>48,9</b>	<b>11,4</b>	<b>10,1</b>	<b>9,9</b>	<b>6,6</b>	<b>4,5</b>	<b>8,7</b>	<b>100,0</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Par exemple : arts textiles et performance.

2. Inclut notamment les artistes qui indiquent que leur pratique est « multidisciplinaire ».

3. Région administrative de Montréal.

4. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

5. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

3. Christine ROUTHIER (2011). « Les acquisitions d'œuvres d'art des musées, des entreprises et des institutions en 2009-2010 », *Optique culture*, n° 10, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, septembre, p. 9.

## NOMBRE D'ŒUVRES PRODUITES

Dans le monde des arts visuels, le concept de productivité est peu pertinent. En vertu de quelle norme, en effet, pourrait-on mesurer la productivité d'un artiste en arts visuels? Dans la présente étude, nous avons plutôt choisi de nous intéresser au degré d'engagement dans la pratique artistique et la variable clé que nous avons choisie à cette fin est la *proportion du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels*. Nous traiterons cette question dans le chapitre 6.

Bien qu'il ne saurait rendre compte de la productivité d'un artiste, le nombre d'œuvres produites demeure un indicateur qu'il peut être intéressant d'examiner. Mais il faut savoir qu'un artiste très actif, ou qui consacre beaucoup de temps à la pratique artistique, n'est pas forcément un artiste qui produit beaucoup d'œuvres. Certaines œuvres sont produites suivant un processus qui s'étend sur plusieurs mois, voire sur des années et d'autres, au contraire, peuvent être réalisées rapidement. Le tout dépend de la démarche créative et des méthodes propres à l'artiste, de l'envergure des œuvres, du genre d'œuvres, etc.

Nous avons donc questionné les artistes sur le nombre d'œuvres qu'ils ont réalisées de 2006 à 2010 et nous avons calculé ensuite le nombre moyen d'œuvres qu'ils ont réalisées par année. À partir de ces résultats, nous avons divisé les artistes en quatre groupes, comme le montre le tableau 27. On constate que la majorité des artistes (74 %) réalise de 1 à 20 œuvres par année. Lorsque l'on considère l'ensemble des artistes en arts visuels, le nombre médian d'œuvres réalisées est de 8 par année.

Il est intéressant de mentionner que certains sous-groupes d'artistes se distinguent quant au nombre médian d'œuvres réalisées annuellement. C'est le cas des peintres (16 œuvres par année). Les artistes qui consacrent plus des deux tiers de leur temps de travail à la pratique artistique produisent aussi, dans l'ensemble, un plus grand nombre d'œuvres (12 par année) que leurs collègues qui consacrent moins de temps à l'art.

## Production d'œuvres d'art public en rapport avec la « politique du 1 % »

Parmi les œuvres réalisées, les artistes devaient distinguer le sous-groupe « œuvres d'art public réalisées en rapport avec la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*<sup>4</sup> » et en indiquer le nombre. Cette sous-question est intéressante parce que la réalisation d'œuvres d'art public peut être considérée comme une forme de spécialité, un peu comme le sont les différentes disciplines dont nous avons parlé plus haut. Parmi les artistes, 8 % déclarent avoir réalisé, depuis 2006, au moins un projet relatif à la « politique du 1 % » (tableau 28).

On constate que les artistes résidant sur l'île de Montréal ou dans les régions périphériques semblent moins susceptibles d'avoir réalisé des projets relatifs à la « politique du 1 % » que les artistes

4. Cette politique, communément appelée « politique du 1 % », consiste à allouer environ 1 % du budget de construction d'un bâtiment ou de l'aménagement d'un site public, à la réalisation d'œuvres d'art précisément conçues pour celui-ci.

Tableau 27

**Répartition des artistes en arts visuels selon le nombre annuel<sup>1</sup> d'œuvres réalisées, Québec, 2010**

	1 à 4 œuvres	5 à 10 œuvres	11 à 20 œuvres	Plus de 20 œuvres	Total	Nombre annuel moyen d'œuvres	Nombre annuel médian d'œuvres
	%					n	
<b>Sexe</b>							
Femmes	35,4	22,8	18,9	22,9	100,0	15	8
Hommes	31,2	22,3	16,7	29,8	100,0	22	9
<b>Âge</b>							
Moins de 35 ans	41,1	28,6	11,7*	18,6*	100,0	13	5
35 à 44 ans	42,6	19,3*	18,7*	19,4*	100,0	14	6*
45 à 54 ans	33,4	20,3	15,6	30,7	100,0	22	9
55 à 64 ans	31,2	23,6	19,5	25,7	100,0	17	9
65 ans et plus	25,1	23,2	22,3	29,4	100,0	19	11
<b>Région de résidence</b>							
Île de Montréal <sup>2</sup>	40,6	23,8	15,1	20,4	100,0	15	6
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	24,3	24,5	22,1	29,0	100,0	21	11
Grande région de Québec <sup>4</sup>	26,7	19,4	20,3	33,7	100,0	22	12
Autres régions	33,2	19,5	18,6	28,6	100,0	20	9
<b>Pratique principale</b>							
Peinture	17,4	20,4	22,6	39,6	100,0	24	16
Sculpture	49,5	32,1	10,6	7,9*	100,0	8	4
Dessin ou estampe	26,8	29,5	23,4	20,3*	100,0	19*	9
Photographie	62,3	16,4*	7,4*	13,9*	100,0	14**	3
Installation	75,3	17,0	5,6**	2,1**	100,0	4	2
Pratique principale autre	46,4	29,8*	15,9*	7,9**	100,0	11*	4
N'indique pas de pratique principale	42,0	22,3*	17,9*	17,8*	100,0	12	5*
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>							
Moins du tiers	45,1	26,4	12,2	16,3*	100,0	11	5
Du tiers aux deux tiers	36,3	23,3	21,0	19,4	100,0	18	7
Plus des deux tiers	25,9	20,2	18,6	35,3	100,0	21	12
<b>Tous</b>	<b>33,7</b>	<b>22,6</b>	<b>18,0</b>	<b>25,7</b>	<b>100,0</b>	<b>18</b>	<b>8</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Il s'agit d'une moyenne annuelle calculée à partir du nombre total d'œuvres réalisées de 2006 à 2010 inclusivement.

2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

vivant dans les environs de Québec ou ailleurs sur le territoire québécois. De plus, la proportion d'artistes ayant travaillé à de tels projets est nettement plus forte chez les titulaires de maîtrise ou de doctorat en arts visuels. Enfin, le fait de s'être vu confier un ou plusieurs mandats relatifs à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* semble un peu moins courant chez les plus jeunes artistes (moins de 35 ans). Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers comptent un moins grand nombre d'années de pratique en arts visuels et sont ainsi moins susceptibles de remporter les concours organisés en vertu de cette politique ou d'y participer.

Tableau 28

**Proportion des artistes en arts visuels ayant réalisé, depuis 2006, une ou plusieurs œuvres d'art public en rapport avec la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*<sup>1</sup>, Québec, 2010**

	%
<b>Sexe</b>	
Femmes	7,1
Hommes	9,7
<b>Âge</b>	
Moins de 35 ans	6,1**
35 à 44 ans	9,8*
45 à 54 ans	7,9
55 à 64 ans	8,5
65 ans et plus	8,2**
<b>Région de résidence</b>	
Île de Montréal <sup>2</sup>	4,8*
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	8,0*
Grande région de Québec <sup>4</sup>	13,4
Autres régions	12,3
<b>Pratique principale</b>	
Peinture	4,1*
Sculpture	22,6
Dessin ou estampe	4,8**
Photographie	9,5*
Installation	12,9*
Pratique principale autre	4,0**
N'indique pas de pratique principale	12,8**
<b>Niveau du diplôme en arts visuels</b>	
Aucun diplôme en arts visuels <sup>5</sup>	5,2*
Diplôme collégial ou certificat universitaire en arts visuels	5,1**
Baccalauréat en arts visuels	7,9
Maîtrise ou doctorat en arts visuels	14,6
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>	
Moins du tiers	3,0*
Du tiers aux deux tiers	9,0
Plus des deux tiers	10,1
<b>Tous</b>	<b>8,2</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Il s'agit de la politique communément appelée « politique du 1 % ».

2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

5. Aucun diplôme d'un établissement offrant une formation reconnue en arts visuels.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## DIFFUSION DE LA PRODUCTION ARTISTIQUE

Les arts visuels étant une forme d'expression, les œuvres produites par les artistes sont destinées à être vues par un public spectateur, de la même manière qu'une œuvre littéraire est destinée à être consommée par un public lecteur. Des efforts importants sont donc consacrés par les artistes afin de promouvoir et de diffuser leur production artistique, c'est-à-dire afin de faire en sorte que leurs œuvres fassent l'objet d'expositions, soient vues par le public, soient acquises par des particuliers ou des institutions et bénéficient d'une certaine couverture médiatique. Ce faisant, il leur faudra accorder une importance particulière au public spécialisé que constituent les galeristes, les historiens de l'art, les conservateurs de collections, les commissaires d'expositions et les divers acteurs qui travaillent dans les musées, les conseils des arts, les périodiques spécialisés, les événements internationaux, les fondations attribuant des bourses, etc., car ces spécialistes, par l'intérêt qu'ils accordent à un artiste, jouent un rôle clé dans sa renommée et dans la progression de sa carrière.

## Nombre et lieux des expositions

L'exposition est le mode central de diffusion dans le monde des arts visuels. Qu'elle soit individuelle ou collective, qu'elle soit organisée dans le but de vendre des œuvres (dans une galerie d'art, par exemple) ou simplement pour l'enrichissement culturel du public (dans un musée, par exemple), l'exposition est le médium incontournable pour faire connaître la production d'un artiste. Selon le type d'œuvres qu'ils produisent et selon leur renommée, les artistes voient, plus ou moins fréquemment, leurs œuvres faire partie d'expositions publiques. Un artiste ne voit pas nécessairement ses œuvres exposées tous les ans.

Dans le but d'avoir un indicateur relatif au nombre d'expositions, nous avons demandé aux artistes dans combien d'expositions, au Québec, leurs œuvres avaient été présentées au cours de l'année 2010. Nous avons volontairement circonscrit la question dans le temps et dans l'espace afin de faciliter la tâche du répondant et afin d'optimiser la fiabilité de l'information obtenue. À partir de nos résultats, les artistes peuvent être

divisés en quatre groupes, présentés dans le tableau 29. On constate que la plupart des artistes (88 %) ont eu au moins 1 exposition au Québec en 2010 et que 30 % d'entre eux en ont eu plus de 5. Lorsque l'on considère l'ensemble des artistes en arts visuels, le nombre médian d'expositions ayant eu lieu au Québec en 2010 est de 3. Si nous avons aussi considéré les expositions présentées à l'étranger, ce nombre aurait pu être plus élevé.

Soulignons que le nombre d'expositions dont a bénéficié un artiste est une donnée relativement peu éloquente, dans la mesure où les expositions n'ont pas toutes la même importance, le même prestige ou la même envergure; tout dépend du lieu où elles se tiennent et du genre d'exposition. Ainsi, une exposition ayant lieu à l'étranger, lors d'un événement international où siège un jury, est plus significative qu'une exposition ayant lieu au Québec, dans une bibliothèque. De plus, une exposition individuelle (*exposition solo*) est souvent plus significative qu'une exposition collective, plus particulièrement lorsqu'elle est organisée par une institution.

Tableau 29

**Répartition des artistes en arts visuels selon le nombre d'expositions<sup>1</sup> ayant eu lieu au Québec au cours de l'année et lors desquelles leurs œuvres ont été présentées, Québec, 2010**

	Aucune exposition au Québec	De 1 à 2 expositions au Québec	De 3 à 5 expositions au Québec	6 expositions et plus au Québec	Total	Nombre moyen d'expositions au Québec	Nombre médian d'expositions au Québec
	%					n	
<b>Sexe</b>							
Femmes	9,9	25,9	32,9	31,3	100,0	5,6	3,1
Hommes	16,0	24,8	31,8	27,3	100,0	4,8	2,7
<b>Âge</b>							
Moins de 35 ans	8,1*	26,7	35,0	30,2	100,0	5,3	3,1
35 à 44 ans	13,2*	28,8	32,0	25,9	100,0	4,7	2,9
45 à 54 ans	13,2	25,3	34,0	27,5	100,0	5,3	2,8
55 à 64 ans	14,7	24,9	31,5	28,9	100,0	4,8	2,8
65 ans ou plus	9,6*	22,5	30,0	37,9	100,0	6,7	3,3
<b>Région de résidence</b>							
Île de Montréal <sup>2</sup>	14,6	27,0	34,0	24,4	100,0	4,4	2,7
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	9,4*	20,7	29,7	40,2	100,0	6,9	3,7
Grande région de Québec <sup>4</sup>	14,0	25,9	33,8	26,4	100,0	4,9	2,7
Autres régions	9,7*	27,0	30,6	32,7	100,0	5,8	3,1
<b>Pratique principale</b>							
Peinture	10,3	23,4	33,6	32,7	100,0	6,0	3,3
Sculpture	8,7*	27,5	38,2	25,6	100,0	4,4	2,8
Dessin ou estampe	12,7*	21,5	27,3	38,4	100,0	5,8	3,4
Photographie	24,2	31,7	24,8	19,4	100,0	3,4	1,6*
Installation	12,6*	27,4	37,5	22,5	100,0	4,4	2,5
Pratique principale autre	15,8*	27,3*	29,5	27,4*	100,0	4,3	2,5*
N'indique pas de pratique principale	13,1**	29,5	31,0	26,4*	100,0	5,1	2,9*
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>							
Moins du tiers	18,6	34,4	28,7	18,3	100,0	3,6	1,8
Du tiers aux deux tiers	10,1	26,6	32,4	30,9	100,0	5,6	2,9
Plus des deux tiers	11,0	20,1	34,4	34,5	100,0	5,9	3,6
<b>Tous</b>	<b>12,4</b>	<b>25,4</b>	<b>32,5</b>	<b>29,7</b>	<b>100,0</b>	<b>5,3</b>	<b>2,9</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

1. Inclut tous les expositions et les événements ayant eu lieu au Québec, qu'ils soient individuels ou collectifs.

2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Le tableau 30 présente neuf types de lieux différents et indique, concernant chacun, la proportion d'artistes déclarant y avoir exposé, au cours de l'année 2010, sur le territoire du Québec. En ce qui concerne les expositions individuelles, on constate que 18 % des artistes ont exposé dans une galerie d'art commerciale en 2010. Les autres types de lieux le plus fréquemment cités sont le centre d'exposition (16 % des artistes), l'atelier personnel ou le local loué (16 %) ainsi que le centre d'artistes (11 %). Les lieux qui ne sont pas voués aux arts visuels, tels que les restaurants, les bars et les boutiques (qui ne sont généralement pas considérés comme des lieux professionnels de diffusion) doivent aussi être mentionnés, puisque 14 % des artistes y ont présenté une ou plusieurs expositions individuelles en 2010<sup>5</sup>.

Tableau 30

**Proportion des artistes en arts visuels ayant, au cours de l'année, exposé au Québec dans différents types de lieux, 2010**

	%
<b>Galerie d'art commerciale</b>	
expositions individuelles	17,8
expositions collectives	34,2
<b>Centre d'exposition ou lieu similaire<sup>1</sup></b>	
expositions individuelles	15,8
expositions collectives	29,9
<b>Atelier personnel ou local loué</b>	
expositions individuelles	15,7
expositions collectives	6,4
<b>Centre d'artistes</b>	
expositions individuelles	11,4
expositions collectives	21,8
<b>Musée d'art</b>	
expositions individuelles	4,1
expositions collectives	14,8
<b>Autre type de musée</b>	
expositions individuelles	1,7*
expositions collectives	6,2
<b>Événement avec comité de sélection</b>	
expositions individuelles	5,2
expositions collectives	31,6
<b>Événement sans comité de sélection</b>	
expositions individuelles	5,2
expositions collectives	15,7
<b>Autre lieu public ou commercial qui n'est pas voué aux arts visuels<sup>2</sup></b>	
expositions individuelles	14,4
expositions collectives	13,8

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

1. Inclut notamment les maisons de la culture, les galeries municipales et les galeries en milieu universitaire ou collégial.

2. Inclut les restaurants, les bars et les boutiques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

5. Rappelons que la présente étude n'inclut que des artistes ayant déjà, au moins une fois, exposé leurs œuvres dans un lieu professionnel ou lors d'un événement professionnel. C'est donc dire que les 14 % d'artistes ayant exposé individuellement dans un restaurant, un bar ou une boutique en 2010 ont tous déjà, dans le passé, exposé aussi dans un lieu professionnel.

## Nombre d'œuvres vendues

La mise en marché des œuvres est un débouché important pour la production en arts visuels. La vente des œuvres d'un artiste peut se faire par l'intermé-

diaire de marchands d'art (comme les galeries commerciales), par l'artiste lui-même ou dans d'autres contextes plus particuliers, par exemple lors de ventes aux enchères bénéfiques. Dans la plupart des cas, s'il y a un intermé-

diaire, ce dernier touchera une part du montant payé par l'acheteur<sup>6</sup>. Dans le chapitre 3, qui portait sur les revenus, nous avons vu quelle somme rapporte aux artistes la vente de leurs œuvres. Rappelons que la vente d'œuvres

Tableau 31

### Répartition des artistes en arts visuels selon le nombre d'œuvres vendues au cours de l'année, Québec, 2010

	Aucune œuvre	1 à 3 œuvres	4 à 10 œuvres	Plus de 10 œuvres	Total	Nombre moyen d'œuvres vendues	Nombre median d'œuvres vendues
	%					n	
<b>Sexe</b>							
Femmes	22,2	29,9	25,8	22,1	100,0	7,8	2,8
Hommes	21,1	25,6	24,1	29,1	100,0	14,4	3,6
<b>Âge</b>							
Moins de 35 ans	31,8	32,3	23,0	12,9*	100,0	5,9*	1,7*
35 à 44 ans	26,7	29,7	25,0	18,6*	100,0	6,1	2,0*
45 à 54 ans	22,1	25,9	24,1	27,9	100,0	10,8	3,4*
55 à 64 ans	17,2	28,4	27,6	26,8	100,0	12,4	3,7
65 ans et plus	17,5	26,2	24,2	32,1	100,0	13,6*	4,1
<b>Région de résidence</b>							
Île de Montréal <sup>1</sup>	27,1	31,0	24,2	17,7	100,0	7,0	2,1
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	15,2	29,1	23,6	32,2	100,0	10,7	4,2
Grande région de Québec <sup>3</sup>	19,0	22,9	28,2	29,9	100,0	20,4	4,1*
Autres régions	19,0	24,2	27,1	29,7	100,0	10,4	4,2
<b>Pratique principale</b>							
Peinture	13,5	24,6	26,1	35,8	100,0	12,7	4,9
Sculpture	23,4	31,0	26,5	19,1	100,0	7,3	2,3
Dessin ou estampe	20,6*	31,8	29,2	18,4	100,0	18,0*	2,8
Photographie	30,9	26,9	25,5	16,7*	100,0	6,0	1,7
Installation	47,8	35,1	14,4*	2,7**	100,0	2,0	0,1
Pratique principale autre	52,1	31,1	13,1**	3,6**	100,0	1,9*	0,0
N'indique pas de pratique principale	21,6*	35,2	27,0	16,3*	100,0	9,1*	2,3
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>							
Moins du tiers	30,7	28,9	26,2	14,2*	100,0	5,0	1,8*
Du tiers aux deux tiers	23,2	33,6	25,4	17,8	100,0	7,0	2,2
Plus des deux tiers	16,2	23,6	24,4	35,9	100,0	15,9	5,1
<b>Tous</b>	<b>21,8</b>	<b>28,2</b>	<b>25,1</b>	<b>24,9</b>	<b>100,0</b>	<b>10,4</b>	<b>3,0</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

6. En général, la commission que touchent les galeries correspond à 40% à 50% du prix de vente des œuvres.

constitue en moyenne les trois quarts du *revenu de création* d'un artiste qui a un tel revenu (figure 12). Mais combien d'œuvres un artiste vend-il annuellement? Ce nombre varie beaucoup, évidemment, d'un artiste à un autre. Précisons que dans certains types de pratique artistique, la vente à des particuliers n'est pas vraiment une possibilité, que l'on pense à l'installation, à la performance ou à l'art public, par exemple. Mais les artistes vendent aussi à des institutions, à des entreprises collectionneuses, à des municipalités, etc.

Les données de notre étude indiquent que 22 % des artistes n'ont vendu aucune œuvre en 2010 alors que la moitié d'entre eux (53 %) en ont vendu de 1 à 10 et 25 %, plus de 10 (tableau 31). Lorsque l'on considère l'ensemble des artistes en arts visuels, le nombre médian d'œuvres vendues en 2010 est de 3. On constate que les hommes vendent généralement un plus grand nombre d'œuvres que les femmes et que le nombre d'œuvres vendues tend à augmenter avec l'âge des artistes, de même qu'avec la part du temps de travail consacrée à la pratique artistique. Par ailleurs, les artistes dont la pratique principale est la peinture, le dessin ou l'estampe vendent aussi un plus grand nombre d'œuvres. Ces tendances sont, grosso modo, les mêmes que celles que nous avons mentionnées, dans le chapitre 3, au sujet du revenu que les artistes tirent de la vente de leurs œuvres.

En ce qui concerne les acheteurs des œuvres, on voit que les deux tiers (66 %) des artistes ont vendu, soit directement ou par l'intermédiaire d'un marchand, des œuvres à des particuliers en 2010. Le tableau 32 montre aussi que 17 % des artistes ont vu certaines de leurs œuvres être achetées par des entreprises et 7 % ont vendu à des institutions muséales. Le fait de vendre certaines

de ses œuvres à une galerie d'art est une pratique relativement répandue, puisque c'est le cas du quart des artistes (24 %). Précisons que l'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive, car il existe aussi d'autres types d'acheteur d'œuvres d'art (arthothèques, gouvernements, municipalités, organismes visés par la « politique du 1 % »<sup>7</sup>, etc.).

Tableau 32

**Proportion des artistes en arts visuels ayant vendu des œuvres à certains types d'acheteur<sup>1</sup> au cours de l'année, Québec, 2010**

	Proportion des artistes	Nombre moyen d'œuvres vendues à ce type d'acheteur par les artistes concernés <sup>2</sup>
	%	n
A vendu à un ou plusieurs particuliers	66,2	8,6
A vendu à une ou plusieurs galeries d'art	24,3	11,4
A vendu à une ou plusieurs entreprises	17,3	5,6
A vendu à une ou plusieurs municipalités	7,3	1,3
A vendu à une ou plusieurs institutions muséales	7,2	2,6
<b>A vendu des œuvres, tous types d'acheteur confondus</b>	<b>78,2</b>	<b>13,3</b>

1. Il existe d'autres types d'acheteur que les cinq types énumérés dans le tableau. Le tableau ne présente que les types d'acheteur le plus fréquemment cités par les artistes lors de l'enquête.

2. Cette moyenne n'inclut pas les artistes n'ayant vendu aucune œuvre.

Note de lecture : Par exemple, les artistes qui ont vendu des œuvres à des particuliers ont vendu en moyenne 8,6 œuvres à ce type d'acheteur. Ces artistes représentent 66,2 % de la population des artistes en arts visuels.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

7. *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.*

## Diffusion hors Québec

Dans certains créneaux des arts visuels, il est très important pour l'artiste de faire connaître sa production non seulement au Québec, mais aussi dans le reste du Canada et à l'étranger. Les œuvres d'art étant avant tout visuelles et ne comportant généralement pas de composante linguistique, il s'agit de produits culturels qui peuvent être consommés et appréciés sur n'importe quel territoire. La circulation transnationale représente une dynamique forte dans le monde des arts visuels et s'il est courant, pour le public québécois, d'avoir accès à de l'art étranger, il est aussi courant pour les artistes en arts visuels québécois de voir leur travail exposé hors Québec. On ne sera donc pas surpris de constater que 42 % des artistes ont, seulement au cours de 2010, vendu ou exposé certaines de leurs œuvres à l'extérieur du Québec. Si l'on considère plus spécifiquement la diffusion hors Canada, c'est 30 % des artistes qui sont concernés (tableau 33 et figure 21).

Parmi les 6 profils d'artiste présentés dans le chapitre 1, 3 profils se démarquent par leur proportion relativement importante d'artistes ayant vendu ou exposé hors Québec en 2010, à savoir les *Prolifiques* (56 % d'entre eux), les *Maîtres* (56 %) et les *Séniors* (53 %) (tableau 1).

Tableau 33

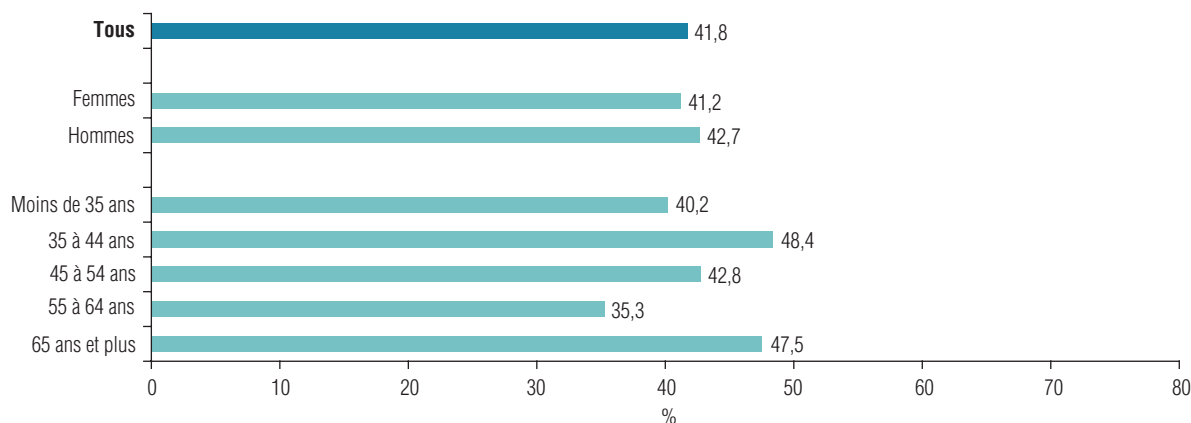
### Répartition des artistes en arts visuels selon les territoires où leurs œuvres ont été exposées ou vendues au cours de l'année, Québec, 2010

	%
N'a pas vendu ou exposé d'œuvres hors Québec	58,2
A vendu ou exposé ailleurs au Canada, mais pas à l'étranger	11,8
A vendu ou exposé à l'étranger, mais pas ailleurs au Canada	19,8
A vendu ou exposé ailleurs au Canada ET à l'étranger	10,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Figure 21

### Proportion d'artistes en arts visuels dont les œuvres ont été vendues ou exposées à l'extérieur du Québec au cours de l'année, Québec, 2010



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

# 6

## CONDITIONS DE PRATIQUE

---

Chez la plupart des artistes en arts visuels, la pratique de la profession implique de répartir son temps de travail entre les activités liées à la création et d'autres activités, qui relèvent ou non du domaine des arts visuels. La proportion du temps qui est consacrée à la création, de même que la nature des emplois complémentaires ou d'appoint, varient considérablement d'un artiste à un autre. Ce partage du temps de travail a des répercussions sur divers aspects des conditions de pratique et contribue au caractère particulier de la profession d'artiste en arts visuels.

### TEMPS DE TRAVAIL CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS LIÉES À LA CRÉATION

Afin de tenter d'estimer le degré d'engagement des artistes dans la pratique des arts visuels, il est intéressant d'examiner la part de leur temps de travail qu'ils y consacrent. Répartis selon la proportion du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels<sup>1</sup>, les artistes forment les trois groupes suivants : le premier groupe (22 %) y consacre moins du tiers du temps, le deuxième groupe (34 %), du tiers aux deux tiers du temps et le troisième groupe (44 %), plus des deux tiers du temps (tableau 34). Dans ce dernier groupe, les artistes qui consacrent tout leur temps à leur carrière artistique représentent environ 20 % de la population, soit environ 730 personnes. En moyenne, les artistes consacrent 61 % de leur temps de travail aux activités liées à la création en arts visuels, soit 48 % à la conception et à la réalisation d'œuvres et 13 % aux activités liées à la gestion de la carrière d'artiste, par exemple les demandes de bourses ou les relations d'affaires (figure 22).

---

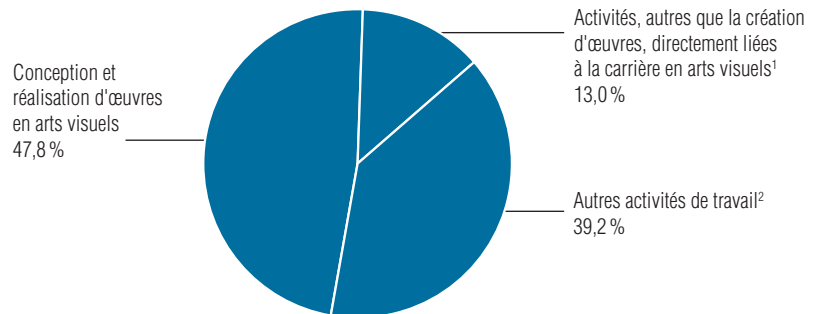
1. Le temps de travail consacré aux activités liées à la création en arts visuels inclut le temps consacré aux activités de conception et de production des œuvres ainsi qu'aux autres activités directement liées à la carrière artistique, par exemple la préparation d'une exposition, les demandes de bourses, les relations d'affaires et la gestion, mais il exclut le temps consacré à l'enseignement des arts visuels et au travail à titre de chercheur.

On observe des variations en fonction de l'âge et de la région de résidence. Les artistes « à temps plein », soit ceux qui consacrent plus des deux tiers de leur temps de travail aux activités de créateur, sont proportionnellement plus nombreux chez les 65 ans et plus (58 %) que dans les autres groupes d'âge (tableau 34). En fait, lorsque l'on examine la proportion moyenne du temps de travail consacrée à l'art dans les différents groupes d'âge, il semble que plus les artistes sont âgés, plus la part de temps qu'ils consacrent à la création en arts visuels est importante (figure 23). Les artistes qui habitent dans les régions administratives en périphérie de Montréal ou dans la grande région de Québec y consacrent une plus grande part de temps que leurs collègues qui habitent ailleurs au Québec (tableau 34).

Il est intéressant de rappeler que parmi les six profils d'artiste présentés dans le chapitre 1, deux se démarquent par la forte proportion de temps que les artistes consacrent en moyenne à la création en arts visuels, soit les *Prolifiques* (89 % de leur temps de travail) et les *Séniors* (82 %). À l'opposé, deux autres profils réunissent surtout des artistes ayant une pratique artistique « à temps partiel », soit les *Occasionnels* et les *Polyvalents*, où les artistes consacrent, en moyenne, 32 % de leur temps de travail aux activités liées à la création en arts visuels (tableau 1).

Figure 22

### Répartition moyenne du temps de travail de l'ensemble des artistes en arts visuels, Québec, 2010

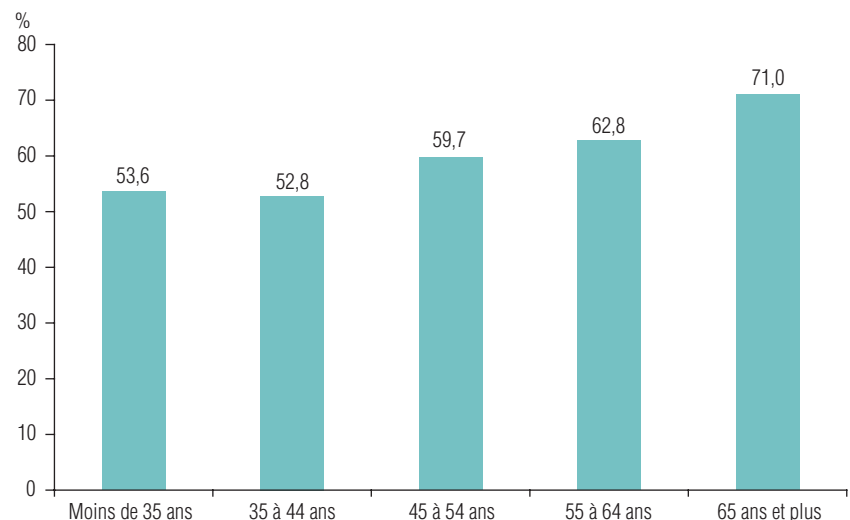


1. Par exemple, la préparation d'une exposition, les demandes de bourses, les relations d'affaires et la gestion.
2. Cette catégorie peut inclure, dans le cas de certains artistes, du temps correspondant à des périodes d'arrêt de travail.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Figure 23

### Proportion moyenne du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels selon l'âge des artistes, Québec, 2010



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 34

**Répartition des artistes en arts visuels selon la proportion de leur temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels<sup>1</sup>, Québec, 2010**

	Moins du tiers du temps de travail	Du tiers aux deux tiers du temps de travail	Plus des deux tiers du temps de travail	Total	Proportion moyenne du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels <sup>2</sup>
	%				%
<b>Sexe</b>					
Femmes	23,8	34,8	41,5	100,0	58,9
Hommes	19,4	33,3	47,3	100,0	63,4
<b>Âge</b>					
Moins de 35 ans	26,7	39,8	33,5	100,0	53,6
35 à 44 ans	30,0	34,5	35,4	100,0	52,8
45 à 54 ans	23,6	35,7	40,6	100,0	59,7
55 à 64 ans	19,3	33,3	47,4	100,0	62,8
65 ans et plus	13,7*	28,4	57,9	100,0	71,0
<b>Région de résidence</b>					
Île de Montréal <sup>3</sup>	21,4	39,3	39,3	100,0	58,6
Périphérie de Montréal <sup>4</sup>	18,6	31,1	50,3	100,0	64,4
Grande région de Québec <sup>5</sup>	20,7	27,6	51,7	100,0	66,5
Autres régions	28,2	30,4	41,4	100,0	57,2
<b>Pratique principale</b>					
Peinture	22,3	29,1	48,6	100,0	62,6
Sculpture	20,1	37,6	42,3	100,0	62,2
Dessin ou estampe	26,3	36,1	37,7	100,0	55,4
Photographie	28,3	36,2	35,5	100,0	54,7
Installation	22,4	39,7	37,9	100,0	57,7
Pratique principale autre	24,9*	42,4	32,7	100,0	54,5
N'indique pas de pratique principale	8,5*	45,3	46,1	100,0	66,6
<b>Tous</b>	<b>22,0</b>	<b>34,2</b>	<b>43,8</b>	<b>100,0</b>	<b>60,7</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

1. Le temps consacré aux activités connexes à la création en arts visuels inclut les activités liées à la conception et la production des œuvres ainsi que les autres activités directement liées à la carrière artistique, telles que la préparation d'une exposition, les demandes de bourses, les relations d'affaires et la gestion, mais il exclut l'enseignement des arts visuels et le travail à titre de chercheur.

2. Pourcentage moyen du temps de travail consacré aux activités connexes à la création en arts visuels durant l'année 2010, y compris les 0 %.

3. Région administrative de Montréal.

4. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

5. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

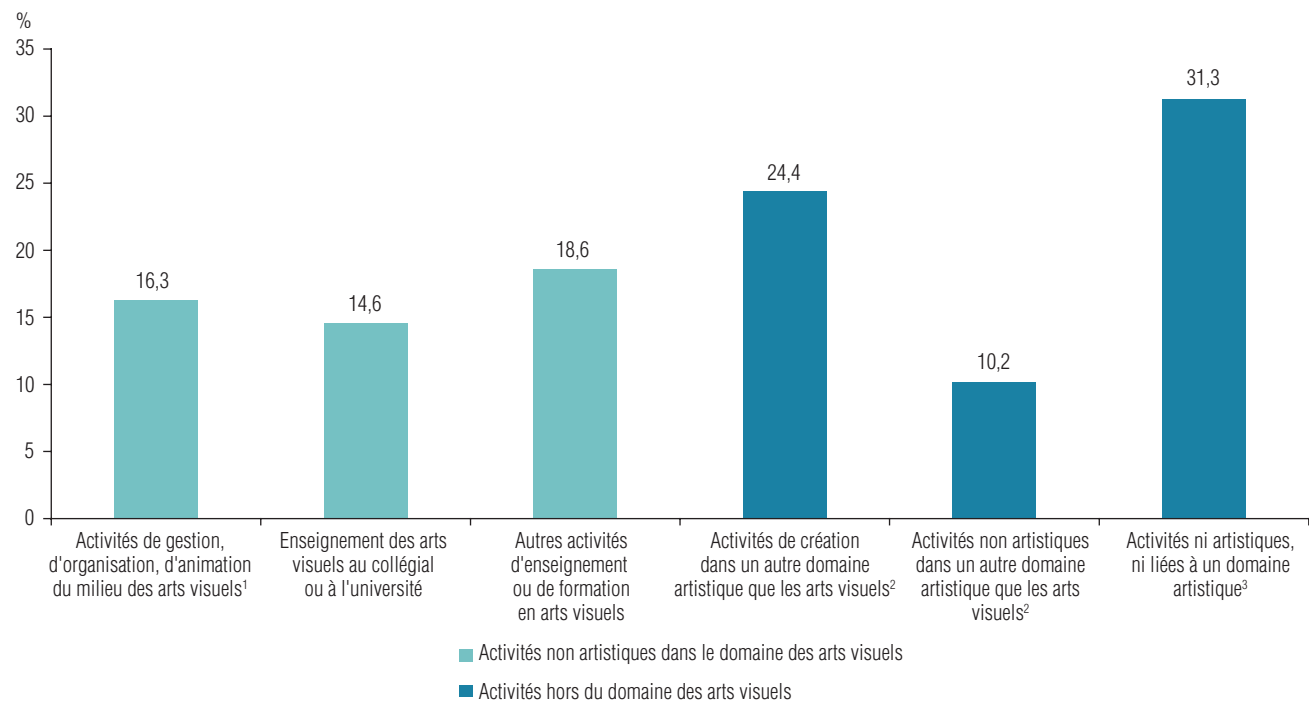
## Reste du temps de travail

Le temps de travail que les artistes ne consacrent pas aux activités liées à la création (soit en moyenne 39 % de leur temps) peut être consacré à des activités dans le domaine des arts visuels (enseignement, gestion d'un centre d'artistes, etc.) ou à des activités en dehors de ce domaine.

Comme on l'a vu dans le chapitre 3, les résultats de l'étude donnent à penser que les artistes en arts visuels doivent exercer différents genres d'activités pour constituer leur revenu personnel (figure 24). Parmi ces activités, rappelons que l'on trouve notamment l'enseignement des arts visuels, auquel s'adonne le tiers des artistes (31 %) et la création dans un autre domaine artistique (24 %) (tableau 11).

Figure 24

### Proportion des artistes en arts visuels ayant pratiqué, au cours de l'année, divers types d'activités rémunérées autres que la création en arts visuels, Québec, 2010



1. Par exemple, conférences, rédaction, organisation d'expositions, gestion d'organismes ou d'associations, participation à des jurys ou à des comités d'évaluation.

2. Ces domaines incluent par exemple l'illustration, le design graphique, la littérature, la danse, la musique, le cinéma, le théâtre, les métiers d'art.

3. Par exemple, travail de menuiserie, exploitation d'un restaurant, emploi d'infirmier ou de comptable.

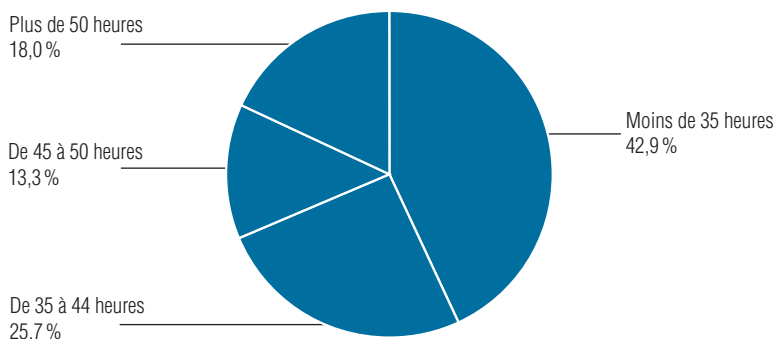
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE

Dans une profession atypique comme celle d'artiste en arts visuels, il est courant que les travailleurs ne suivent pas un horaire standard et soient amenés à accumuler beaucoup d'heures de travail<sup>2</sup>. Ainsi, notre étude montre qu'en 2010, 57 % des artistes ont travaillé au moins 35 heures par semaine (que ce soit en arts visuels ou non) et un tiers des artistes (31 %) ont travaillé au moins 45 heures par semaine (figure 25). À l'intérieur d'une semaine de travail, un artiste actif en création consacrera en moyenne 26 heures aux activités de conception-réalisation d'œuvres et de gestion de sa carrière artistique (tableau 35).

Figure 25

### Répartition des artistes en arts visuels selon le nombre d'heures de travail rémunéré par semaine, Québec, 2010



Note de lecture : 57 % des artistes (soit 25,7 % + 13,3 % + 18,0 %) ont travaillé au moins 35 heures par semaine et 31 % des artistes (soit 13,3 % + 18,0 %) ont travaillé au moins 45 heures par semaine.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 35

### Répartition des artistes en arts visuels selon le nombre d'heures par semaine qu'ils consacrent à diverses activités rémunérées, Québec, 2010

	Moins de 20 heures <sup>1</sup>	De 20 à 35 heures	Plus de 35 heures	Total	Proportion des artistes pratiquant ce type d'activité	Nombre moyen d'heures par semaine consacrées à ce type d'activité par les artistes qui le pratiquent
	%				%	n
Conception et réalisation d'œuvres en arts visuels et toutes les activités directement liées à la carrière en arts visuels <sup>2</sup>	47,0	36,4	16,6	100,0	77,5	25,7
Activités rémunérées non artistiques, mais reliées au domaine des arts visuels <sup>3</sup>	82,8	13,9	3,3	100,0	43,0	16,6
Activités rémunérées de création dans un autre domaine artistique que les arts visuels	96,7	2,3*	0,9**	100,0	15,1	10,2
Activités rémunérées non artistiques et qui ne sont pas reliées au domaine des arts visuels <sup>4</sup>	83,3	11,6	5,1	100,0	33,8	19,6

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Inclut les artistes qui consacrent 0 heure à l'activité en question, c'est-à-dire qui ne la pratiquent pas.

2. Inclut par exemple la préparation d'une exposition, les demandes de bourses, les relations d'affaires, la gestion, mais exclut l'enseignement des arts visuels et le travail à titre de chercheur.

3. Par exemple : l'enseignement des arts visuels.

4. Par exemple : travail de menuiserie, exploitation d'un restaurant, emploi d'ingénieur.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

2. Une part de ces nombreuses heures de travail est consacrée à ce qu'il est convenu d'appeler, dans le cas des artistes, le « travail invisible » : travail de préparation et de perfectionnement; activités de recherche et de développement artistique, d'idéation et de conception de nouveaux projets; création et entretien de réseaux; temps consacré à la diffusion et à la recherche de nouveaux engagements. Cette notion de « travail invisible » est traitée notamment dans Martine D'AMOURS et Marie-Hélène DESHAIES (2012). *La protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants : analyse des modèles internationaux*, Québec, Université Laval, Faculté des sciences sociales, pour le compte du ministère de la Culture et des Communications, 58 p.

## ACCÈS À UN ATELIER

Puisque le travail d'artiste en arts visuels implique dans la plupart des cas la fabrication d'objets matériels et des expérimentations diverses, l'accès à un espace à vocation d'atelier s'avère nécessaire ou grandement facilitant. Selon le type d'art que l'on pratique, il s'agit souvent d'une condition essentielle pour produire des œuvres. En outre, l'atelier personnel peut servir à entreposer les œuvres déjà produites, servir de bureau pour le travail administratif relié à la carrière, permettre d'accueillir des visiteurs à qui l'on désire montrer sa production ou encore d'offrir des cours. On ne pourrait donc prétendre documenter les conditions de pratique en arts visuels sans aborder la question de l'atelier.

Pour un artiste en arts visuels, diverses modalités d'accès à un atelier sont possibles. L'atelier personnel est parfois une pièce à l'intérieur de la résidence de l'artiste. Il peut aussi s'agir d'un local loué à titre individuel ou encore avec des collègues. Dans certains

cas, un édifice est acheté par un petit groupe d'artistes, qui ont alors le statut de copropriétaires et qui se partagent l'espace et d'autres ressources. Ajoutons qu'un artiste pourrait aussi utiliser, à titre de membre, un atelier communautaire dans un centre d'artistes et avoir ainsi accès à des équipements spécialisés, tels qu'un banc de scie, un agrandisseur numérique ou une presse de lithogravure.

En grande majorité (87 %), les artistes ont déclaré avoir un atelier à leur disposition. La proportion est un peu plus faible chez les spécialistes de l'installation (76 %), de la photographie (69 %) ou de disciplines « autres » (71 %) ainsi que chez les artistes qui consacrent moins du tiers de leur temps de travail à la pratique artistique (78 %) (tableau 36).

Fait à souligner, la moitié des artistes en arts visuels (52 %) disposent d'un atelier dont ils sont propriétaires et dans la très grande majorité des cas, cet atelier est situé à même leur résidence (tableau 37).

Tableau 36

### Proportion des artistes en arts visuels ayant un atelier à leur disposition, Québec, 2010

	%
<b>Sexe</b>	
Femmes	88,1
Hommes	86,2
<b>Âge</b>	
Moins de 35 ans	78,1
35 à 44 ans	82,4
45 à 54 ans	83,0
55 à 64 ans	92,1
65 ans et plus	96,4
<b>Région de résidence</b>	
Île de Montréal <sup>1</sup>	84,8
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	92,0
Grande région de Québec <sup>3</sup>	84,1
Autres régions	91,5
<b>Pratique principale</b>	
Peinture	91,4
Sculpture	92,2
Dessin ou estampe	88,7
Photographie	68,8
Installation	75,9
Pratique principale autre	71,0
N'indique pas de pratique principale	94,8
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>	
Moins du tiers	77,8
Du tiers aux deux tiers	87,6
Plus des deux tiers	91,9
<b>Tous</b>	<b>87,3</b>

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau 37

### Répartition des artistes en arts visuels selon le mode d'accès à un atelier, Québec, 2010

	%
Ne dispose pas d'un atelier	12,9
Dispose d'un atelier dont il est locataire	35,1
à même sa résidence	12,9
hors de sa résidence	22,2
Dispose d'un atelier dont il est propriétaire	52,0
à même sa résidence	48,3
hors de sa résidence	3,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## GESTION DES AFFAIRES

Les artistes sont des travailleurs autonomes qui exercent non seulement des activités de production d'œuvres, mais aussi des activités liées à la vente de ces œuvres, à leur diffusion ou parfois à la vente de services professionnels. Ils ont à négocier des ententes avec les diffuseurs, les acquéreurs ou les vendeurs de leurs œuvres et à veiller au respect et à la rétribution de leurs droits d'auteur. Les aspects juridiques sont donc importants, tout comme les aspects fiscaux entourant leur activité professionnelle. Le volet administratif de la profession d'artiste occupe une place importante, surtout chez les plus actifs. Dans le contexte de l'*Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels*, nous nous sommes intéressés à certains aspects de ce que nous appellerons la « gestion des affaires » dans le cas d'un créateur d'œuvres d'art.

### Posséder une entreprise

Sur le plan fiscal, il peut être avantageux pour un artiste en arts visuels de gérer ses affaires à titre d'entreprise plutôt qu'à titre de particulier. Par exemple, même si dans sa déclaration de revenu, un particulier qui est travailleur autonome peut déduire des dépenses professionnelles de son revenu, certains artistes seront peut-être mieux outillés pour gérer ces déductions en choisissant le statut de travailleur autonome inscrit à titre d'« entreprise individuelle ».

Comme le montre le tableau 38, le tiers des artistes en arts visuels (31 %) possèdent une entreprise liée à leur pratique en arts visuels. L'importance du revenu tiré de la création semble avoir une incidence sur le fait d'avoir

choisi, ou non, le statut d'entreprise. Ainsi, chez les artistes ayant un revenu de création de moins de 5 000 \$, 24 % ont une entreprise, comparativement à 33 % chez ceux ayant un revenu de création de 5 000 \$ à 19 999 \$ et à 48 % chez les artistes tirant 20 000 \$ et plus de la création en arts visuels.

Tableau 38

### Proportion des artistes en arts visuels possédant une entreprise<sup>1</sup> liée à leur pratique en arts visuels, Québec, 2010

	%
<b>Sexe</b>	
Femmes	28,5
Hommes	33,5
<b>Âge</b>	
Moins de 35 ans	29,7
35 à 44 ans	32,9
45 à 54 ans	33,3
55 à 64 ans	30,0
65 ans et plus	25,8
<b>Région de résidence</b>	
Île de Montréal <sup>2</sup>	24,7
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	30,8
Grande région de Québec <sup>4</sup>	41,8
Autres régions	35,2
<b>Revenu tiré de la création en arts visuels</b>	
Moins de 5 000 \$	24,3
De 5 000 \$ à 19 999 \$	33,0
20 000 \$ et plus	48,4
<b>Pratique principale</b>	
Peinture	29,8
Sculpture	37,2
Dessin ou estampe	21,5
Photographie	40,3
Installation	26,9
Pratique principale autre	25,0*
N'indique pas de pratique principale	30,5
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>	
Moins du tiers	26,8
Du tiers aux deux tiers	31,7
Plus des deux tiers	31,5
<b>Tous</b>	<b>30,5</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

1. Entreprise individuelle, société en nom collectif, société en commandite ou compagnie (société) par actions. Inclut des travailleurs autonomes, soit ceux s'étant inscrits à titre d'entreprises individuelles.

2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## Être représenté par une galerie

Être représenté par une galerie signifie que l'artiste a conclu, avec un marchand d'art, une entente en vertu de laquelle ce dernier s'occupera de la vente de ses œuvres<sup>3</sup>, fera la promotion de son travail artistique auprès d'une clientèle de collectionneurs et d'institutions, organisera des expositions, pourra publier des catalogues ou offrira différents services à l'artiste. Cette entente prévoit en général que la galerie aura l'exclusivité de la représentation, à certaines conditions.

Être représenté par une galerie n'est pas donné à tous, car chaque galerie ne s'occupe que d'un nombre limité d'artistes qu'elle a soigneusement sélectionnés en fonction de l'orientation esthétique ou de la spécialité qu'elle s'est donnée (par exemple les artistes de la relève, l'art figuratif ou l'estampe), de ses intérêts commerciaux, de son type de clientèle, etc.<sup>4</sup>. Précisons toutefois qu'il est possible pour un artiste d'exposer ses œuvres dans une galerie donnée, sans pour autant faire partie des artistes que celle-ci représente.

Dans l'ensemble, environ le tiers (36 %) des artistes sont représentés par une galerie ou un agent, mais la proportion est beaucoup plus forte dans le sous-groupe des artistes ayant un revenu de création de 20 000 \$ et plus (59 %) (tableau 39). Signalons que la proportion d'artistes représentés par une galerie ou un agent est plus élevée chez les hommes (41 % d'entre eux) que chez les femmes (33 %). Enfin, il y a proportionnellement plus d'artistes représentés

Tableau 39

### Proportion des artistes en arts visuels représentés par une galerie ou un agent, Québec, 2010

	%
<b>Sexe</b>	
Femmes	32,5
Hommes	40,6
<b>Âge</b>	
Moins de 35 ans	24,2
35 à 44 ans	34,8
45 à 54 ans	40,6
55 à 64 ans	34,2
65 ans et plus	41,7
<b>Région de résidence</b>	
Île de Montréal <sup>1</sup>	34,7
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	35,9
Grande région de Québec <sup>3</sup>	45,0
Autres régions	30,9
<b>Revenu tiré de la création en arts visuels</b>	
Moins de 5 000 \$	22,2
De 5 000 \$ à 19 999 \$	50,1
20 000 \$ et plus	59,3
<b>Pratique principale</b>	
Peinture	47,1
Sculpture	34,6
Dessin ou estampe	23,6
Photographie	30,0
Installation	12,3*
Pratique principale autre	7,5
N'indique pas de pratique principale	26,1*
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>	
Moins du tiers	22,8
Du tiers aux deux tiers	33,1
Plus des deux tiers	44,3
<b>Tous</b>	<b>35,8</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

3. En général, la commission que touchent les galeries correspond à 40 % à 50 % du prix de vente des œuvres.

4. Regroupement des artistes en arts visuels du Québec. *Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels*, Montréal, chapitre 6, [En ligne]. [[http://www.raav.org/pls/html/db/f?p=105:99:0::NO::P99\\_IM:456](http://www.raav.org/pls/html/db/f?p=105:99:0::NO::P99_IM:456)].

par une galerie ou un agent dans la grande région de Québec (45 %) que dans les autres territoires à l'étude de même que chez les peintres (47 %).

Mentionnons que parmi les 6 profils d'artiste présentés dans le chapitre 1, 3 profils se démarquent par une proportion relativement forte d'artistes représentés par une galerie ou un agent, soit les *Prolifiques* (51 % d'entre eux sont représentés), les *Maîtres* (49 %) et les *Séniors* (43 %) (tableau 1).

### Signer des contrats

Afin de bien encadrer les multiples modalités qui entrent en ligne de compte lorsqu'il y a diffusion de leurs œuvres (exposition, vente à une institution, entente avec une galerie, reproduction d'une photo d'œuvre dans un livre, etc.), il est recommandé que les artistes s'assurent que cette diffusion soit faite en vertu d'un contrat plutôt que, par exemple, selon une simple entente verbale. Néanmoins, il est encore courant, dans le milieu des arts visuels, que des ententes soient conclues sans qu'aucun contrat écrit soit établi entre l'artiste et l'autre partie.

Afin de documenter le portrait de la situation à cet égard, nous avons posé la question suivante lors de l'étude : « Au cours de l'année 2010, à quelle

fréquence avez-vous signé des contrats pour la diffusion ou l'exposition de vos œuvres? ». L'artiste devait choisir parmi quatre réponses possibles, comme le montre le tableau 40. Les résultats révèlent qu'une minorité d'artistes (26 %) n'ont signé aucun contrat en 2010 même s'il y a eu diffusion de leurs œuvres. Environ 1 artiste sur 5 (21 %) a « toujours » signé des contrats et 46 % en ont signés « à l'occasion ».

Les données permettent de croire que la signature de contrats est une pratique qui gagnera du terrain. En effet, la proportion d'artistes ayant « toujours » ou « à l'occasion » signé des contrats en 2010 semble plus forte chez les jeunes artistes de moins de 35 ans (78 % d'entre eux l'ont fait) que, par exemple, chez les artistes âgés de 65 ans et plus (64 % l'ont fait) (tableau 40).

Tableau 40

#### Répartition des artistes en arts visuels selon leur propension à signer des contrats lors de la diffusion ou de l'exposition de leurs œuvres, Québec, 2010

	A toujours signé des contrats en 2010	A signé des contrats à l'occasion en 2010	N'a jamais signé de contrat en 2010	N'a pas diffusé ou exposé en 2010	Total
	%				
Artistes de moins de 35 ans	23,1	54,8	18,9*	3,2**	100,0
Artistes de 35 à 44 ans	25,2	44,2	24,5	6,2**	100,0
Artistes de 45 à 54 ans	27,6	43,5	21,7	7,2*	100,0
Artistes de 55 à 64 ans	16,3	44,1	31,1	8,5*	100,0
Artistes de 65 ans et plus	16,8*	46,8	31,2	5,2*	100,0
<b>Tous</b>	<b>21,4</b>	<b>45,8</b>	<b>26,2</b>	<b>6,6</b>	<b>100,0</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision ; donnée fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

## Confier la gestion de ses droits d'auteur à une société

Comme on l'a vu, une partie du revenu tiré de la création en arts visuels consiste en des droits d'auteur qu'obtiennent les artistes en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres, de la reproduction d'images de ces œuvres dans des livres, sur des affiches, sur des sites Internet ou encore pour d'autres types d'exploitation<sup>5</sup>. Rappelons qu'en 2010, le tiers (32 %) des artistes en arts visuels a touché des revenus de droits d'auteur et que ceux qui ont eu de tels revenus ont obtenu un montant médian de 890\$ (tableau 16). Certains artistes s'occupent eux-mêmes de gérer leurs droits d'auteur et d'autres confient la gestion de certaines catégories de droits à des sociétés spécialisées, telles que la SODRAC ou le CARCC<sup>6</sup>. Les sociétés de gestion collective de droits d'auteur représentent les artistes qui y ont adhéré. Elles délivrent des licences autorisant l'utilisation de leurs œuvres et perçoivent en leur nom les redevances auxquelles ils ont droit en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*. Un tel service implique un coût pour l'artiste, mais peut s'avérer avantageux pour certains d'entre eux, que ce soit sur le plan juridique (la société établira des contrats en bonne et due forme, surveillera les usages non autorisés) ou sur le plan financier (par exemple la société pourrait, à titre de collectif, percevoir des redevances que l'artiste n'aurait pas perçues à titre individuel; exiger des utilisateurs le respect de tarifs standards; profiter d'une certaine force de négociation).

Tableau 41

### Proportion des artistes en arts visuels ayant confié la gestion de leurs droits d'auteur à une ou plusieurs sociétés canadiennes, Québec, 2010

	%
<b>Sexe</b>	
Femmes	25,5
Hommes	21,8
<b>Âge</b>	
Moins de 35 ans	10,1*
35 à 44 ans	20,3
45 à 54 ans	21,9
55 à 64 ans	28,0
65 ans et plus	33,1
<b>Région de résidence</b>	
Île de Montréal <sup>1</sup>	25,4
Périphérie de Montréal <sup>2</sup>	26,0
Grande région de Québec <sup>3</sup>	24,6
Autres régions	17,7
<b>Pratique principale</b>	
Peinture	19,9
Sculpture	25,7
Dessin ou estampe	29,8
Photographie	31,1
Installation	23,6
Pratique principale autre	26,5*
N'indique pas de pratique principale	28,7
<b>Part du temps de travail consacré aux activités liées à la création en arts visuels</b>	
Moins du tiers	18,7
Du tiers aux deux tiers	26,2
Plus des deux tiers	24,9
<b>Tous</b>	<b>24,0</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

1. Région administrative de Montréal.

2. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

3. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

5. Des droits d'auteur sont versés aux artistes en arts visuels en contrepartie de l'usage de leurs œuvres (ou d'images de leurs œuvres) à diverses fins et dans divers contextes, par divers types d'utilisateur. Ces droits incluent notamment les droits d'exposition, les droits de reproduction, les droits de télécommunication, les droits de communication publique, les droits de suite, les droits de reprographie et les droits de prêt public.

6. Le CARCC (Canadian Artists Representation Copyright Collective) est la société de gestion de droits d'auteur mise sur pied par l'association d'artistes CARFAC (Canadian Artists' Representation/Le Front des artistes canadiens).

Lors de notre étude, 24 % des artistes ont déclaré avoir confié la gestion de leurs droits d'auteur à une ou plusieurs sociétés canadiennes de gestion de droits. Comme le montre le tableau 41, plus on avance dans les groupes d'âge, plus la proportion d'artistes ayant adhéré à une société de gestion de droits semble importante. Ainsi, chez les 65 ans et plus, le tiers des artistes ont confié leurs droits à une société de gestion. Toutefois, il semble que ce recours plus fréquent des artistes plus âgés aux services de gestion ne soit pas lié à l'importance du montant des droits d'auteur. En effet, en ce qui concerne ce montant, les artistes de 65 ans et plus semblent moins avantagés que leurs confrères plus jeunes (tableau 16).

### Établir un plan successoral pour ses œuvres

Tout au long de sa carrière, un artiste produira des œuvres et au moment de son décès, certaines lui appartiendront encore. Ces œuvres, de même que l'ensemble des droits d'auteur de l'artiste, font partie intégrante du patrimoine personnel à léguer en vertu des règles de succession en vigueur. Mais il s'agit de biens à caractère particulier qui, dans un testament, pourraient avoir davantage à faire l'objet de mesures

spécifiques. Par exemple, un artiste renommé pourrait indiquer qu'il lègue ses œuvres restantes à un musée de son choix, si celui-ci est d'accord pour les acquérir. La question de la planification successorale adaptée aux artistes est une préoccupation relativement récente dans le milieu des arts visuels. Il n'est donc pas étonnant de constater que, dans notre étude, seulement 1 artiste

sur 5 (20 %) déclare avoir établi un plan successoral, soit un document qui précise ce qu'il adviendra de ses œuvres à son décès (tableau 42). La proportion d'artistes ayant établi un plan successoral augmente avec l'âge. À titre d'exemple, mentionnons qu'elle n'est que de 5 % chez les moins de 35 ans, mais de 26 % chez les 65 ans et plus.

Tableau 42

#### Proportion des artistes en arts visuels ayant établi un plan successoral<sup>1</sup> concernant leurs œuvres, Québec, 2010

	%
<b>Sexe</b>	
Femmes	17,5
Hommes	24,2
<b>Âge</b>	
Moins de 35 ans	5,4**
35 à 44 ans	11,7*
45 à 54 ans	23,0
55 à 64 ans	25,3
65 ans et plus	25,6
<b>Tous</b>	<b>20,2</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Document qui précise ce qu'il adviendra des œuvres de l'artiste à son décès.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.



# 7

## MOTIVATION ET PERCEPTION DE L'AVENIR PROFESSIONNEL

---

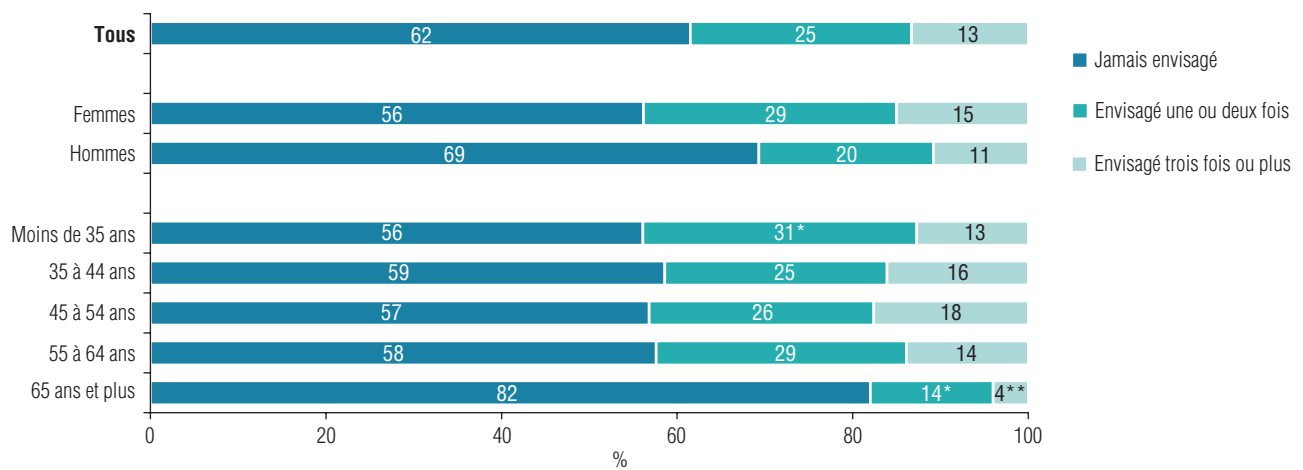
La profession d'artiste en arts visuels peut s'avérer difficile, notamment sur le plan financier. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que 4 artistes sur 10 (38 %) ont déjà songé à abandonner la profession. Cette possibilité est une idée plus répandue chez les femmes

(44 % y ont déjà songé) que chez les hommes (31 %) (figure 26).

Nous avons demandé aux artistes quelle était la raison principale expliquant leur idée d'abandon. Comme le montre la figure 27, « Pour des raisons financières » est, de loin, la réponse la plus souvent choisie.

Malgré ce qui précède, les artistes en arts visuels sont indéniablement attachés à leur profession. En effet, lorsqu'on les questionne sur leur perception de leur avenir professionnel, la très grande majorité d'entre eux (92 %) choisit l'énoncé suivant : « J'ai l'intention de prendre ma retraite des arts visuels le plus tard possible ». Seulement 7 % des artistes déclarent être « en réflexion sur la possibilité d'une transition vers une autre carrière » ou avoir « entrepris un processus vers un changement de carrière » (figure 28).

Figure 26

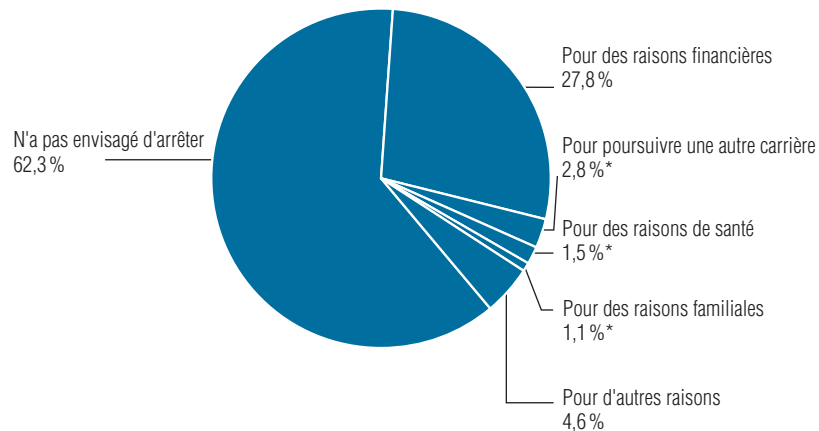
**Répartition des artistes en arts visuels selon qu'ils ont déjà envisagé ou non d'abandonner la profession, Québec, 2010**

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

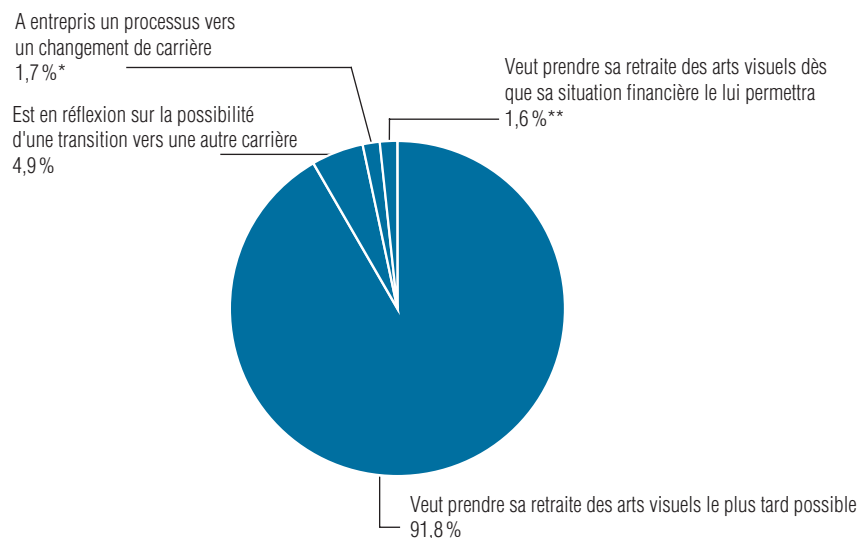
Figure 27

**Répartition des artistes en arts visuels selon la principale raison pour laquelle ils ont déjà songé à abandonner la profession d'artiste en arts visuels, Québec, 2010**

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Figure 28

**Répartition des artistes en arts visuels selon leur perception de leur avenir professionnel, Québec, 2010**

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.



# CONCLUSION

---

Le présent portrait de la profession d'artiste en arts visuels s'inscrit dans un programme d'enquêtes visant à mieux connaître les conditions de pratique, de rémunération et de vie des artistes actifs dans divers domaines culturels au Québec. Cette étude statistique démontre avant tout que l'on ne peut pas parler de la situation des artistes en arts visuels, mais plutôt d'une diversité de situations, comme dans le cas des écrivains et des danseurs et chorégraphes, qui ont fait l'objet des deux premières études du programme. Il règne en effet une grande variabilité au sein de la population des artistes en ce qui concerne les modalités d'exercice de la profession, notamment la part plus ou moins grande de temps qui est consacrée au travail de créateur en arts visuels. Malgré cette diversité de situations, une constante se dégage clairement, à savoir que dans la plupart des cas, le revenu que les artistes tirent de leurs activités de création en arts visuels est faible et ne contribue pas de manière substantielle au revenu personnel total.

On reconnaît dans le portrait qui a été dressé certains des traits qui distinguent les professions artistiques des autres groupes professionnels, notamment la pluriactivité professionnelle (plutôt que l'emploi unique)<sup>1</sup>. En témoignent la proportion d'artistes qui exercent des activités rémunérées autres que la création en arts visuels ainsi que la pluralité des sources de revenu déclarées par l'ensemble des artistes lors de l'étude. Par ailleurs, l'analyse met en lumière quatre autres caractéristiques de la profession d'artiste en arts visuels au Québec, à savoir 1) la présence majoritaire des femmes et le fait qu'elles soient, sur le plan du revenu, désavantagées par rapport aux hommes; 2) le fait qu'il s'agit d'une population plutôt âgée, si on la compare à l'ensemble des travailleurs québécois; 3) l'existence d'un déséquilibre entre les coûts de production des œuvres et la rémunération qu'un artiste peut espérer tirer de celles-ci (ces coûts font en sorte que la moitié des artistes ne tirent, au final, aucun gain financier de la création); 4) les écarts importants que l'on observe en matière de revenu personnel et le fait que ces écarts ne semblent pas tant attribuables au succès financier, plus ou moins grand, du travail de création qu'à la nature des activités rémunérées que l'on pratique en marge de la création.

Les résultats exposés dans le présent document représentent une partie des analyses que permet le corpus de données constitué à la suite de l'enquête auprès des artistes en arts visuels et qui peut être mis à la disposition des chercheurs. Certains aspects gagneraient à être approfondis. Par exemple, sur la question de la pluriactivité, on pourrait tenter de cerner différents modèles de combinaison de sources de revenu, ce qui permettrait de documenter les stratégies de diversification de revenu adoptées par les artistes<sup>2</sup>. De nouvelles analyses pourraient aussi tenter de caractériser certains groupes d'artistes, par exemple les plus âgés, les femmes ou ceux qui consacrent tout leur temps de travail à la création en arts visuels. La détermination des facteurs de réussite en arts visuels pourrait aussi faire l'objet d'analyses spécifiques. En somme, le corpus statistique permettrait d'explorer et d'approfondir d'autres caractéristiques de la vie des artistes en arts visuels au Québec.

---

1. Guy BELLAVANCE (2011). *Le secteur des arts visuels au Canada – Synthèse et analyse critique de la documentation récente*, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, Montréal, p. 89.

2. *Ibid.*, p. 99.



# ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

---

Les aspects méthodologiques de l'*Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010* sont exposés dans la présente section. Nous y présentons la population à l'étude, la stratégie utilisée pour collecter les données, la description des traitements statistiques appliqués à ces données et l'appréciation globale des résultats.

## POPULATION VISÉE

La population visée par l'étude est constituée des artistes en arts visuels qui répondent aux critères suivants :

- a créé au moins une œuvre en arts visuels pour son propre compte entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010;
- compte au moins deux ans de pratique à titre d'artiste en arts visuels;
- pratique les arts visuels de façon professionnelle et non comme un loisir;
- a déjà exposé ses œuvres ou réalisé une performance dans un lieu ou un événement professionnel<sup>1</sup>;
- a sa résidence principale au Québec depuis au moins douze mois;
- a pour pratique principale une discipline autre que l'illustration, les métiers d'arts, les arts médiatiques, le design graphique, la bande dessinée ou la caricature.

Les différents traitements statistiques effectués lors de l'étude ont permis d'estimer la taille de la population visée à 3 632 artistes en arts visuels<sup>2</sup>.

## BASE DE SONDAGE

La base de sondage utilisée aux fins de l'étude a été construite à partir de la fusion de listes d'artistes professionnels – comprenant leurs coordonnées – provenant de divers organismes, dont la plupart sont énumérés ci-dessous.

- Associations d'artistes ayant une procédure d'admission fondée sur le jugement des pairs et dont les membres sont des personnes qui répondent à la définition d'artiste retenue aux fins de la présente étude :
  - le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV);
  - le Conseil de la sculpture du Québec;

---

1. Par exemple, dans un musée, une galerie d'art commerciale, un centre d'artistes, un centre d'exposition, une maison de la culture, une galerie d'art municipale, une galerie en milieu universitaire ou collégial (exception faite des expositions à titre d'étudiant) ou un événement avec un comité de sélection.

2. Ce nombre total de 3 632 résulte d'une estimation ayant un intervalle de confiance à 95 % [3 510,0; 3 754,1] et un coefficient de variabilité inférieur à 5 %.

- le Cercle des artistes peintres et sculpteurs du Québec;
  - le centre d'artistes Arprim;
  - le centre d'artistes Diagonale.
- Organisations qui structurent le champ des arts visuels et qui ont en commun l'intervention de jurys de pairs et d'experts reconnus par le monde professionnel des arts visuels:
- le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
  - le Musée national des beaux-arts du Québec à titre de gestionnaire de la Collection Prêt d'œuvres d'art (CPOA);
  - le ministère de la Culture et des Communications, à titre de gestionnaire de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*.
- Autres organismes, dont les suivants :
- la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs du Canada (SODRAC);
  - l'Académie royale des arts du Canada;
  - l'Institut des arts figuratifs;
  - le portail Web Artère, consacré aux artistes montréalais de la relève.

Nous avons également ajouté des artistes figurant dans des listes fournies par certaines galeries d'art. Cette combinaison de listes devait garantir la meilleure couverture possible.

## ÉCHANTILLON

La fusion de toutes les listes sources a permis de constituer une liste générale de 5 286 personnes potentiellement admissibles pour participer à l'enquête. À partir de cette liste générale, un échantillon aléatoire stratifié a été constitué. L'échantillon a été stratifié selon les deux variables suivantes: 1) la région de résidence et 2) la discipline principale de l'artiste, en vertu de l'information obtenue initialement grâce aux listes sources.

La région de résidence a été divisée en cinq strates, soit :

- région administrative de Montréal;
- régions administratives situées en périphérie de la région de Montréal<sup>3</sup>;
- grande région de Québec (comprenant les régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches);
- ensemble des autres régions administratives;
- région inconnue<sup>4</sup>.

3. Ces régions sont Laval, Laurentides, Lanaudière et la Montérégie.

4. Lors du traitement des données de l'enquête, les artistes appartenant au départ à la strate « région inconnue » ont été reclassés comme appartenant à l'une ou l'autre des quatre autres strates de région de résidence.

Chacune de ces cinq strates a ensuite été divisée à son tour en huit strates, selon la discipline artistique principalement exercée :

- peinture;
- sculpture;
- photographie;
- installation;
- pratique multidisciplinaire;
- autres disciplines principales;
- discipline principale incertaine<sup>5</sup>;
- discipline principale inconnue.

L'échantillon était donc divisé en 40 strates. Cette stratification assure une répartition adéquate de l'échantillon entre les cinq régions et les huit disciplines mentionnées ci-dessus et permet ainsi la production d'estimations fiables. Parmi les 5 286 artistes initialement repérés, 3 222 ont été sélectionnés aléatoirement en vue de constituer l'échantillon, en respectant la structure en 40 strates. La taille de l'échantillon a été définie de manière à obtenir un *coefficient de variation* maximal de 15 % pour des estimations de proportion d'au moins 20 % par regroupement de régions et de disciplines séparément, à l'exception de la discipline « incertaine », dont le coefficient de variation visé était de 25 %.

## COLLECTE DES DONNÉES AUPRÈS DES RÉPONDANTS

Lors de la collecte, 1 220 artistes ont répondu au questionnaire, 848 ont été déclarés inadmissibles et les 1 154 autres n'ont pas répondu. Le taux de réponse global pondéré<sup>6</sup> est de 64,2 %. Ce taux de réponse varie considérablement selon les strates. Par exemple, il est de 55,4 % chez les artistes de la région de Montréal ayant la photographie pour discipline principale et de 90,9 % chez les artistes de la grande région de Québec dont la discipline principale est « incertaine ».

Rappelons que pour être admissible à l'enquête, chaque participant devait répondre aux critères mentionnés précédemment. De plus, il fallait éviter qu'un artiste ciblé ne fasse aussi partie de la population d'une future enquête de l'OCCQ sur une autre profession artistique, et qu'il ait ainsi à participer à plus d'une enquête. Donc, si un artiste en arts visuels était actif dans un second domaine artistique, les arts visuels devaient être, à ses yeux, son domaine artistique principal. Compte tenu du petit nombre (34) d'artistes en arts visuels ayant été exclus parce qu'ils ne répondaient pas à ce critère, l'effet de cette exclusion sur la qualité des résultats est considéré comme négligeable.

### Questionnaire

Le questionnaire a été conçu, structuré et rédigé par l'OCCQ. Il devait comporter toutes les variables définies comme faisant partie d'un tronc commun à l'ensemble des enquêtes sur les professions artistiques et de communication, comme le recommandait le Comité d'orientation de l'OCCQ sur les professions artistiques et de communication. Le questionnaire était divisé en sept sections, dont voici les titres :

5. Les artistes de cette strate sont ceux dont le nom provient des listes du CALQ et du RAAV et dont la pratique principale indiquée les rendait inadmissibles (illustration, métiers d'arts, arts médiatiques, design graphique, bande dessinée ou caricature). Leurs noms ont tout de même été conservés dans la base de sondage, car il était possible que la pratique principale indiquée dans ces listes ne soit pas exacte et que l'artiste soit en réalité admissible. L'admissibilité de ces artistes a été contre-vérifiée lors de l'enquête.

6. Le taux de réponse pondéré est calculé en supposant qu'il y a la même proportion d'inadmissibles parmi les non-répondants que parmi les répondants.

- Création et diffusion
- Conditions de pratique
- Revenus
- Motivation et perception de l'avenir professionnel
- Protection sociale
- Dépenses liées aux arts visuels
- Renseignements généraux

Cette structure s'apparente à celle des questionnaires utilisés par l'OCCQ lors de l'enquête auprès des écrivains et de l'enquête auprès des danseurs et chorégraphes. La version définitive du questionnaire compte 16 pages et comprend 64 questions. Avant d'être prétesté auprès d'un échantillon de répondants, le questionnaire a été soumis à des représentants du milieu des arts visuels et à des experts appartenant à divers horizons, lesquels ont émis des suggestions en vue de l'améliorer.

## Prétest

Afin de valider nos hypothèses concernant les taux de réponse et d'inadmissibilité et de vérifier la clarté des questions et la logique de la structure du questionnaire, celui-ci a été prétesté auprès d'un échantillon aléatoire de 200 artistes en arts visuels faisant partie de la population à l'étude. Une stratégie identique à celle de l'enquête proprement dite a été mise en œuvre, soit l'envoi postal du questionnaire en version papier suivi d'une collecte de données téléphonique grâce à la méthode d'interview assistée par ordinateur (IAO), effectuée par les intervieweurs de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Le prétest a eu lieu du 24 janvier au 24 mars 2011. Le questionnaire a été modifié à la suite du prétest. Certains des répondants du prétest ont été également sélectionnés pour l'échantillon de l'enquête véritable. Les données de prétest de ces répondants ont donc été intégrées au corpus de l'enquête véritable, après que l'ISQ ait rappelé ces personnes afin d'obtenir des réponses aux questions qui avaient été modifiées ou ajoutées.

## Stratégie de collecte

La méthode utilisée pour réaliser l'enquête consiste à questionner un échantillon d'artistes qui répondent aux critères définissant la population à l'étude. Un questionnaire a été posté aux artistes en arts visuels faisant partie de l'échantillon et les données ont ensuite été recueillies par téléphone, à l'aide du système d'IAO. Nous avons aussi donné aux participants la possibilité de fournir leurs données en retournant leur questionnaire rempli par la poste ou par télécopieur. Nous avons conçu une version interactive du questionnaire en format multiplateforme (format de document portable ou PDF), transmissible par voie électronique, que les artistes pouvaient remplir et nous retourner au moyen du site de transfert d'information sécurisé de l'ISQ. La période de collecte s'est déroulée du 16 août au 7 octobre 2011. Toutes les données recueillies relativement aux artistes (revenus, répartition du temps de travail, âge, région de résidence, etc.) se rapportent à l'année 2010.

Avant d'entreprendre la collecte de données par téléphone, une formation a été donnée à l'équipe d'intervieweurs, ce qui a permis de présenter le contexte et les objectifs de l'enquête, les critères d'admissibilité des répondants, le questionnaire point par point ainsi que les codes de résultats à saisir dans le système d'interview assistée par ordinateur (IAO).

Précisons qu'une fois la période de collecte terminée, les données individuelles recueillies ont fait l'objet de validations diverses, ce qui a parfois nécessité des rappels auprès de certains artistes, afin de vérifier certaines des réponses fournies.

## TRAITEMENTS STATISTIQUES

La fiabilité et la précision des résultats sont un souci constant lors de toute enquête qui doit satisfaire aux exigences de rigueur méthodologique. En matière de statistique, il est habituel de distinguer les erreurs attribuables à l'échantillonnage et les erreurs attribuables à d'autres facteurs. Les erreurs attribuables à l'échantillonnage découlent du fait que seule une partie de la population visée est sondée dans l'échantillon aléatoire. Ces erreurs sont « contrôlables » a priori par la définition d'un plan de sondage et par la détermination de la taille de l'échantillon. De plus, elles sont quantifiables a posteriori et permettent de prendre en considération la variabilité des estimations produites lors de l'analyse statistique des résultats<sup>7</sup>.

Quant aux erreurs qui ne sont pas attribuables à l'échantillonnage, elles découlent en grande partie de la non-réponse. Cette dernière se divise en deux catégories : la *non-réponse globale* (unités n'ayant tout simplement pas répondu) et la *non-réponse partielle* (pas de réponse à certaines questions en particulier). En ce qui concerne les unités non-répondantes globales, comme elles ont souvent des caractéristiques différentes de celles des unités ayant répondu, il importe de tenir compte de la *structure de la réponse observée* et de procéder à un travail de *pondération*, afin de réduire au minimum le risque potentiel de biais dans les résultats. En ce qui concerne les unités non-répondantes partielles, un travail d'imputation a été réalisé afin de réduire le biais au minimum.

### Pondération et imputation

La pondération a pour objectif de permettre l'inférence des résultats observés à la population étudiée, en respectant le plan de sondage qui a permis de recueillir les données. Ainsi, le poids accordé à une unité répondante reflète le nombre d'unités qu'elle représente dans la population. Divers facteurs faisant varier le taux de réponse sont considérés dans l'ajustement des poids, ce qui permet de contrôler les effets négatifs les plus importants de la non-réponse globale.

Dans la présente étude, nous avons 1 220 répondants, 848 inadmissibles et 1 154 non-répondants. Puisque le statut de ces derniers est inconnu, nous émettons l'hypothèse selon laquelle certains d'entre eux peuvent être considérés comme admissibles et d'autres comme inadmissibles. Afin de déterminer leur statut, nous supposons que le profil des non-répondants est similaire au profil des répondants, à l'intérieur de chaque classe de pondération. Une classe de pondération est un regroupement d'unités ayant des caractéristiques similaires, qui influencent le statut de réponse (répondant ou non-répondant) des unités.

Dans notre étude sur les artistes en arts visuels, les classes de pondération, au nombre de 63, ont été construites à partir de 3 variables auxiliaires présentes dans la base de sondage pour la très grande majorité des artistes, soit le sexe, la région de résidence et la discipline artistique principale. Nous avons attribué un poids à chacun des artistes ayant répondu au questionnaire, en fonction de la classe de pondération à laquelle il appartient. Précisons que ces classes de pondération servent uniquement à l'ajustement de la non-réponse et ne définissent pas divers profils d'artistes que l'on pourrait distinguer dans la population étudiée<sup>8</sup>.

7. La marge d'erreur (ME) ainsi que le coefficient de variation (CV) sont des mesures permettant de quantifier les erreurs attribuables à l'échantillonnage.

8. Ces classes de pondération ne servent pas à construire la typologie (la sous-section qui suit donne de plus amples détails).

Par ailleurs, de l'imputation de donnée a été faite afin de contrer les effets de la non-réponse partielle. De l'imputation<sup>9</sup> a été réalisée relativement à toutes les questions à réponse numérique<sup>10</sup> que comprenait le questionnaire, peu importe le taux de non-réponse partielle à ces questions.

## Estimations

Comme l'enquête porte sur un échantillon d'artistes et qu'en outre certains d'entre eux n'ont pas répondu au questionnaire (non-réponse globale ou partielle), il a été nécessaire d'effectuer des traitements statistiques afin de produire, à partir d'estimations, des résultats applicables à l'ensemble de la population à l'étude. Toutes les estimations ont été produites par les statisticiens de l'Institut de la statistique du Québec, à l'aide de données pondérées. Chacune des estimations produites est accompagnée de marges d'erreur<sup>11</sup> et d'un coefficient de variation. En général, sauf indication contraire, toutes les estimations présentées dans la présente publication ont un coefficient de variation inférieur à 15 % et sont considérées comme « très bonnes ». Dans les tableaux de données, un astérisque (\*) signale un coefficient de variation de 15 % à 25 %, indiquant un degré de précision « passable » et invitant le lecteur à faire preuve de prudence dans son interprétation. Le double astérisque (\*\*) signale un coefficient de variation supérieur à 25 %, indiquant que le degré de précision est « faible » et que la donnée est présentée à titre indicatif seulement.

## TYPLOGIE

La construction d'une typologie est intéressante lorsqu'il s'agit d'étudier les traits caractéristiques dans un ensemble de données afin d'y reconnaître des groupes distincts. Il est nécessaire de rappeler que la typologie construite aux fins de l'*Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels* n'est pas la seule possible concernant cette population, mais plutôt une classification possible parmi beaucoup d'autres et qu'elle résulte des variables et des méthodes qui sont choisies intentionnellement à chacune des étapes. La typologie de cette enquête a été réalisée en deux temps, à savoir une analyse en composantes principales (ACP) et une classification ascendante hiérarchique (CAH).

## Analyse en composantes principales (ACP)

L'ACP est utile lorsque l'on veut réduire le nombre de variables tout en conservant le maximum de la variabilité présente dans le jeu de données initial. L'espace dans lequel les unités sont représentées est constitué d'autant de dimensions qu'il y a de variables considérées. Par exemple, dans le cas présent, trois variables essentielles ont été considérées, donc l'espace géométrique compte trois dimensions. L'ACP permet ainsi de diminuer le nombre de ces dimensions à deux, tout en conservant la variabilité et les similitudes entre les individus. Elle permet également de simplifier la représentation des unités (individus) dans un nouvel espace géométrique composé généralement de deux axes, soit deux composantes principales. Mentionnons que l'ACP conserve la distance entre les unités; si deux individus sont similaires à l'ensemble des variables initiales, ils le seront également dans le nouvel espace géométrique.

Aux fins de l'étude sur les artistes en arts visuels, une ACP a été faite sur trois variables, préalablement normalisées<sup>12</sup>, considérées comme essentielles aux analyses. Ces variables sont le revenu personnel net<sup>13</sup>, la part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels et l'indice de revenu artistique. Nous avons obtenu les

9. Les types d'imputation utilisés sont les suivants : l'imputation par moyenne, l'imputation par pourcentage, l'imputation par ratio et l'imputation fondée sur une valeur obtenue pour une autre variable.

10. Question à laquelle la réponse est un chiffre déclaré par le répondant, par exemple le montant du revenu personnel, le nombre d'œuvres produites ou le montant des dépenses professionnelles.

11. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert à la construction de l'intervalle de confiance.

12. Variables centrées et réduites.

13. Le revenu personnel net correspond au revenu personnel duquel on a soustrait les dépenses liées à la pratique artistique : dépenses de création et de production des œuvres et dépenses liées à la diffusion, à la promotion, à la gestion de la carrière, à la formation, à la participation à des colloques ou à des congrès, à l'adhésion à des associations, etc.

coordonnées de chaque répondant dans un nouvel espace géométrique défini par les deux premières composantes principales. Précisons que 83 % de la variabilité est expliquée par ces deux axes, ce qui constitue un excellent résultat pour la suite des analyses. Une classification hiérarchique a ensuite été effectuée sur les nouvelles coordonnées.

### Classification ascendante hiérarchique (CAH)

L'objectif d'une classification, aussi appelée analyse typologique ou hiérarchique, est de répartir le jeu de données contenant  $i$  unités (individus) en groupes homogènes, chaque groupe étant bien différencié des autres. Trois étapes principales sont nécessaires à la construction d'une bonne classification, soit :

1. choisir une mesure de distance;
2. choisir un algorithme de regroupement (agrégation);
3. et déterminer le nombre de classes et l'analyse des profils.

Dans un premier temps, nous avons retenu une mesure de distance classique, soit la distance euclidienne. Par la suite, la méthode de Ward a été retenue pour le regroupement des classes. Cette méthode est robuste et considérée comme complémentaire à une ACP. Finalement, afin de déterminer le nombre de classes formées, différents critères (CC, pseudo-F et pseudo-t<sup>2</sup>) ont été examinés. En tenant compte de ces critères ainsi que des fins de l'*Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels*, nous avons déterminé que la typologie serait composée de six profils distincts<sup>14</sup>.

### QUALITÉ DES RÉSULTATS

En tenant compte des mises en garde des sections précédentes, on peut conclure que le potentiel analytique des données de l'enquête est très bon et qu'il ne semble y avoir aucun problème à appliquer, par inférence, les résultats à la population étudiée (statistique inférentielle). Toutefois, il y a lieu de faire preuve de prudence dans l'usage des résultats dont la marge d'erreur est forte ou lorsque la non-réponse partielle à une question est plus élevée.

---

14. Précisons que trois répondants n'ont pas été considérés dans la construction de cette typologie; l'un d'entre eux a été exclu d'emblée en raison de ses valeurs extrêmes aux variables considérées et les deux autres formaient un septième profil qui n'est pas présenté pour des raisons de confidentialité.



# BIBLIOGRAPHIE

---

- ALLAIRE, Benoit, Annie CLOUTIER et Claude FORTIER (2010). «Les professions de la culture et des communications au Québec», *Statistiques en bref*, n° 66, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, septembre, 24 p., [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/observatoire](http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire)].
- ASSOCIATION DES MUSÉES CANADIENS (2008). *Sommet sur les arts visuels 2007*, Toronto, 95 p., [En ligne]. [<http://www.raav.org/pls/html/db/f?p=105:3:0::NO>].
- BELLAVANCE, Guy (2011). *Le secteur des arts visuels au Canada – Synthèse et analyse critique de la documentation récente*, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, Montréal, 157 p., [En ligne]. [<http://www.ucs.inrs.ca/actualites/nouveau-rapport-de-recherche-2011-aout>].
- BELLAVANCE, Guy, Léon BERNIER et Benoît LAPLANTE (2005). *Les conditions de pratique des artistes en arts visuels – Rapport d'enquête, phase 1*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, pour le compte du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, 170 p., [En ligne]. [<http://www.ucs.inrs.ca/ucs/publications/collections/rapports-et-notes-de-recherche#B>].
- BELLAVANCE, Guy et Benoit LAPLANTE (2002). «Professionnalisation et socialisation du champ artistique : la formation professionnelle des artistes au XX<sup>e</sup> siècle», dans Denise LEMIEUX et al., *Traité de la culture*, Québec, Les Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, p. 315-339.
- CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (2006). *Les arts visuels au Québec – État de situation*, Québec, 63 p., [En ligne]. [<http://www.calq.gouv.qc.ca/fav/sommaire.htm#etat>].
- CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (2006). *Forum sur les arts visuels au Québec – Bilan*, Québec, 72 p., [En ligne]. [<http://www.calq.gouv.qc.ca/fav/bilan.htm>].
- D'AMOURS, Martine et Marie-Hélène DESHAIES (2012). *La protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants : analyse des modèles internationaux*, Québec, Université Laval, Faculté des sciences sociales, pour le compte du ministère de la Culture et des Communications, 58 p., [En ligne]. [[http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=20&no\\_cache=1](http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=20&no_cache=1)].
- HILL STRATÉGIES (2009a). «Profil statistique des artistes au Canada, basé sur le recensement de 2006», *Regards statistiques sur les arts*, vol. 7, n° 4, 48 p., [En ligne]. [[http://www.hillstrategies.com/resources\\_details.php?resUID=1000301&lang=fr](http://www.hillstrategies.com/resources_details.php?resUID=1000301&lang=fr)].
- HILL STRATÉGIES (2009b). «Les artistes dans les provinces et territoires du Canada, basé sur le recensement de 2006», *Regards statistiques sur les arts*, vol. 7, n° 5, 47 p., [En ligne]. [[http://www.hillstrategies.com/resources\\_details.php?resUID=1000305&lang=fr](http://www.hillstrategies.com/resources_details.php?resUID=1000305&lang=fr)].

- LABOSSIERE, Robert, avec la collaboration de Lisa FITZGIBBONS et Peter O'BRIEN (2002). *Towards an Understanding of the Canadian Visual Arts*, Ottawa, Patrimoine Canadien, Conseil des arts du Canada et ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 75 p.
- MARANDA, Michael (2009). *Waging Culture: A Report on the Socio-economic Status of Canadian Visual Artists*, Toronto, Art Gallery of York University, 60 p., [En ligne]. [[http://www.theagyuisouthere.org/wagingculture/images/AGYU\\_WagingCulture.pdf](http://www.theagyuisouthere.org/wagingculture/images/AGYU_WagingCulture.pdf)].
- MÉNARD, Marc (2004). *Éléments pour une économie des industries culturelles*, Montréal, Société de développement des entreprises culturelles, 167 p.
- MENGER, Pierre-Michel (2009). *Le travail créateur – S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Seuil, 667 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2011). *Plan stratégique 2011-2015*, Québec, 28 p., [En ligne]. [<http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=926>].
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2004a). *Pour mieux vivre de l'art – Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes*, Québec, 33 p., [En ligne]. [[http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=20&no\\_cache=1](http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=20&no_cache=1)].
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2004b). *Pour mieux vivre de l'art – Portrait socioéconomique des artistes*, Québec, 30 p., [En ligne]. [[http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=20&no\\_cache=1](http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=20&no_cache=1)].
- MINISTER'S ADVISORY COUNCIL FOR ARTS AND CULTURE (2006). *Report on the Socio-Economic Status of the Artist in Ontario in the 21st Century*, Toronto, 49 p., [En ligne]. [[www.ontla.on.ca/library/repository/mon/16000/269912.pdf](http://www.ontla.on.ca/library/repository/mon/16000/269912.pdf)].
- NEIL, Gary, NEIL CRAIG ASSOCIATES (2010). *Le statut de l'artiste au Canada – Une revue critique à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Recommandation de l'UNESCO relative à la condition de l'artiste*, rédigée par la Conférence canadienne des arts, 37 p., [En ligne]. [<http://www.capprt-tcrpap.gc.ca/eic/site/capprt-tcrpap.nsf/fra/tn00567.html>].
- PROVENÇAL, Marie-Hélène (2011). *Les écrivains québécois – Portrait des conditions de pratique de la profession littéraire au Québec, 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 83 p., [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/observatoire](http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire)].
- PROVENÇAL, Marie-Hélène (2012). *Les danseurs et chorégraphes québécois – Portrait des conditions de pratique de la profession de la danse au Québec, 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 91 p., [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/observatoire](http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire)].
- REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC (2004). *Entre mythes et réalités : un espace prismatique – Les conditions socio-économiques de la pratique des arts visuels*, Actes du colloque, Montréal, 254 p.
- REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC. *Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels*, Montréal, [En ligne]. [[http://www.raav.org/pls/html/db/f?p=105:99:0::NO::P99\\_IM:456](http://www.raav.org/pls/html/db/f?p=105:99:0::NO::P99_IM:456)].
- ROUTHIER, Christine (2011). « Les acquisitions d'œuvres d'art des musées, des entreprises et des institutions en 2009-2010 », *Optique culture*, n° 10, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, septembre, 12 p., [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/observatoire](http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire)].

- SAGOT-DUVAUROUX, Dominique (2011). « Mondes de l'art, modèles économiques et profils d'artistes », dans *50 ans d'action publique en matière de culture au Québec – Actes CD-ROM du colloque, HEC Montréal, 4-5 avril 2011*, Montréal, HEC Montréal, 14 p.
- THROSBY, David et Virginia HOLLISTER (2003). *Don't Give up Your Day Job: an Economic Study of Professional Artists in Australia*, Sidney, Australia Council for the Arts, 144 p., [En ligne]. [[http://www.australiacouncil.gov.au/resources/reports\\_and\\_publications/subjects/artists/dontgiveupyourdayjob](http://www.australiacouncil.gov.au/resources/reports_and_publications/subjects/artists/dontgiveupyourdayjob)].
- UNESCO (1980). *Recommandation relative à la condition de l'artiste*, La Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Belgrade du 23 septembre au 28 octobre 1980, en sa 21<sup>e</sup> session, [En ligne]. [[http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=13138&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13138&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)].



# ANNEXE 1

## TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES

Tableau A1

### Indice de revenu artistique<sup>1</sup> moyen des artistes en arts visuels selon différentes variables, Québec, 2010

	Indice de revenu artistique moyen
<b>Sexe</b>	
Femmes	0,3
Hommes	0,4
<b>Âge</b>	
Moins de 35 ans	0,3
35 à 44 ans	0,3
45 à 54 ans	0,4
55 à 64 ans	0,4
65 ans et plus	0,2
<b>Région de résidence</b>	
Île de Montréal <sup>2</sup>	0,3
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	0,3
Grande région de Québec <sup>4</sup>	0,4
Autres régions	0,4
<b>Pratique principale</b>	
Peinture	0,4
Sculpture	0,4
Dessin ou estampe	0,2
Photographie	0,3
Installation	0,3
Pratique principale autre	0,2
N'indique pas de pratique principale	0,4
<b>Part du temps de travail consacrée aux activités liées à la création en arts visuels</b>	
Moins du tiers	0,1
Du tiers aux deux tiers	0,2
Plus des deux tiers	0,5
<b>Tous</b>	<b>0,3</b>

1. L'indice de revenu artistique correspond au ratio du revenu de création en arts visuels sur le revenu personnel total.

2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau A2

**Proportion des artistes en arts visuels ayant obtenu, au cours l'année, différents types d'aide financière en arts visuels, Québec, 2010**

	Artistes de moins de 35 ans	Artistes de 35 à 44 ans	Artistes de 45 à 54 ans	Artistes de 55 à 64 ans	Artistes de 65 ans et plus	Tous
	%					
Aide financière du CALQ <sup>1</sup>	18,4	15,7	9,3	5,3*	1,8**	<b>8,9</b>
Aide financière du CAC <sup>2</sup>	7,7*	10,2*	4,3**	3,0**	1,1**	<b>4,7</b>
Aide financière d'un autre organisme public	16,1*	6,4*	3,9*	6,0	1,7**	<b>6,1</b>
Aide financière d'un organisme privé ou d'un particulier	7,3*	7,5**	2,1**	2,5**	0,5**	<b>3,4</b>
Prix ou mention donnant droit à bourse	8,0*	6,9**	4,6*	3,2*	5,5**	<b>5,1</b>
<b>Tout type d'aide financière en arts visuels</b>	<b>41,4</b>	<b>30,4</b>	<b>21,7</b>	<b>17,2</b>	<b>9,2</b>	<b>21,9</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision ; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Conseil des arts et des lettres du Québec.

2. Conseil des arts du Canada.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau A3

**Proportion des artistes en arts visuels membres de différents regroupements, Québec, 2010**

	%
RAAV <sup>1</sup>	38,9
CARFAC <sup>2</sup>	7,0
CMAQ <sup>3</sup>	1,2*
CQAM <sup>4</sup>	0,8**
Autre regroupement	41,1
<b>Membre d'un ou de plusieurs regroupements, quels qu'ils soient</b>	<b>66,5</b>

\* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

\*\* Estimation statistique d'une faible précision ; donnée fournie à titre indicatif seulement.

1. Regroupement des artistes en arts visuels du Québec.

2. Canadian Artists' Representation/Front des artistes canadiens.

3. Conseil des métiers d'art du Québec.

4. Conseil québécois des arts médiatiques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Tableau A4

**Profil sociodémographique de la population des artistes en arts visuels et de la population active du Québec, 2010**

	Artistes en arts visuels	Population active
	%	
<b>Sexe</b>		
Femmes	59,6	47,2 <sup>1</sup>
Hommes	40,4	52,8 <sup>1</sup>
<b>Âge</b>		
Moins de 35 ans	12,4	37,1 <sup>1</sup>
35 à 44 ans	14,7	21,4 <sup>1</sup>
45 à 54 ans	25,5	25,5 <sup>1</sup>
55 à 64 ans	30,7	13,7 <sup>1</sup>
65 ans et plus	16,6	2,3 <sup>1</sup>
<b>Région de résidence</b>		
Île de Montréal <sup>2</sup>	44,7	24,7 <sup>1</sup>
Périphérie de Montréal <sup>3</sup>	21,8	37,0 <sup>1</sup>
Grande région de Québec <sup>4</sup>	14,8	14,4 <sup>1</sup>
Autres régions	18,7	23,8 <sup>1</sup>
<b>Diplôme en arts visuels</b>		
Aucun diplôme en arts visuels <sup>5</sup>	30,1	..
Diplôme collégial ou certificat universitaire en arts visuels	14,8	..
Baccalauréat en arts visuels	32,9	..
Maîtrise ou doctorat en arts visuels	22,3	..
<b>Diplôme dans d'autres disciplines que les arts visuels</b>		
Total des personnes titulaires d'un diplôme universitaire dans une autre discipline	30,5	..
Diplôme universitaire dans une autre discipline seulement	9,8	..
Diplôme <sup>6</sup> en arts visuels et diplôme universitaire dans une autre discipline	20,7	..
Total des personnes titulaires d'un diplôme universitaire	69,2	22,7 <sup>1</sup>
<b>Revenu personnel</b>		
Moins de 15 000 \$	25,9	27,0 <sup>7</sup>
De 15 000 \$ à 29 999 \$	30,7	27,2 <sup>7</sup>
De 30 000 \$ à 59 999 \$	30,4	31,5 <sup>7</sup>
60 000 \$ et plus	13,0	14,3 <sup>7</sup>
Revenu personnel moyen (\$)	32 962	35 400 <sup>7</sup>
<b>Revenu du ménage</b>		
Moins de 30 000 \$	25,1	26,1 <sup>1</sup>
De 30 000 \$ à 59 999 \$	34,5	32,9 <sup>1</sup>
60 000 \$ et plus	40,4	41,0 <sup>1</sup>
Revenu moyen du ménage (\$)	61 652	65 400
<b>Langue d'usage</b>		
Français	85,0	..
Autres langues	15,0	..

1. Base : population active du Québec âgée de 15 ans ou plus. Données provenant de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada.

2. Région administrative de Montréal.

3. Régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. Régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

5. Aucun diplôme d'un établissement offrant une formation reconnue en arts visuels.

6. Diplôme collégial ou universitaire.

7. Base : population du Québec touchant un revenu et ayant 16 ans ou plus. Données provenant de l'*Enquête sur la dynamique du du travail et du revenu* de Statistique Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des artistes québécois en arts visuels, 2010*.

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, base de données CANSIM (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>), tableaux 282-0002, 282-0004 et 282-0055.

Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du du travail et du revenu*, microdonnées des fichiers maîtres. Compilation : Institut de la statistique du Québec.



# ANNEXE 2

---

## COMITÉ D'ORIENTATION SUR LES PROFESSIONS ARTISTIQUES ET DE COMMUNICATION – LISTE DES MEMBRES

### **Marielle Audet**

Chargée de projet, Développement stratégique  
et nouvelles technologies  
Société de développement des entreprises culturelles

### **Georges Azzaria**

Professeur  
Faculté de droit de l'Université Laval

### **Geneviève Béliveau-Paquin**

Chargée de recherche, de développement  
et de planification  
Conseil des arts et des lettres du Québec

### **Guy Bellavance**

Professeur-chercheur  
Institut national de la recherche scientifique

### **Louise Boucher**

Directrice  
Conseil québécois des ressources humaines en culture

### **Martine D'Amours**

Professeure, Département des relations industrielles  
Faculté des sciences sociales de l'Université Laval

### **Marie Daveluy**

Directrice de la planification et des programmes  
Conseil des arts et des lettres du Québec

### **Dominique Jutras**

Directeur, Observatoire de la culture et  
des communications du Québec  
Institut de la statistique du Québec

### **Jacques Laflamme**

Directeur général de la planification  
et des sociétés d'État  
Ministère de la Culture et des Communications

### **Gaétan Patenaude**

Coordonnateur, Secrétariat à la condition  
socioéconomique des artistes, Direction des politiques  
et des relations interministérielles  
Ministère de la Culture et des Communications

### **Marie-Hélène Provençal**

Chargée de projet, Observatoire de la culture  
et des communications du Québec  
Institut de la statistique du Québec

### **Guy Therrien**

Conseiller, Direction générale de la planification  
et des sociétés d'État  
Ministère de la Culture et des Communications



# ANNEXE 3

---

## COMITÉ DE LECTURE – LISTE DES MEMBRES

### **Geneviève Béliveau-Paquin**

Chargée de recherche, de développement  
et de planification  
Conseil des arts et des lettres du Québec

### **Guy Bellavance**

Professeur-chercheur  
Institut national de la recherche scientifique

### **Louise Boucher**

Directrice  
Conseil québécois des ressources humaines en culture

### **Dominique Jutras**

Directeur, Observatoire de la culture et  
des communications du Québec  
Institut de la statistique du Québec

### **Gaétan Patenaude**

Coordonnateur, Secrétariat à la condition  
socioéconomique des artistes, Direction des politiques  
et des relations interministérielles  
Ministère de la Culture et des Communications

### **Mathieu Perreault**

Chargé de projet – analyse économique,  
Développement stratégique et nouvelles technologies  
Société de développement des entreprises culturelles

### **Marie-Hélène Provençal**

Chargée de projet, Observatoire de la culture et  
des communications du Québec  
Institut de la statistique du Québec

### **Guy Therrien**

Conseiller, Direction générale de la planification  
et des sociétés d'État  
Ministère de la Culture et des Communications

Réalisée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique du Québec, avec la collaboration d'organismes engagés dans le développement des professions artistiques, la présente publication est consacrée aux artistes professionnels du secteur des arts visuels. Elle réunit les données et les analyses nécessaires pour cerner les conditions de pratique de cette profession au Québec.

Troisième d'une série d'enquêtes sur les professions artistiques et de communication, cette étude trace, grâce aux données statistiques recueillies, divers profils d'artiste en arts visuels. On y trouve notamment des données sur les disciplines artistiques qui caractérisent leur pratique, le temps de travail qu'ils consacrent à la création, les revenus qu'ils en tirent, leur revenu personnel et la protection sociale dont ils bénéficient.

Cette monographie fait un tour d'horizon de la situation de la profession d'artiste en arts visuels au Québec et elle permet aussi, grâce à la pertinence des thèmes abordés, de saisir la réalité et la complexité de la création artistique québécoise.

**Institut  
de la statistique**

**Québec** 

Avec la participation de :

- Ministère de la Culture et des Communications
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Société de développement des entreprises culturelles